La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
mercredi 17 juin 1998
114e année No 234
88 pages, 6 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

Collection complète MONT BLANC
DE 100$ à 2 600$
• Porte-documents
• Agendas • Porte-clés
• Porte-monnaie, etc.
BIJOUTERIE le roy
(514) 277-3127
2643584-M (coin Jean-Talon) 7139, rue ST-HUBERT

Soccer

3
0

page S8

Mode
Ce soir, nous irons au bal
page C1

Cyberpresse
Que faisiez-vous le mois dernier?
page B4

Baseball

2
0

page S4

Les Mohawks ripostent

Ils veulent «taxer» la Voie maritime et les routes qui traversent Kahnawake

MARC THIBODEAU

Les Mohawks de Kahnawake, rendus furieux par la récente décision de Québec de modifier le mode de prélèvement des taxes sur les cigarettes, promettent d'imposer des frais de passage aux usagers de la Voie maritime, des routes et des chemins de fer traversant la réserve.

Le grand chef Joe Norton souligne que cette initiative, qu'il assimile à une « nationalisation », vise à rappeler aux élus que les Mohawks constituent un peuple souverain qui a « entière juridiction » sur son territoire.

« Nous seuls pouvons décider des lois qui s'appliquent chez nous. Si nous décidons de suivre les lois provinciales ou fédérales, c'est notre choix », a déclaré hier M. Norton lors d'une entrevue accordée à *La Presse*.

Le conseil de bande estime que le gouvernement, en prélevant la TVQ à la source pour éviter que des commerçants autochtones puissent vendre des cigarettes sans taxes à des non-autochtones, tente « unilatéralement » d'imposer de force son système de taxation aux Amérindiens.

« Nous ne sommes pas soumis à la taxation en vertu de la Loi sur les Indiens », affirme M. Norton, qui accuse le gouvernement fédéral d'avoir agi « de connivence » avec Québec en approuvant la nouvelle loi sur les cigarettes.

« Nous ne pouvons plus leur faire confiance puisqu'en dépit de toutes leurs promesses, nos tentatives de dialogue n'ont rien donné. Nous n'avons pas d'autre choix que de procéder à notre tour unilatéralement », déclare le grand chef.

Désormais, dit-il, les seules discussions avec les deux gouvernements — qui ont été informés en fin d'après-midi hier, par lettre, des intentions du conseil de bande — porteront sur les frais que les Mohawks entendent imposer aux usagers des infrastructures installées sur le territoire de la réserve.

M. Norton entend cibler en particulier la Voie maritime et les routes 132, 138 et 207, ainsi que les lignes de chemins de fer utilisés par le CN et

Voir **LES MOHAWKS** *en A2*

PHOTO ANDRÉ FORGETm *La Presse*

Le chef mohawk Joe Norton.

La Coupe Stanley aux Red Wings: une huitième pour Bowman

Les Red Wings de Detroit sont devenus la quatrième équipe en quatre ans à balayer les honneurs de la finale de la Coupe Stanley en battant les Capitals, 4-1, hier soir à Washington. Les Red Wings conservent donc la Coupe Stanley qu'a gagnée Scotty Bowman huit fois à titre d'entraîneur-chef. Bowman égale ainsi le record de Hector « Toe » Blake. Il a remporté la Coupe Stanley cinq fois avec le Canadien, une fois associé aux Penguins de Pittsburgh et deux avec les Red Wings. Doug Brown a enfilé deux buts, hier, les autres des vainqueurs étant l'oeuvre de Martin Lapointe et Larry Murphy. Seul Brian Bellows a riposté. Champion pointeur des séries, Steve Yzerman, le capitaine des Red Wings, (notre photo) a reçu le trophée Conn Smythe décerné au joueur par excellence des éliminatoires.

Voir tabloïd Sports, pages S2, S3 et S5

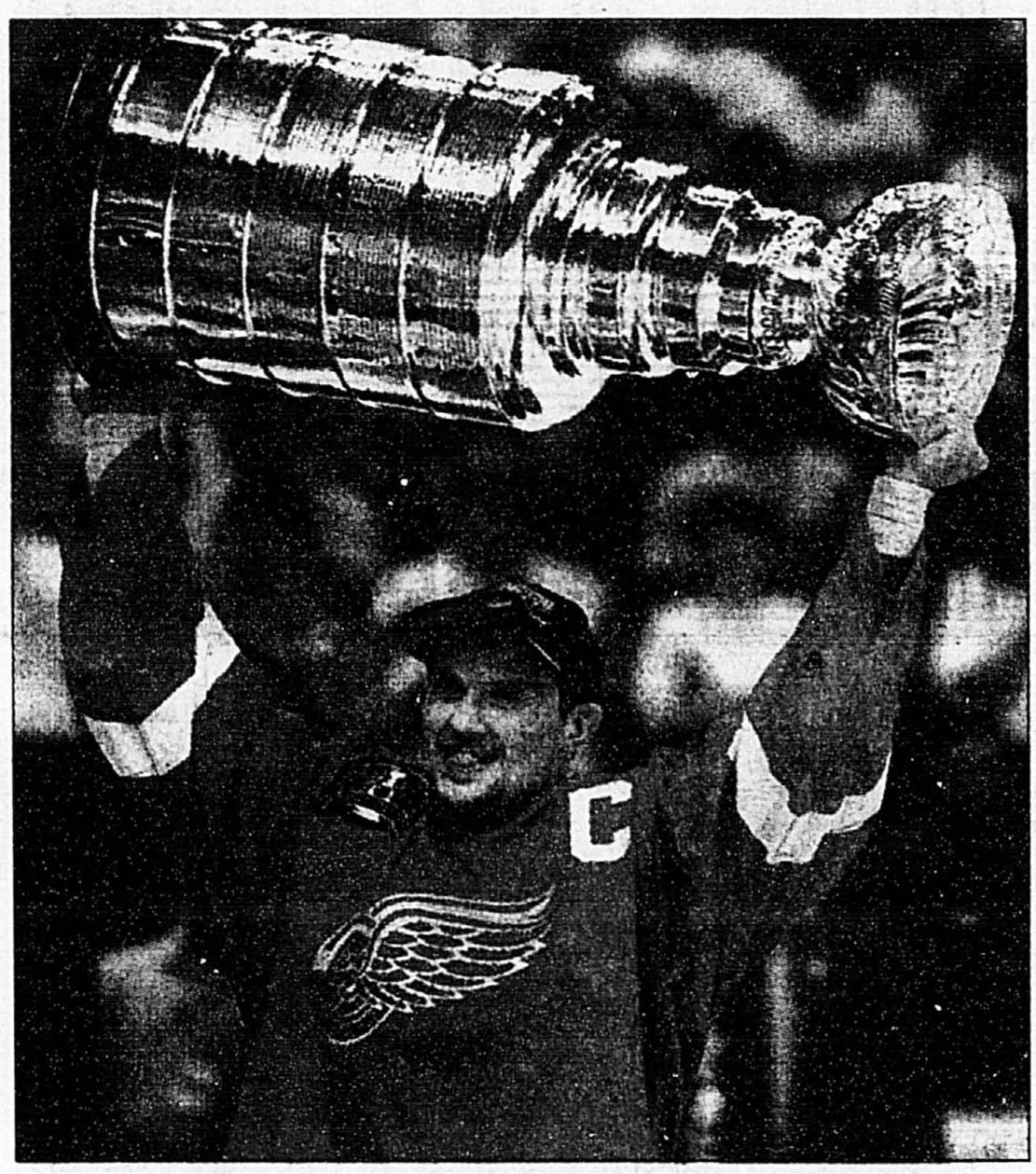

PHOTO REUTERS

Les hôpitaux devront réduire leurs activités

MARIE-FRANCE LÉGER

La décision des infirmières de cesser de faire des heures supplémentaires à partir du 22 juin menace l'équilibre des soins cet été dans des secteurs comme les soins intensifs ou l'hémodialyse, rendus vulnérables par le programme de départ à la retraite du gouvernement.

« Nous sommes dans la période la plus cruciale », a indiqué la directrice des soins infirmiers du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal), Odette Plante-Marot, ne cachant pas que le mouvement de protestation pourrait donner lieu à une réduction de services, notamment un ralentissement des chirurgies majeures, en plus de la diminution normale des activités au cours de l'été, soit la fermeture de 14 % des lits.

Les vacances sont déjà commencées et les infirmières embauchées ne sont pas encore capables de travailler dans les secteurs spécialisés, a ajouté Mme Plante-Marot. Une expérience qui s'acquiert en deux ans...

Les infirmières du CHUM ont pour leur part fait savoir hier, qu'elles suivraient le mot d'ordre de leur fédération lundi prochain. « Le mot d'ordre est suivi dans les trois pavillons. Il y a 40 à 50 quarts de travail en heures supplémentaires la fin de semaine à Notre-Dame. Certaines infirmières sont obligées d'accepter », a expliqué Mireille Bélanger, responsable syndicale

Voir **LES HÔPITAUX** *en A2*

Churchill Falls: Chevrette a été tenu dans le noir par Hydro-Québec

LISA BINSSE et KATIA GAGNON

Hydro-Québec n'a pas informé le ministre des Ressources naturelles, responsable de la société d'État, des coûts de la conférence de presse tenue à Churchill Falls en mars où a été dévoilée l'entente Québec/Terre-Neuve sur le développement de la basse Churchill.

Marie-Josée Nadeau, vice-présidente Affaires corporatives de la société d'État, a reconnu hier que le ministre Guy Chevrette avait demandé des renseignements, mais des personnes chez Hydro ont pris l'initiative de ne pas lui en transmettre. « C'est une maladresse et j'en prends l'entière

Voir **CHURCHILL** *en A2*

Le dernier Téléjournal de Bernard

NATHALIE PETROWSKI

Bernard Derome ne sait pas encore quelle cravate il portera pour son dernier Téléjournal ce soir. Mais, hier, dans la cafétéria de Radio-Canada, quand je lui ai posé la question, il m'a gentiment fait comprendre qu'il s'en balançait. Royalement.

En revanche, Bernard Derome compte bien porter les boutons de manchette de son père, disparu il y a 17 ans. Pourquoi ? Parce que même s'il ne veut pas que l'occasion soit solennelle, il sait qu'elle le sera. Il n'y peut rien. Les boutons de manchette seront son coup de chapeau à son père, mais aussi je suppose, sa cérémonie secrète avec lui-même.

Le décompte est donc commencé. À 22 heures ce soir, Bernard Derome prendra la barre du Téléjournal pour la dernière fois. Ce faisant, il tirera un trait sur une tradition longue de 27 ans, tradition qui a commencé dans la tourmente de la crise

Voir **LE DERNIER** *en A2*

PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

À 22 heures ce soir, Bernard Derome prendra la barre du Téléjournal pour la dernière fois. Ce faisant, il tirera un trait sur une tradition longue de 27 ans.

562
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	D2	Décès	E7	Horoscope	D18	Opinions	B3
- index	D17	Arts et spectacles	E1 à E5	Économie	D1 à D16	Loteries	A2, A11	Politique	B1, B5 à B8
- immobilier	D17 à D20	- horaire spectacles	E4	Feuilleton	D23	Mode	C1 à C5	Tabloïd Sports	
- marchandises	D28	- horaire télévision	E2	- Pub.-marketing	D24	Monde	C6 à C8	- Philippe Cantin	S5
- emplois	D20 à D22	Bandes dessinées	D22	Êtes-vous observateur	D17	Mots croisés	D18, S10		
- automobile	D22, D23, E6	Bridge	E6			Mot mystère	D23		

ÉDITORIAL

Un faux débat gauche-droite
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO

Nuageux avec averses
Max. 23, min. 17
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

2619200

No 1 sur Haïti
Prix à partir de 1655$
À suivre samedi prochain

CLUB MED
Polynésie Française (Club Moorea)
1 sem. départ 7 ou 8 juil. retour 15 ou 16 juil.
1599$
ÉCONOMISEZ 700 $ par pers.
(Vol en sus Montréal / Los Angeles)

Forfait Expo-Aventure
LISBONNE incluant :
Vol aller/retour et transferts inclus
4 nuits d'hôtel 3* et 4 déjeuners
Passeport 3 jours pour l'Expo
Voiture de location pour 11 jours
Taxes et frais de services hôteliers
Départ le 21 juillet, retour le 5 août
Durée 14 jours
Seul.: 1671$

LA MAJESTUEUSE CROISIÈRE EN ALASKA
Rhapsody of the Seas
1 sem. 27 juin, retour le 4 juil.
1685$
(Vol et croisière)

Vols aller/retour
Toronto
19 juin durée min. de 3 jours max 30 jours 149 $
Calgary/Edmonton
19 juin* 489 $
Vancouver 19 juin* 499 $
(*Certaines conditions s'appliquent)

J'ai besoin de vacances!
multi-voyages
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
858-0011 • 1-888-302-6221
Ouvert le dimanche

Suites de la une

Les Mohawks ripostent

LES MOHAWKS / *Suite de la page A1*

Conrail. Il souhaite aussi faire payer Hydro-Québec pour l'espace occupé par les pylônes supportant les lignes hydroélectriques qui traversent la réserve.

Le grand chef n'ignore évidemment pas que toutes ces infrastructures ont fait l'objet par le passé d'ententes particulières, prévoyant généralement le versement de compensations financières.

« Ce qui s'appliquait à l'époque ne s'applique plus nécessairement aujourd'hui. Les choses changent, dit M. Norton. De toute façon, nous n'avons reçu que des compensations dérisoires pour ces projets qui nous causent un tas de problèmes. »

Le conseil de bande entend s'attaquer au cours des prochaines semaines à la rédaction de lois officialisant sa décision. Par la suite, des discussions devraient s'engager avec les différents organismes et entreprises ciblés.

M. Norton indique, à titre d'exemple, que le gouvernement québécois pourrait payer un montant global pour permettre aux automobilistes de continuer à utiliser les artères traversant la réserve.

Et si les organismes concernés refusent de payer ? « S'ils refusent, ils devront partir. La balle est dans leur camp. C'est leur réaction qui déterminera la suite des événements », dit le grand chef, qui ne craint pas une répétition de la crise d'Oka.

Le conseil de bande, assure-t-il, entend procéder de façon à éviter toute confrontation physique « tant à l'interne (au sein de la communauté) qu'à l'externe ».

M. Norton, qui doit participer au cours des prochains jours à une réunion de représentants de l'Assemblée des premières nations, se dit confiant de recevoir un appui inconditionnel de ses pairs.

« Ça fait des années que les communautés autochtones attendent un tel geste, dit-il. S'il faut que ce soit les Mohawks de Kahnawake qui donnent l'exemple, je n'y vois aucun inconvénient. »

Le grand chef envisage d'ailleurs d'organiser une journée de protestation à l'échelle du pays pour souligner la capacité de mobilisation des autochtones.

Il ne s'agit pas d'un bluff, prévient-il en conclusion. « Lorsqu'on fait une déclaration comme celle-là, il n'y pas de retour en arrière. Sinon, on perd toute crédibilité », conclut M. Norton.

Les hôpitaux devront réduire leurs activités

LES HÔPITAUX / *Suite de la page A1*

des infirmiers et infirmières de Notre-Dame, pour souligner le ras-le-bol des employées.

La direction des soins infirmiers du CHUM admet qu'elle a été obligée de doubler les heures supplémentaires cette année par rapport à l'an dernier puisque 385 infirmières (sur 2600) ont quitté le CHUM depuis un an ; 217 d'entre elles ont bénéficié du programme de retraite gouvernemental.

« Le CHUM n'applique pas une politique de gestion par temps supplémentaire. Les heures de temps supplémentaire ne représentent que 2,6 % des heures totales travaillées. Mais en un an, 14 % de la main-d'oeuvre est partie, dont 6 % à la retraite », a expliqué Mme Odette Plante-Marot, directrice des soins infirmiers pour les pavillons Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu, tout en soulignant qu'elle comprenait très bien la grande fatigue des infirmières.

Le CHUM, a-t-elle indiqué, a pourtant mené un « plan agressif » d'embauche depuis le mois de février dernier, qui s'est soldé par l'arrivée de 150 jeunes infirmières sur 200 à 220 postes à combler. « L'équilibre ne sera pas retrouvé avant deux ans », a-t-elle prévenu.

Heures supplémentaires : 1 % des heures travaillées

On sait que les trois quarts des hôpitaux prévoyaient avoir recours aux heures supplémentaires cet été pour couvrir les besoins en effectifs infirmiers dans les secteurs spécialisés comme les soins intensifs, l'hémodialyse, les urgences, l'obstétrique. On évaluait au début du printemps à 1000 le nombre de postes à combler.

Les heures supplémentaires, plus importantes cette année, ne représentent tout de même qu'un pour cent des 50 millions d'heures travaillées par les infirmières à la grandeur du Québec, a précisé Michel Bissonnette, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec.

Outre les départs à la retraite, plus importants que prévus, l'AHQ constate que bon nombre d'infirmières se sont promenées dans différents services à l'intérieur d'un même établissement. « Dans certains établissements, il y a eu un taux de roulement de 50 % des infirmières à l'interne. En moyenne, on peut dire que le taux de roulement était de 10 à 15 % », a souligné Michel Bissonnette, pour expliquer une partie des retards dans la formation des effectifs.

Churchill Falls: Chevrette a été tenu dans le noir par Hydro-Québec

CHURCHILL / *Suite de la page A1*

responsabilité. » Elle a fait cet aveu hier lors de la conférence de presse convoquée par Hydro et la firme de relations publiques National pour annoncer, chose étonnante, la fin du mandat de National relatif à ce dossier. Luc Lavoie, vice-président exécutif de National, prenait part à la conférence de presse. Ce mandat a rapporté 685 000 $ à National en honoraires. Mme Nadeau a précisé qu'Hydro devra revoir ses besoins dans ce dossier. Cette perte de mandat n'exclut pas d'autres mandats pour National, au contraire...

Les dépenses de communications liées au projet de Churchill Falls totalisent plus de 1,4 million de dollars, excluant les taxes, dont plus de 420 000 $ ont été assumés par Hydro et une autre partie par Terre-Neuve. Outre les 685 000 $ à National, dont 157 000 $ pour une conférence de presse prévue en décembre mais annulée, 206 000 $ ont été versés à Avionair, 24 035 $ à PDG Stratégie Concept (filiale de National) notamment pour un site Web ordinaire, et plus de 470 000 $ à Force Multimédia, responsable de l'organisation technique, dont une partie n'a pas été payée.

C'est à la demande du ministre Chevrette, manifestement mécontent, que le mandat de National relié au projet de Churchill Falls a été suspendu et que toutes les dépenses ont été rendues publiques. Un adjoint du ministre M. Chevrette a tenté en vain d'obtenir les coûts au lendemain de la conférence de presse. Ce dernier ne savait pas non plus que le choix de National s'était fait sans appel d'offres. Hydro a expliqué que le choix s'est fait sans appel d'offres en raison du secret entourant les négociations.

À l'Assemblée nationale, le mandat donné à National a continué de faire des vagues. « Comment le premier ministre peut-il, sans que le nez lui rallonge, dire qu'il n'était pas au courant des coûts », s'est exclamé le libéral Christos Sirros. « Ils ont fait une opération préélectorale à même les fonds publics », a renchéri le chef libéral Jean Charest.

En Chambre, M. Bouchard a été contraint de s'excuser personnellement, pour « une erreur commise de bonne foi ». « Ce que je constate, c'est que ça a coûté cher, que ça a coûté trop cher. » Il a rejeté en partie la faute sur Hydro, qui a connu « une flambée de ses vieux réflexes somptuaires ». Le premier ministre a assuré qu'il n'avait jamais été mis au courant des coûts et qu'en choisissant le site de la conférence avec son homologue Brian Tobin, il n'avait pas pris conscience de l'ampleur de la facture qui s'ensuivrait.

Pour sa part, M. Chevrette a exigé qu'Hydro lui soumette un rapport détaillé des factures de National. Il a également admis qu'Hydro aurait pu assurer elle-même une bonne partie de la facture, à même son propre service des communications. Selon Mme Nadeau, les ressources d'Hydro (84 personnes) « n'étaient pas en mesure de fournir la prestation de services requis. C'est trop complexe. » National a affecté 34 personnes au dossier.

La conférence de presse du 9 mars a rapidement tourné au désastre en raison d'une manifestation des Innus, mécontents d'avoir été tenus à l'écart des négociations. Pourtant, M. Lavoie, relevé de son secret professionnel pour répondre aux questions, a indiqué qu'il s'était inquiété très tôt de la réaction des autochtones, mais il s'est fait dire tant par Hydro que par Terre-Neuve de ne pas s'en faire.

Le dernier Téléjournal de Bernard

LE DERNIER / *Suite de la page A1*

d'Octobre et dont il a gardé un souvenir vague.

Quand Bernard Derome se revoit en octobre 70, il revoit un « *ti-cul* »(le terme est de lui) de 26 ans, *speedé*, énervé, qui parlait pointu et avait tout à apprendre. À l'époque, les lecteurs du Téléjournal(dont Pierre Nadeau) relevaient du service des annonceurs. Derome trouvait que ça ne faisait pas sérieux. Il a fini par convaincre ses patrons que *Le Téléjournal* était l'affaire des journalistes, pas des annonceurs. Ce fut une révolution tranquille, mais révolution tout de même.

À ce moment-là, Derome était loin de se douter que le Téléjournal serait la plus longue « blind date » de sa vie et qu'il y deviendrait avec Lloyd Robertson, le doyen canadien du genre. Non plus qu'il se doutait qu'au fil des ans, il y ferait école, créant un style télévisuel unique, une sorte de cocktail paradoxal mêlant le formalisme et la détente, la rigueur et le naturel, le tout scellé par une signature en forme de sourire dévastateur.

Parlez-lui de ce sourire et Bernard Derome se contente de répondre... en souriant. Un sourire ! Quel sourire ? Il finira par admettre que le fameux rictus lui est venu spontanément et que tout aussi spontanément il l'a gardé... pendant vingt ans.

Pour le naturel, par contre, Bernard affirme qu'il a travaillé très fort. « Ça prend du temps à être vraiment soi-même à la caméra, insiste-t-il. Beaucoup de temps aussi à être calme et pondéré. Des fois, avant d'entrer en ondes, je me pinçais en me répétant, le feu n'est pas pris et même s'il l'est, ce n'est pas une raison pour perdre les pédales. »

Mais revenons au Téléjournal de ce soir, qualifié par le principal intéressé « d'émission comme les autres sauf à la fin où je vais remercier les gens, parler d'information et d'avenir, évidemment. »

Comment se sentira-t-il pour cette dernière des dernières ? Impossible de le savoir. L'homme le plus crédible en ville (selon les sondages) répugne à faire étalage de ses sentiments. Sans compter que s'il devait percer leur forteresse, l'émotif en lui trouverait de tout : de la tristesse, du soulagement, de la gêne mais surtout une envie folle d'en finir au plus sacrant.

« Peut-être que je vais rentrer chez nous en braillant, avance-t-il avant d'ajouter: s'il n'en tenait qu'à moi, je ferais mon émission, puis bonjour, bonsoir, achalez-moi plus avec ça ! » Bernard Derome n'aime pas les départs ni les adieux ni les gens qui l'implorent de rester, les larmes aux yeux. Et surtout, il veut que ce dernier Téléjournal soit une affaire sobre et discrète. Pas un show du Cirque du Soleil. Les photographes seront bannis de son studio. Tout comme les journalistes qui ne font pas partie de son équipe.

« Je sais que certaines personnes ne me croient pas, mais je suis content, très content de ma décision. Je vais enfin pouvoir prendre un peu de recul face à l'information, couvrir des événements excitants, avoir du temps à moi et me faire plaisir. Enfin ! Évidemment j'aurais pu attendre encore trois ans ou plus, mais pour moi ce ne sont pas des défis que tu entreprends une canne à la main. »

Et puis, quand il y pense, Bernard Derome se rend compte que les années ont filé, qu'il n'a pas vu ses enfants grandir et que ça fait 27 ans qu'à vingt-deux heures, il est dans des milliers de maisons sauf la sienne.

PIERRE GAUVREAU

Précision

Dans notre numéro du samedi 30 mai, nous avons erronément identifié un tableau de l'artiste Pierre Gauvreau. Le titre exact de cette oeuvre était en fait: *Ce qui, de notre vivant, doit être formulé* (André Breton).

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **1-3-6**
à quatre chiffres : **9-9-3-0**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ **à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), des 10 h à 17 h 30;**
■ **à Montréal: Place Bonaventure, organisée par la Banque de Montréal, la Great West, la Place Bonaventure et la STCUM, Galerie des Boutiques Place Bonaventure (local à côté de Reitmans) de 10 h à 17 h. Objectif: 125 donneurs;**
■ **à Châteauguay: Centre hospitalier Anna-Laberge, sous-sol, 200, boul. Brisebois, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif: 100 donneurs;**
■ **à Ormstown: organisée par tous les clubs de service, Centre récréatif Ormstown, 87, rue Roy, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 200 donneurs;**
■ **à Saint-Amable: organisée par le Club Optimiste, salle municipale, 1444, rue Principale, de 15 h à 20 h 30. Objectif: 100 donneurs.**

DEMAIN DANS LA PRESSE

Hip-hop en tête

■ **«Dis-moi où tu vas, je te dirai qui tu es.» Accompagnant des artistes qui participent aux festivals, le cahier Sortir fait, chaque semaine cet été, une tournée de leurs lieux de prédilection. Où vont-ils manger? Que font-ils entre deux spectacles? Où s'éclatent-ils? Où vont-ils dépenser leur pécule? Les trois rappers de Dubmatique (en spectacle vendredi aux FrancoFolies) brisent la glace demain. Hip-hop en tête, DJ Choice, Disoul et O.TMC nous amènent là où ils se détendent et se défoulent.**

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Afin de démontrer que le système est mal organisé, les infirmières, à bout de souffle, s'abstiendront de faire des heures supplémentaires à compter du 22 juin. Approuvez-vous leur démarche?

Le MEMO a chassé du pouvoir les catholiques qui dominaient la CECM depuis un quart de siècle. Avec seulement 8,21 p. cent des suffrages exprimés, le vote des Montréalais est-il significatif?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 20 %
Non: 80 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

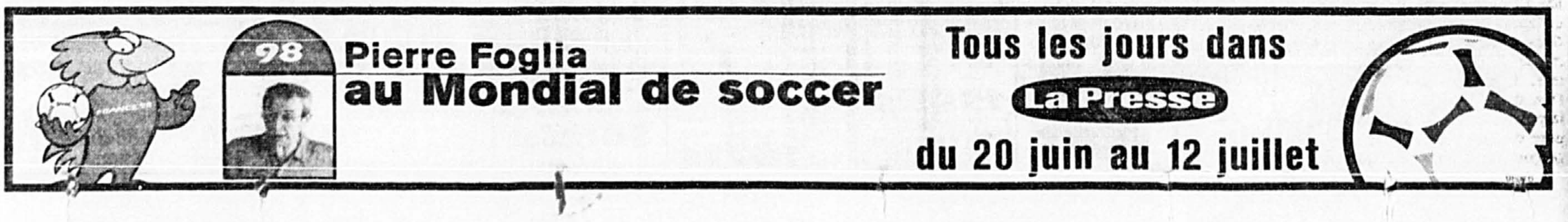

La Presse

Le mot du jour

compétitionner

■ On ne trouve pas ce canadianisme dans les dictionnaires français. Il est d'ailleurs peu utile puisqu'on peut y substituer *concurrencer, être en concurrence* ou *faire concurrence* dans le domaine économique et commercial. Et on peut le remplacer par *affronter, concourir, participer à* ou *prendre part à* dans le domaine sportif.

— Le jet régional de Pratt & Whitney concurrencera celui de Bombardier.

— Les Capitals affrontent les Wings.

Paul Roux

exigez

Le Lexique des difficultés du français dans les médias

de l'auteur du Mot du jour

La Presse : (514) 285-7364 / 19,95 $ + taxes

L'EXPRESS DU MATIN

Encore un coup de pinceau pour le pont

■ Une quinzaine de peintres décaperont et repeindront les poutres d'acier du pont Jacques-Cartier, cet été, au-dessus de la travée principale qui surplombe le chenal de navigation menant au port de Montréal. La peinture avait été refaite, assez rapidement, lors des Jeux olympiques de 1976, il y a plus de 20 ans. Un contrat de 2,4 millions a été alloué à la compagnie Dhaunier, de Montréal. La circulation ne sera pas affectée, a indiqué hier le directeur général de la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain, Glenn Carlin. La société dépense chaque année quelque 25 millions pour l'entretien de ses équipements, qui comprennent aussi l'autoroute Bonaventure, des viaducs, etc.

Don des Juifs à l'Accueil Bonneau

■ À la suite de la tragédie survenue à l'Accueil Bonneau, la communauté juive a fait parvenir hier un camion de marchandises diverses pour aider cet organisme dans ses efforts de soulagement de la misère. La collecte et la coordination de la livraison étaient assurées par le Merkaz, un programme des services d'aide à la famille juive de l'Institut Baron de Hirsch.

Électeurs non Montréalais

■ Dans le cadre de la préparation de la liste électorale en vue des élections municipales du 1er novembre prochain, le Bureau des élections adressera à compter du 22 juin un questionnaire à toute personne non domiciliée à Montréal qui, à titre individuel, est propriétaire unique d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires situé à Montréal. Toute personne satisfaisant aux exigences contenues dans le formulaire devra le remplir et le retourner dans les dix jours de sa réception. Des copies de ce formulaire sont d'ailleurs disponibles au Bureau des élections, 2060, rue Dickson, 3e étage, Montréal (872-5130).

Femme disparue de Saint-Hubert

■ Doris Moisan, 38 ans, est dis

Doris Moisan

parue depuis le 6 mai du domicile de sa mère situé au 2485, terrasse Georges-Jutras, (app. 207) à Saint-Hubert. Dépressive, elle serait partie en direction de Sherbrooke à bord d'un autobus. Elle mesure 1m70 et elle pèse 61 kg. Au moment de sa disparition, elle portait un jogging noir, des espadrilles et un veston noirs. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Saint-Hubert au 445-7711 ou au 445-7693.

Coupable du meurtre de sa conjointe

■ Michel-Ange Girard, 50 ans, a été reconnu coupable du meurtre prémédité de sa conjointe, Carmel Louis Jeune, 41 ans. Ce meurtre a été commis 16 juillet dernier au 3480, rue Jessica, dans le quartier Fabreville, à Laval. Les jurés, sept femmes et cinq hommes, s'étaient retirés lundi après-midi pour délibérer et le verdict a été rendu à 16 h 45 hier. Le procès était présidé par le juge Yves Mayrand, de la Cour supérieure. La Couronne était représentée par Me Bruno Larivière et la défense par Me Claude Dussault. Rappelons qu'après le drame, Michel-Ange Girard avait tenté de se suicider en se tirant une balle dans la tête. L'enfant du couple a été l'un des principaux témoins de la poursuite. Le couple vivait séparé depuis plusieurs mois et le garçon demeurait avec sa mère.

Armes de fort calibre vendues par des Mohawks : quatre arrestations

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un agent double de la Gendarmerie royale du Canada, dépêché chez les Mohawks pour enquêter sur la contrebande de tabac, s'est fait offrir à profusion et de façon très ouverte des armes à feu de fort calibre, ce qui a conduit à l'arrestation, samedi, de quatre Amérindiens très bien connus de la police de Kanesatake à la suite d'une perquisition où de la marijuana a été saisie.

Selon l'inspecteur Pierre-Yves Bourduas, commandant du district nord-ouest de la GRC, l'agent d'infiltration s'est rapidement mérité la confiance de Vincent McComber, 42 ans, de Kanesatake, qui a offert de lui vendre un éventail d'armes allant de la mitraillette, dont des AK47 et AR15, au revolver, en passant par le fusil mitrailleur. Toutes les armes ont déjà été utilisées.

La GRC n'a pu déterminer leur origine et leur cheminement pour arriver dans le secteur de Kahnawake. Chaque fois que McComber rencontrait l'agent double, selon l'inspecteur Bourduas, il arrivait de la réserve de Kahnawake et quand il revenait avec les armes, il venait du même endroit. Il est cependant impossible de dire s'il y a une cache d'armes dans la réserve puisque les policiers fédéraux n'y sont pas entrés.

Pour des raisons de sécurité, a dit M. Bourduas, les peacekeepers de la réserve de Kahnawake et la police autochtone de Kanesatake n'ont été avisés de l'enquête de la GRC qu'une fois l'opération terminée. « Cette décision a été prise parce qu'il y avait un risque considérable pour notre agent double, a-t-il dit. Actuellement, la police autochtone fait enquête et nos enquêteurs rencontrent de façon régulière leurs policiers. Nous leur faisons confiance pour que l'enquête se poursuive. »

PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

L'inspecteur Pierre-Yves Bourduas, de la GRC, montre l'arsenal qu'a pu se procurer un agent double.

Les trois autres personnes arrêtées sont Rodney Hill, 42 ans, Carlos Nelson, 24 ans, et Anthony Nelson, 44 ans. Tous habitent Kanesatake, mais lors de leur arrestation, Carlos Nelson a dit demeurer à Pointe-Calumet et les trois autres à Kahnawake.

La Couronne a déposé contre McComber 44 chefs d'accusation pour possession et vente d'armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte et deux chefs pour complot pour trafic de marijuana. Les autres sont accusés de trafic et possession de marijuana. Après leur comparution, ils ont repris leur liberté contre un dépôt de 2000 $, à l'exception de Nelson qui était recherché par le SPCUM pour introduction par effraction.

La GRC a débloqué 29 500 $ pour que son agent procède à cinq achats d'armes. La première vente a été effectuée le 18 décembre 1997. La GRC n'a pas recouvré l'argent utilisé pour l'achat des armes qui seront produites devant le tribunal.

« Nous avons été surpris par le type d'offre que M. McComber nous faisait puisque nous visions le trafic de cigarettes. Notre agent double s'est fait offrir de l'armement encore plus considérable. Nous avons localisé trois endroits où McComber se rendait dans la réserve et, en une occasion, il est revenu avec des armes », a précisé l'inspecteur Bourduas lors d'une conférence de presse au détachement de Saint-Jérôme de la GRC.

L'agent double s'est aussi vu offrir 600 livres de mari provenant de la région d'Oka et des explosifs.

Les copropriétaires du Sanctuaire font interdire la « souccah » juive

YVES BOISVERT

Des copropriétaires des condos de luxe du Sanctuaire du Mont-Royal viennent d'obtenir une injonction de la Cour supérieure interdisant à des familles juives de construire une « souccah » sur leur balcon pendant la fête juive de Soukot.

La *souccah* est une cabane extérieure en bois ou en toile, sans toit, dans laquelle séjournent les juifs pratiquants pendant les huit jours de cette fête, fin septembre, début octobre. Elle vise à commémorer les conditions de vie difficiles des juifs après la fuite d'Égypte et l'importance du lien avec Dieu (on doit y voir le ciel).

La fête, qui suit le Yom Kippour, ne dure que huit jours, mais apparemment, certains propriétaires de condos trouvent que ces petites constructions temporaires déparent leur environnement visuel « haut de gamme » et uniforme.

Invoquant le contrat de copropriété signé par tous les occupants qui interdit des constructions ou décorations sur les espaces extérieurs (sauf permission), le Syndicat des copropriétaires Northcrest (c'est la rue où sont située les phases VI et VII du Sanctuaire) a demandé une injonction de la Cour supérieure pour ordonner à quatre familles « délinquantes » de rentrer dans le rang et de ne plus construire de *souccah*.

Les familles juives, soutenues par le B'nai Brith, ont contesté cette demande, s'appuyant notamment sur leur liberté de religion et l'obligation d'accommodement raisonnable qui en découle pour les copropriétaires. Ils ajoutent que le syndicat laisse passer les sapins de Noël et les lumières de Noël, qui devraient en principe être interdits, et qu'il y a donc discrimination.

Le juge André Rochon, de la Cour supérieure, dans un jugement rendu public hier, a estimé que les familles visées devaient savoir à quoi s'en tenir en signant leur contrat et que leur liberté de religion n'est pas en péril. Il émet donc une injonction pour leur ordonner de s'abstenir de construire de telles cabanes.

Le rabbin Barry Levy, professeur d'études juives à McGill, a témoigné pour le syndicat des copropriétaires. Il explique que rien n'oblige un juif à posséder sa propre *souccah*. L'on peut utiliser celle de la synagogue, d'un ami, d'un voisin. La question de la proximité de la *souccah* n'est pas une question de loi religieuse, mais simplement d'utilité. On n'a pas à y vivre toute la journée, au fait. Le rabbin Levy demeure d'ailleurs au Sanctuaire et ne voit aucun problème à ne pas construire de *souccah*.

Le rabbin Moïse Ohana est d'accord avec le rabbin Levy, mais si la célébration d'une fête devient une corvée, alors elle perd son sens, dit-il.

Le juge en conclut qu'il s'agit d'une question fort subjective et que l'observance des principes religieux n'est pas en péril à cause des règles du Sanctuaire, qu'il estime appliquées de façon uniforme.

Le juge ajoute qu'il n'est pas irrationnel pour les copropriétaires de rechercher une unité d'ensemble dans la décoration et l'aménagement. Le syndicat a proposé aux familles divers accommodements, notamment la fabrication d'une *souccah* commune sur un terrain du Sanctuaire, note le juge Rochon. Selon le magistrat, les familles ont fait preuve de rigidité et n'ont pas aidé à trouver une solution. Il la leur impose donc : plus de *souccah* sur les balcons.

Les familles disposent de 30 jours pour en appeler.

Homme poignardé

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Un homme dans la vingtaine est mort hier soir après avoir été poignardé en pleine rue au centre-ville de Montréal. L'agression est survenue vers 19 h 30, sur le trottoir de la rue University, juste au nord de Sherbrooke, devant cinq ou six témoins. Selon la police, cinq hommes, également dans la vingtaine, auraient attaqué la victime.

L'information a été confirmée par un étudiant de McGill qui se trouvait à la fenêtre de sa chambre de l'autre côté de la rue University, quand l'altercation a commencé. « J'ai vu deux grands gars qui en battaient un autre, a déclaré ce témoin, qui n'a pas voulu être nommé. Puis, trois autres gars se sont approchés et je pensais qu'ils allaient les séparer, mais ils ont plutôt aidé les deux autres. »

Selon le témoin, les assaillants avaient l'air d'étudiants du secondaire. Le SPCUM examinait d'ailleurs la possibilité que toutes les personnes impliquées soient des étudiants du High School of Montreal, situé plus au nord, a déclaré l'agent Christian Émond.

Le jeune homme, poignardé une fois dans la région du coeur, est mort peu après avoir été transporté à l'Hôpital général de Montréal. Le suspect principal est un homme blond mesurant environ cinq pieds sept, qui avait le torse nu.

AILES
LES AILES DE LA MODE
Notre prime visage
6 articles
Avec tout achat de 24 $ ou plus de produits Lise Watier, recevez une jolie pochette à maquillage incluant : Rouge à lèvres Infini; Mascara Sublime noir 4 ml; Action C crème anti-âge 7 capsules; fond de teint Revitalisant 11 ml et Aquasphère 60 ml.
Une prime par personne. Offre valide jusqu'au 21 juin, jusqu'à épuisement des stocks.
LISE WATIER
Ayez bonne mine! Action C, traitement anti-âge à la vitamine C pure, 30 capsules, 33 $.
MAIL CHAMPLAIN CARREFOUR LAVAL PLACE STE-FOY

Les commerçants du boulevard Saint-Laurent veulent rester branchés

NADINE FILION

« Nous allons former ce qui va être la plus grande société de développement commercial du Québec », promet Gordon Bernstein. Le vice-président de l'Association du village international du boulevard Saint-Laurent annonce ainsi la création d'un organisme chargé du développement commercial de l'artère montréalaise, entre Sherbrooke et Mont-Royal. Pour ce faire cependant, les quelque 570 commerçants du secteur devront consentir à l'aventure dans une proportion de 75 %.

Jusqu'à présent, une soixantaine de professionnels et de marchands du secteur désigné auraient signé en faveur d'une société de développement commercial. Mais il en faut 427 pour que l'organisme naisse officiellement, notamment grâce à une subvention de 50 000 $ accordée par la Ville de Montréal pour la création d'emplois permanents.

« Nous avons fixé la barre très haut pour s'assurer que la société ne deviendra pas un organisme caduque », souligne Sylvain Gariépy, du Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers. Et pour que l'organisme soit viable, le budget annuel doit tourner autour des 385 000 $, recueillis principalement auprès des membres. « La cotisation moyenne est de 685 $ par année, basée sur la valeur locative », ajoute M. Gariépy.

Celui-ci avoue cependant que le recrutement est problématique. « L'échéance du 15 juin a dû être reportée au 15 juillet. Les gens hésitent encore, surtout ceux qui éprouvent de la difficulté à boucler leurs fins de mois. Au moins, ils prennent le temps de réfléchir, ils posent des questions et c'est tant mieux. »

Malgré son faible taux de participation de 10,5 %, le projet emballe les principaux porte-parole. Élisabeth Turgeon, propriétaire d'un restaurant sur Saint-Laurent et d'un autre sur Mont-Royal, soutient que l'implantation d'une société de développement commercial apporte beaucoup.

« J'ai vécu l'expérience sur Mont-Royal et ce qui s'est passé là-bas peut donner une bonne image de ce que le boulevard Saint-Laurent peut devenir. » Mme Turgeon a rappelé les efforts investis depuis 1990 qui ont permis de transformer une « rue à rabais aux nombreux locaux vacants » en une « belle rue qui offre une diversité commerciale intéressante ».

Promotion, études de marché, recherche de nouveaux investisseurs, consultation, événements culturels et autres démarches sont au programme de la société de développement en devenir. « Nous souhaitons qu'en un an ou un an et demi, les locaux vacants passent de 10 % à 1 %, idéalement à 0 % », indique Gordon Bernstein. Celui-ci va même jusqu'à suggérer que le problème de stationnement auquel font face commerçants et clients soit réglé par l'achat d'un édifice. « Nous pourrions acquérir un immeuble en hauteur pour en faire un stationnement à étages. Ça se faisait autrefois, on peut le refaire maintenant ! »

Pour Gaston Aubre, propriétaire d'une boîte de communications, il est actuellement branchés pour un professionnel d'avoir son bureau sur le boulevard Saint-Laurent. Certains, devant les firmes technologiques qui ont de plus en plus pignon sur rue dans le secteur, vont jusqu'à donner à l'artère montréalaise le nom de « Silicon Alley », en référence à la Silicon Valley californienne.

« Mais ce qui est « in » cette année peut être « out » l'an prochain, rappelle M. Bernstein. C'est pourquoi il faut solliciter d'autres commerçants pour répondre aux besoins des gens d'ici. » Les pistes dégagées par les différentes études menées au centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers font état de boutiques de vêtements haut de gamme et de librairies. « Nous avons besoin entre autres d'une maison de presse internationale », note Mme Turgeon.

« On veut éviter d'être une autre rue Saint-Denis, qui est plutôt homogène en terme d'activités commerciales, conclut M. Gariépy. Il s'agit de conserver le boulevard Saint-Laurent comme il l'est et de l'améliorer en tenant compte de sa clientèle très variée, à saveur ethnique. »

Un organisme vient d'être créé pour veiller au développement commercial du boulevard Saint-Laurent, entre Sherbrooke et Mont-Royal.

Cerveau-direction

COROLLA
229$ par mois / location 48 mois*
0$ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0$	229$
850$	209$
1 600$	191$

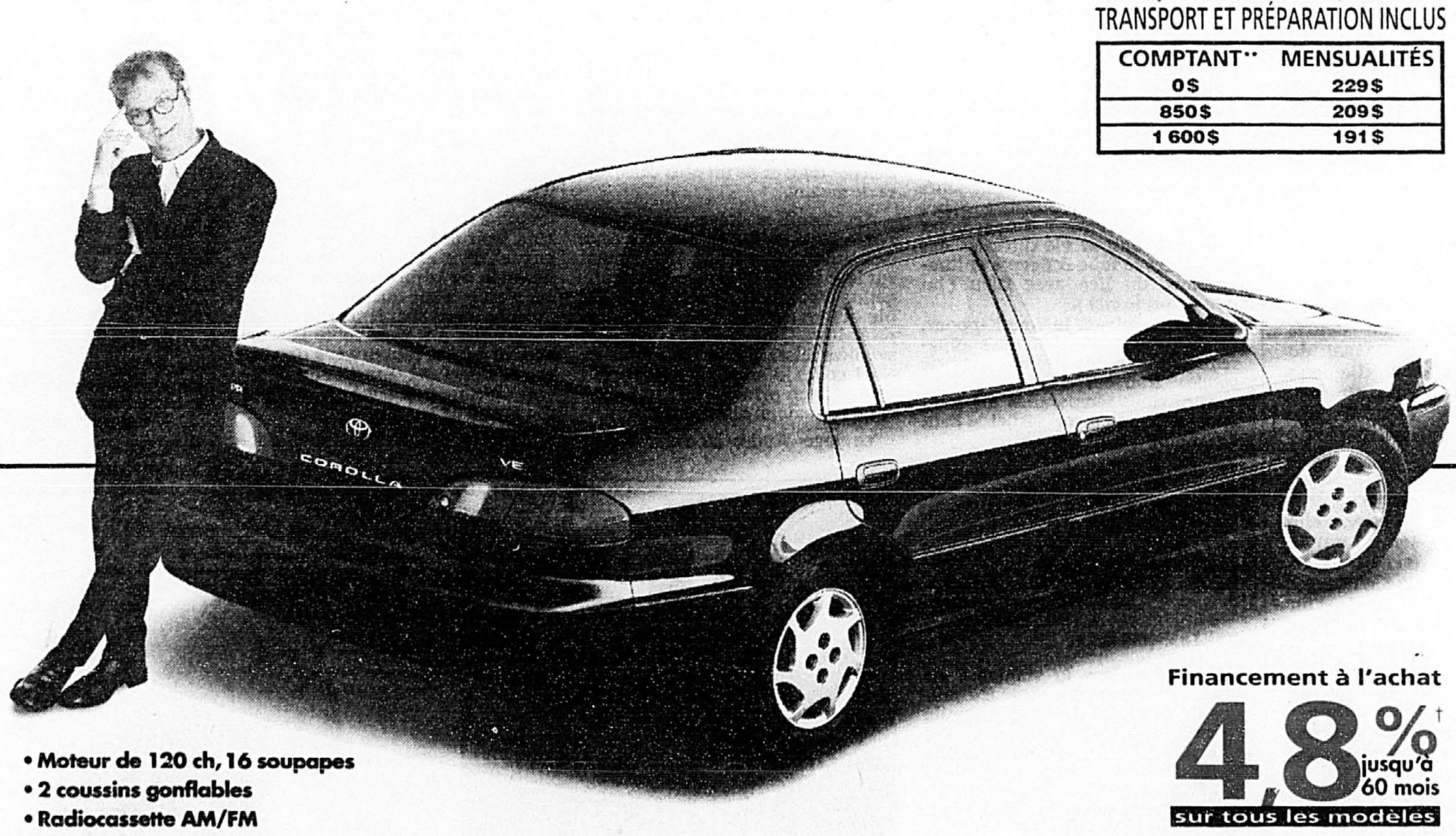

• Moteur de 120 ch, 16 soupapes
• 2 coussins gonflables
• Radiocassette AM/FM

Financement à l'achat
4,8 %† jusqu'à 60 mois
sur tous les modèles

CRÉDIT TOYOTA
Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 30 juin 1998. Premier versement de 263,74 $ et dépôt de garantie de 275 $ exigibles au moment de la livraison. **Franchise de 96 000 km**; frais de 7¢/km excédentaire. **Taxes en sus ou échange équivalent. †Programme de financement à l'achat de 4,8 % sur **tous les modèles 1998 en inventaire**: Tercel, Paséo, Corolla, Camry, Avalon, RAV4, 4Runner et Tacoma. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire
TOYOTA
www.toyota.ca

Le service de qualité Toyota

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ

plein
Livre avec le plein d'essence

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2350
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334
CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200
GATINEAU Toyota Gatineau 568-0066
HULL Villa Toyota 776-0077
ÎLE PERRÔT Île Perrôt Toyota 453-2510
JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449
LACHINE Spinelli Lexus Toyota 634-7171
LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634
LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710
LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474
MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511
MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191
MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411
MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010
MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777
MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909
POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510
REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540
ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872
ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191
ST-JEAN Déry Toyota 359-9000
ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255
ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota A Ste-Agathe 326-1044
STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685
SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393
SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596
TERREBONNE Automobiles L.G. Léveillé 471-4117
THURSO Auger & Frères 985-2218
TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
VERDUN Woodland Toyota 761-3444

PEA PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE

Les abeilles de la bande dessinée

Passionnée de bandes dessinées, Chantal Hébert a profité d'une bourse du programme Reportage Japon de la Fondation Asie-Pacifique pour se pencher sur ce phénomène multimilliardaire. Aujourd'hui elle nous présente Osamu Tezuka.

Chantal Hébert

Si Hergé était né Japonais, il aurait trimé du matin au soir et aucun de ses fans ne pourrait se vanter d'avoir une collection complète de Tintin, Jo, Zette, Jocko et les autres à moins de disposer d'une voûte consolidée par de bonnes poutres.

Au Japon, le manga, comme on appelle ici la bande dessinée, est l'affaire d'artistes qui ne sont jamais aussi prolifiques que leur public est vorace.

Sur papier, explique Tojyo Miho, une artiste qui fait partie de la génération montante d'auteurs de manga, l'industrie s'apparente à un triangle. Au sommet, il y a la poignée d'artistes-vedettes qui vivent richement de leurs oeuvres, et, en dessous, une vaste armée d'ouvriers de la BD. Dans les faits, tout ce monde a une chose en commun : une activité comparable à celle d'une ruche bourdonnante.

Prenez Osamu Tezuka. Au firmament des vedettes du manga, aucune étoile ne brille autant que la sienne. Au moment de son décès en 1989 à soixante ans, le Japon a décrété un deuil national. Le 1er janvier dernier, un timbre à la mémoire de son héros le plus célèbre, Astro le Robot, a été frappé. Le jour même de l'émission, les comptoirs de poste du pays se sont retrouvés à sec. Enfin, la ville de Takarasuka, près d'Osaka, où il a vécu une bonne partie de sa jeunesse, a consacré un splendide musée à l'oeuvre de son plus illustre citoyen.

150 000 pages

Il y avait bel et bien de quoi remplir un musée. En quarante ans de carrière, Tezuka a produit 150 000 pages de manga (textes et dessins) et produit 60 films d'animation. C'est l'équivalent d'une production quotidienne de 10 pages de BD à raison de sept jours par semaine.

L'an dernier, le musée Tezuka a finalement réussi à rassembler une collection complète des oeuvres de ce grand artiste. Il y avait, raconte Yamashita Minoru qui a présidé à l'opération à titre de directeur du musée, de quoi remplir 400 volumes qui, empilés les uns sur les autres, partaient du plancher pour effleurer le plafond d'un entrepôt.

Avec cette production, Tezuka, qui combinait le génie d'un grand conteur et l'énergie d'une dynamo, a sorti le manga des bas étages. Avant lui, la BD n'avait aucune lettre de noblesse au Japon. Le dessin animé était réservé aux seules salles de cinéma. C'est lui qui a ouvert les portes de la télévision japonaise à l'animation, laquelle ne les a jamais refermées depuis.

Étages dans les librairies

Tezuka a également légué à ses nombreux successeurs son rythme de production tous azimuts et un public apparemment insatiable. Au Québec, les librairies qui se respectent ont une section consacrée à la BD. Au Japon, il faut parler d'étages complets, et encore, on n'y trouve généralement que la production récente. À toute heure, il est difficile de circuler dans les allées de tels établissements. Ils sont systématiquement bondés.

Pourtant, la consommation sur place est découragée. À de rares exceptions près, les livres sont emballés dans du cellophane, ce qui présume que le client a une bonne idée de ce qu'il veut acheter.

Cette idée, il la prend dans les publications hebdomadaires. C'est le « fast-food » de la BD japonaise. Le magazine *Jump*, qui publie chaque semaine une livraison destinée aux jeunes garçons, tire à presque cinq millions d'exemplaires. Son principal rival, *Shônen*, en fait autant.

Un numéro normal compte plus de 400 pages. Chaque semaine, les éditeurs de ces magazines mènent 20 épisodes de front. Ils testent leur marché sur le tas. *Jump* reçoit de 30 000 à 50 000 cartes-réponses de ses lecteurs par semaine. Si un manga ne décolle pas en une dizaine de semaines, c'en sera fait. Si par contre, il récolte un succès boeuf, il prendra le chemin du petit écran.

Publications éphémères

Aussi volumineuses qu'elles soient, ces publications hebdomadaires sont faites pour être jetées rapidement et se vendent à un prix qui reflète leur caractère éphémère. Les hebdos de manga sont publiés sur du papier recyclé où reste l'encre d'impressions précédentes. La moyenne des auteurs survivent à ce rythme de travail seulement une dizaine d'années avant de décrocher. Les plus appréciés ont une armée d'assistants. Quant aux autres, le marché est assez vaste pour leur assurer des revenus décents à condition de publier quelques ouvrages par année ou de travailler en périphérie des grands noms.

Demain : *No man's land*

Un magazine passera les médias au scalpel

Contre les journaux et télés arrogants

Agence France-Presse
WASHINGTON

Un nouveau mensuel, *Brill's Content*, entièrement consacré au traitement de l'information par les médias, fera mercredi son apparition dans les kiosques aux Etats-Unis, a-t-on appris hier auprès du magazine.

Ce magazine se veut, selon son fondateur Steve Brill, « le nouveau guide de la consommation à l'ère de l'information » et entend passer au scalpel les méthodes journalistiques et mettre les médias face à leurs responsabilités.

« Je souhaite rétablir l'équilibre des pouvoirs face à des médias de plus en plus arrogants et sur la défensive, en faveur des utilisateurs de l'information et non pas de ses producteurs », explique dans une lettre aux lecteurs Steve Brill, avocat, journaliste et fondateur du magazine *American Lawyer* et de la chaine Court TV.

Avant même sa sortie, le magazine a fait les gros titres des journaux, en publiant des extraits d'une interview à paraitre du procureur spécial Kenneth Starr, dans laquelle celui-ci admet avoir parlé à des journalistes au sujet de l'affaire Lewinsky.

La Maison-Blanche a aussitôt dénoncé les « fuites » orchestrées par M. Starr et ses collaborateurs.

Se voulant un pourfendeur impartial et sans concessions des médias, M. Brill a toutefois été pris en défaut pour n'avoir pas révélé qu'il avait contribué financièrement à la campagne présidentielle de Bill Clinton en 1996.

« J'aurai dû révéler ces faits », a-t-il admis, cité par le *Washington Post*. « Il ne faut pas pour autant en conclure que je suis orienté politiquement », a-t-il ajouté.

SOLARIUMS-SPÉCIAUX DU PRINTEMPS
TROIS-SAISONS * QUATRE-SAISONS * GAZEBO-PLUS
DU 1 MAI AU 24 JUIN
50% DE RABAIS SUR NOS STORES RÉFLÉCHISSANTS
FINANCEMENT DISPONIBLE À PARTIR DE 49$ PAR MOIS
SITE INTERNET ZYTCO.COM
OUVERT LE SAMEDI
TÉLÉPHONEZ SANS TARDER...
NOUVEAU
4940 Bois-Franc, St-Laurent, Qc, H4S-1A7
(514) 335-2050
(800) 361-9232
Zytco
SPÉCIALISTE DU SOLARIUM
GAZEBO-PLUS
8' x 10' SEULEMENT 2495$

LOUIS VUITTON
...l'élégance éternelle
Damier trousse toilette $345
Ogilvy 1307 rue Sainte Catherine Ouest
514·849·6520

decor@Fabricville
GRATUIT
Service @ DOMICILE POUR DÉCORATION
388-6600
CONFECTION SUR MESURE
Draperies
Cantonnières
Stores
Literie
Rembourrage
Aucune obligation d'achat
Avant...
Les fenêtres...habillées!
Après...
Avant...
Les lits...faits!
Après...
Avant...
Les meubles...recouverts!
Après...

Référendum à Outremont

Le projet d'emprunt pour les 3,8 millions du poste de police et les 6,4 millions des réfections devra faire l'objet d'un vote populaire

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La Ville d'Outremont devra tenir un référendum si elle souhaite aller de l'avant avec son projet d'emprunt de 14 millions, une somme qui représente près de la moitié de son budget annuel.

Quelque 760 citoyens d'Outremont ont en effet signé le registre ouvert lundi à l'hôtel de ville, soit 260 de plus que le nombre nécessaire pour forcer l'administration à retirer son projet ou à le soumettre à un scrutin populaire.

Le règlement d'emprunt de 14 millions, adopté par le conseil municipal lors d'une assemblée extraordinaire, le 3 juin, doit servir à financer divers travaux d'infrastructure, dont la réfection de rues et trottoirs, de même que l'acquisition d'un ancien bureau de poste, avenue Van Horne, afin d'y installer le poste de quartier 36 du SPCUM, la cour municipale et le service de sécurité publique.

100 000 $ pour un référendum

Le maire suppléant, Donal Archambault, s'est dit déçu de la volonté manifestée par la population, l'emprunt de 14 millions ne servant selon lui qu'à combler des besoins absolument urgents de la municipalité. La somme requise pour effectuer l'ensemble des travaux d'entretien et de réparation nécessaires se chiffre d'après lui à environ 50 millions.

« C'est vivre dans l'illusion que de penser que tout va bien à Outremont, alors qu'on a des retards importants dans la réfection de nos infrastructures », a commenté le maire suppléant.

La possibilité de consulter la population par voie de référendum existe, mais elle ne semble guère enthousiasmer l'équipe du maire Jérôme Unterberg. « Un référendum, c'est comme une campagne électorale, ça coûte au moins 100 000 $, affirme M. Archambault. On aura une décision à prendre dans les prochains jours, mais c'est beaucoup demander que de tenir un référendum. »

De son côté, l'Association des citoyens d'Outremont est satisfaite de la tournure des événements, bien qu'elle ne souhaite pas davantage la tenue d'un référendum. « On voudrait que le règlement d'emprunt soit scindé par projet plutôt que d'avoir un emprunt omnibus », a dit la présidente de l'Association, Suzanne Lamarre.

Chèque en blanc

« Dans le règlement d'emprunt, tout était mélangé, le prioritaire et le non prioritaire, de la pompe du parc Pratt, une affaire de 13 000 $, au nouveau poste de police, qui coûterait 3,8 millions. C'est comme si tout était devenu urgent en l'espace de quelques jours », a-t-elle ajouté.

L'Association déplore d'ailleurs la précipitation qui a entouré l'adoption du règlement d'emprunt. « La discussion ne s'est pas faite sur chacun des projets, a déclaré Mme Lamarre. C'était comme un gros chèque en blanc qu'on nous demandait de donner. »

Outre les travaux de réfection de 6,4 millions et les dépenses reliées à l'achat et l'aménagement de l'ancien bureau de poste, l'emprunt servait principalement à financer l'acquisition d'un terrain de déversement des neiges usées (2,5 millions), l'implantation de mesures de ralentissement et de diminution de la circulation (0,6 million) et le remplacement des appareils de radio-communication du service de protection contre les incendies (0,6 million).

Les Espagnols promettent une « danse du feu »

GEORGES LAMON

Ricardo Caballer n'a pas lésiné sur les moyens pour sa première participation à « L'International Benson & Hedges », ce soir. Une participation qu'il veut « la meilleure de Caballer » jamais présentée dans un pyromusical. Il vient ici pour prouver son talent et...pour gagner. Qu'on se le dise !

PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

L'équipe de Ricardo Caballer au grand complet veut impressionner ce soir. À l'avant-plan, Ricardo Caballer, propriétaire de Pirotécnia Ricardo Caballer et dans l'ordre habituel les artificiers, Ernesto Ausina, Juan Jose Martin, Jose A.Godoy, Jose Maria Paris et Juan Jose Gamon.

À voir son arsenal de plus de 3 000 pièces produites à son usine de Valence, dont des grosses bombes, 500 soucoupes volantes spéciales et 750 chandelles romaines (une première à Montréal), on peut déjà imaginer le tableau.

Feux sur la ville

« Je me suis inspiré des hauts moments des spectacles que nous avons produits ailleurs, comme à Toronto et Vancouver — gagnant en 1995 et 1996 —», insiste ce fier Ibère, membre de cette famille de Caballer qui ont toujours offert des spectacles exubérants et colorés à La Ronde.

« L'intéressant à Montréal, c'est que les gens sont plus près du feu. Ils vivent toutes les émotions. »

Comme tout bon artificier, il est sur les dents. S'il ne le laisse pas paraître, on le sent très nerveux. D'autant que ce spectacle pour lui et sa firme est d'une importance cruciale.

« Ce que je crains le plus, c'est la pluie, la brume et le ciel bas, insiste-t-il. Si nous pouvons avoir un peu de vent ce sera bon. Bref, si le temps nous aide nous devrions faire un bon spectacle. C'est ce que Dieu voudra, on ne peut rien faire contre cela. » Il concède que pendant les 15 minutes précédant le spectacle il vit ses moments les plus stressants : « C'est dur à vivre, mais une fois le feu bien amorcé, alors là je relaxe. »

Et derrière l'homme il y a la femme. Pour cette « Danse du feu », en effet, c'est sa femme Maria Dolores, qui a conçu le programme musical. Comme elle le fait pour chaque spectacle. « Ma femme adore la musique et c'est elle qui choisit les morceaux, précise-t-il. Ensuite, c'est à moi que revient la tâche d'adapter les pièces à la musique. Nous faisons équipe depuis 20 ans. »

Le programme musical en 15 tableaux est constitué d'un mélange de musiques de films *(Moon River, Over the Rainbow* et le *Tour du monde en 80 jours*), populaire (Queen, Vangelis, Jarre, Adams et Cobos) et bien sûr des classiques espagnols comme : *« Malaguena, Granada* et *Valencia* ». À tout choisir, à son avis, la musique classique demeure encore la mieux appropriée pour un pyromusical.

« Toutes les musiques de notre programme ont leur moment fort et leur moment doux, rappelle-t-il. Et les couleurs bleu, or et argent seront dans le ton. Il reste que *Le Lac des cygnes* et *Granada,* son morceau favori, figureront au tableau des moments doux rehaussés de couleurs appropriées.

Il faudra surveiller la musique de *Missing* (Vangelis) et *Malaguena.* Des soucoupes volantes tantôt blanches tantôt or monteront et redescendront dans le ciel comme des danseuses de ballet. « On va avoir l'impression que les soucoupes flottent, note-t-il. J'espère que les amateurs aimeront notre feu. »

Quant au bouquet final, sur l'air de *Can-Can,* il sera évidemment à la hauteur de l'impétuosité et de la force espagnoles dans une palette de couleurs éblouissantes. Une invitation à entrer dans la danse, même si dame Nature semble encore vouloir nous faire la gueule.

40 chauffeurs demandés

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal fait appel à des candidatures pour occuper une quarantaine de postes de chauffeurs d'autobus dès cet automne et 160 autres postes pour reconstituer sa banque de candidats pour les deux prochaines années.

Selon Odile Paradis, du Service des communications, de nombreux chauffeurs d'autobus admissibles à la retraite ont décidé en même temps de se prévaloir de leur droit ce qui a occasionné une pénurie de chauffeurs disponibles. Par le jeu des mutations et des promotions, la société a réussi à trouver 20 candidats provenant d'autres services, mais il en manque encore 40 pour combler les départs de l'automne.

La STCUM fait donc appel aux candidats de l'extérieur qui devront passer par un processus rigoureux et exigeant afin de se qualifier. Les candidats devront se présenter le lundi 22 juin entre 8 h et 19 h afin de remplir un formulaire de demande d'emploi.

Leurs noms seront inscrits dans une banque de données informatisée et la STCUM qui s'attend à une invasion de candidats (il s'en est présenté 2600 pour 12 postes à combler à Québec) procédera par tirage au sort. Les élus seront alors invités à passer un examen écrit et par la suite, un test en entrevue.

Puis, ils devront suivre des cours de formation offerts par la STCUM afin d'obtenir un permis de chauffeur de véhicules urbains, classe 2. Enfin, ils suivront à leurs frais (3000 $) une formation en techniques de conduite.

Têtes d'affiche

■ Ayant à coeur le mieux-être des jeunes, les policiers et pompiers de Terrebonne ont décidé de faire cause commune avec eux et de partager avec le Centre jeunesse Terrebonne les profits d'un match de baseball les opposant aux Quatre chevaliers. Les profits seront partagés à parts égales entre la Maison des jeunes et le Fonds de participation aux jeux mondiaux des policiers et pompiers. Le tout aura lieu samedi, au parc Saint-Sacrement, à Terrebonne. Coût : 5 $ (gratuit pour les 12 ans et moins). Réception : 20 $. Renseignements : 964-5598.

■■■

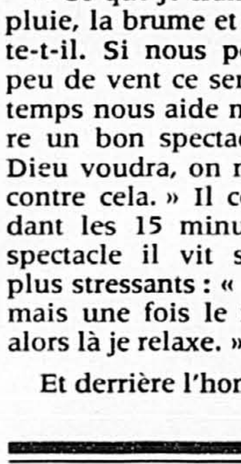

Joe Bocan

■ Parce que trop d'enfants sont victimes d'accidents mortels ou qui les handicapent (chutes, brûlures, noyades) l'organisme Enfants en sécurité lance une campagne de sécurité à la maison, invitant les Québécois à se procurer un carnet d'autocollants *Foyer-sécur,* disponible chez les détaillants de produits Johnson et Johnson. Les artistes Joe Bocan et Charles Biddle sont les porte-parole de cette campagne incitant les parents à procéder à l'inspection de leur logis pour s'assurer qu'on a éliminé les risques d'accidents pour les enfants. Renseignements : 1-888-666-8746.

■■■

■ Nul mieux que le représentant d'un pays qui a connu un régime totalitaire comme Emil Constantinescu ne pouvait rappeler l'importance de la liberté de pensée du milieu universitaire. En recevant un doctorat honorifique de l'Université de Montréal, le président de la Roumanie, Emil Constantinescu, qui fut recteur de l'Université de Bucarest, a en effet conclu ainsi son allocution : « Il est essentiel, et je m'y engage, que dans la globalisation déjà entamée, l'Université conserve la noblesse de sa vocation, qui va de l'indépendance intellectuelle par l'échange à la pédagogie de la différence par la promotion des valeurs dont nos sociétés ont tellement besoin. »

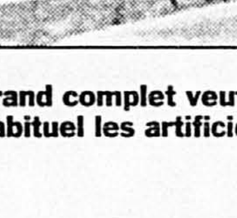

Emil Constantinescu

■■■

■ Plus d'un millier de Montréalais ont répondu à l'appel de la Fondation des maladies du coeur pour participer, samedi dernier au complexe Desjardins, à une activité de conditionnement physique avec le personnel de Nautilus Plus, dont Josée Lavigueur, ainsi que la comédienne Anne Bédard et l'athlète Nathalie Lambert. L'activité a permis de recueillir plus de 48 000 $, grâce à des commanditaires comme Cheerios, Pfizer, Yoplait, et des marchands du complexe Desjardins (Excellence sports, Québécara, le Bâton Rouge et l'Institut Matis).

■■■

■ Tournoi de golf féminin organisé par la fondation Charles-LeMoyne, de l'hôpital du même nom. C'est la mairesse de Boucherville, Francine Gadbois, qui en sera l'hôtesse et la présidente d'honneur, car c'est au club de golf de Boucherville que le tournoi aura lieu, le lundi 10 août. Les profits serviront à acheter des appareils médicaux et à poursuivre la recherche médicale. Les hommes seront admis, les golfeuses étant invitées à recruter un « cadie ». Renseignements ; 671-3613.

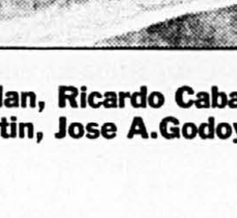

Francine Gadbois

■■■

■ On avait trois raisons de fêter récemment chez Amnistie internationale, en compagnie de la comédienne Andrée Lachapelle, longtemps porte-parole de la section de langue française qui célèbre son 20e anniversaire avec son nouveau porte-parole l'humoriste Daniel Lemire. On marquait aussi le 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du 25e de la section canadienne d'Amnistie internationale. On a profité de l'occasion pour lancer une carte postale jumelant le réalisateur André Melançon au défenseur des droits des enfants, le Pakistanais Zafaryab Ahmed.

■■■

■ L'Armée du Salut accueillait récemment Gilles Jarry, premier vice-président de la Banque de Montréal, porteur d'un don de 5000 $ qu'il a remis au lieutenant-colonel Gilles Saint-Onge, et Catherine Hooper, de l'Armée du Salut. Cet organisme exerce une action humanitaire auprès des démunis.

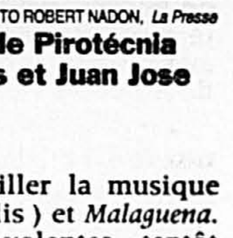

Gilles Jarry

■■■

■ L'Association des femmes de carrière commerciale et professionnelle de Montréal organise un dîner-spectacle dont les profits seront remis à la Société de l'anémie falciforme (maladie très répandue en Afrique). L'association rejoint ainsi l'une de ses deux préoccupations, les minorités visibles, qui s'ajoute à son intérêt pour la situation de la femme au travail. C'est demain, à compter de 18 h, au 3745, rue Saint-Jacques. Coût : 25 $. Réservations : 482-4192, 735-5100 ou 365-6721.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Doré veut que Bourque lui rende tout le mérite qui lui revient

GILLES GAUTHIER

Pierre Bourque devrait remercier le candidat à la mairie Jean Doré plutôt que de l'accuser d'avoir injecté des centaines de millions dans les sociétés paramunicipales, puisque c'est son administration qui, de 1986 à 1990, a, selon lui, jeté les bases du développement du quartier international de Montréal et de la Cité du multimédia, dont on a parlé au cours des deux derniers jours.

« Que M. Bourque coupe les rubans, j'en suis fort aise, mais il a pendant quatre ans coupé les rubans de gestes que nous avions posé préalablement et qui lui ont permis de le faire. C'est assez ironique », a déclaré M. Doré hier.

Il explique que la Cité du multimédia s'installe dans le Faubourg des Récollets, « un quartier où il y avait des cours de rebuts de métal, des industries de produits chimiques et de peinture ». Par le biais d'une société paramunicipale, poursuit-il, « la Ville a fait du remembrement de terrains, possède les terrains et les bâtiments, a dégagé le site des nuisances qui empêchaient le développement ».

Il ajoute que la cité internationale a pu être créée grâce au Centre de commerce mondial, « que nous avons poursuivi et achevé », au recrutement d'organisations internationales — 35, dit-il, se sont ajoutées à Montréal entre 1986 et 1994 — et parce que « nous avons convaincu le gouvernement fédéral et l'OACI d'installer le siège permanent de cet organisme rue University ».

« Heureusement, nous avons tracé la voie et bien préparé le terrain », poursuit l'ancien maire, qui affirme que d'autres geste faits par les paramunicipales et son administration dans le Vieux-Montréal et ses environs se sont traduits de 1990 à 1994 par des investissements totaux de un milliard $ « qui font que le quartier renaît, est raccroché au reste de la ville et est en train de se développer ».

« C'est ça l'héritage de l'administration que j'ai gérée », de dire M. Doré, qui avait convoqué la presse dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce pour faire part de ses inquiétudes face à la volonté de l'administration actuelle de raccorder les deux tronçons du boulevard Cavendish. « Ce n'est pas une priorité », affirme-t-il, et avant d'aller de l'avant « il faudra que des études d'impact de la circulation soient rendues publiques, qu'il y ait consultation étant donné qu'il s'agit d'une rue résidentielle et que soit réglé le problème de la congestion des autoroutes ».

Le conseiller indépendant de NDG, Jeremy Searle, élu avec Jérôme Choquette en 1994, s'oppose au raccordement du boulevard Cavendish. Pourrait-il se joindre à la formation de l'ancien maire ? « Je suis prêt à discuter avec toutes les personnes de bonne foi qui veulent parler de l'avenir de Montréal et du quartier. »

Le parti Équipe Montréal de M. Doré a fait connaître jusqu'à maintenant 19 candidatures dans les districts et d'autres seront annoncées aujourd'hui sous le thème de la représentativité des femmes.

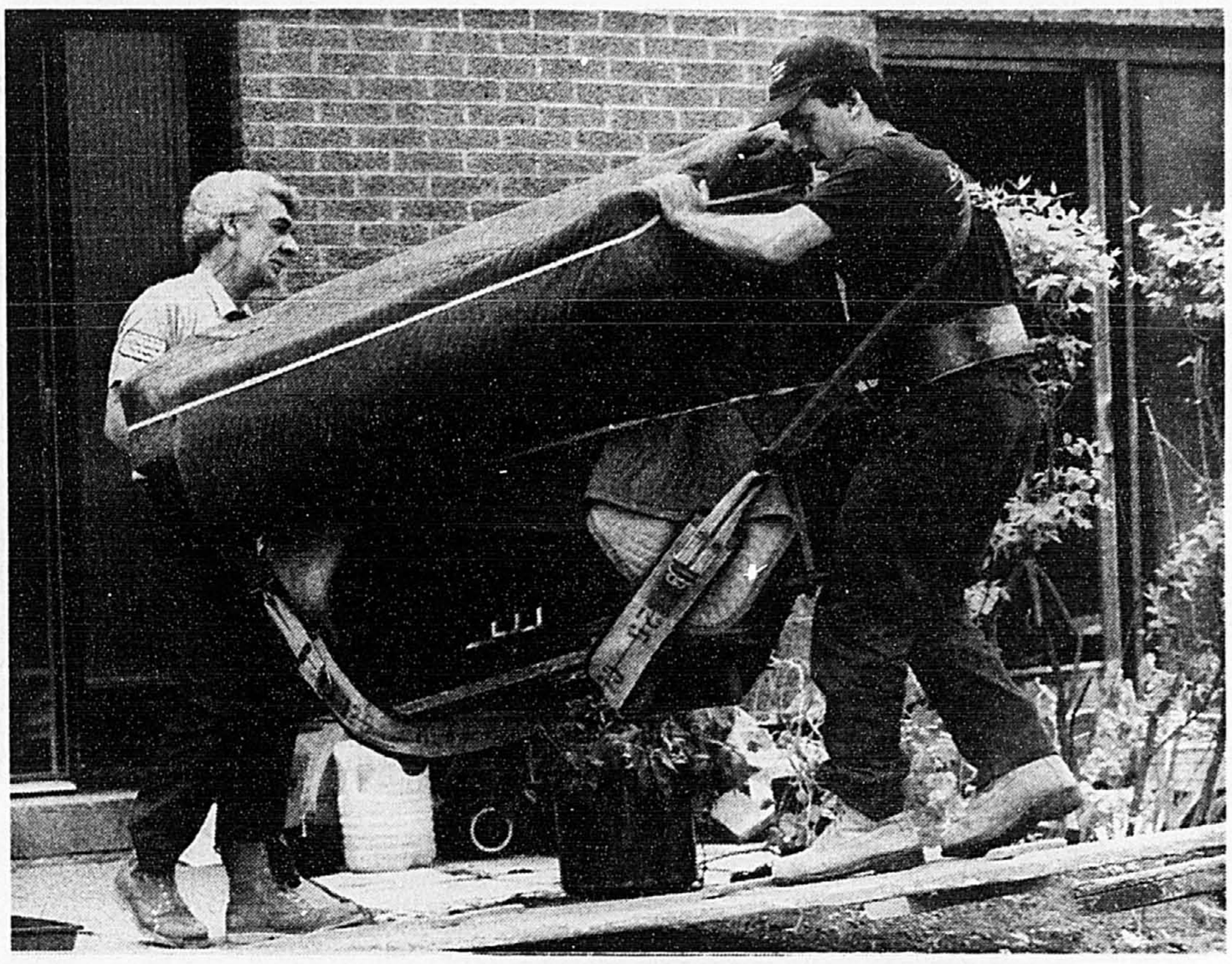

PHOTOS *La Presse*

Si vous n'avez pas encore retenu les services de déménageurs professionnels, il se peut que vous deviez faire appel à la famille et aux amis.

Saison de la bougeotte

Les pièges à éviter pour déménager sans problème

PATRIK GILBERT

Si vous déménagez et que vous n'avez pas encore loué votre camion, il se pourrait qu'il soit déjà trop tard.

« Nous n'avons plus un seul camion disponible pour le 1er juillet. Ils sont tous réservés depuis la fin du mois de mars. Ceux qui n'ont pas encore réservé leur camion pour le 1er juillet devront espérer des annulations, ou se débrouiller par leurs propres moyens », indique Pierre Cyr, président du Clan Panneton.

« Nous réalisons près de 40 % de notre chiffre d'affaire en mai et en juin. Présentement, nous effectuons plus de 100 déménagements par jour. Nous ne suffisons pas à la demande. Nous pourrions en prendre trois fois plus », déclare M. Cyr.

Les tarifs, qui sont généralement de 75 $ l'heure dans l'industrie du déménagement, peuvent facilement doubler pour atteindre 150 $ l'heure lors de la date fatidique du 1er juillet. C'est ce qui explique que plusieurs se rabattent sur les déménageurs au noir, qui ne possèdent pas le permis de la Commission des transports du Québec (CTQ). Mais cette décision n'est pas sans comporter de risques.

« Si vous faites affaire avec un déménageur qui ne possède pas de permis, dites-vous qu'aucune assurance ne couvrira les dommages qui pourraient survenir à vos biens », rappelle Jannick Desforges, avocate chez Option Consommateurs. « Nous suggérons aux consommateurs d'appeler l'Association du camionnage du Québec pour savoir si le déménageur a fait l'objet de plaintes. »

Même si vous faites appel à un déménageur qualifié, il vous faut rester vigilant. « Certaines compagnies facturent systématiquement un minimum de quatre heures de travail. D'autres chargent une heure pour le transport, même si vous déménagez à deux coins de rues de votre domicile. »

Une fois le déménagement terminé, plusieurs compagnies exigeront que vous signiez un reçu comportant une mention à l'effet que vos biens ont été livrés en bon état. « Il faut biffer cette mention », déclare Me Desforges. « Si vous découvrez dans les jours qui suivent que les déménageurs ont endommagé vos biens, on vous répondra qu'étant donné cette clause, c'est vous qui êtes responsable du bris. »

Vous pouvez aussi faire une vérification sommaire de vos biens et signer le reçu, en inscrivant que cette vérification est faite sous réserve d'un examen futur plus approfondi.

Il faut aussi vérifier ce que l'assurance couvre. Souvent, un tarif horaire peu élevé peut cacher une assurance qui n'engage la responsabilité des déménageurs que pour une somme minime, selon le poids des articles déménagés plutôt que selon leur valeur réelle, ce qui ne vous sera d'aucune utilité si l'on échappe votre précieuse chaîne stéréo dans les escaliers.

Cette année, Hydro-Québec prévoit recevoir 380 000 avis de déménagements pour la période de mai à août. Chez Bell, on s'attend à brancher environ 236 000 lignes téléphoniques au Québec, dont 140 000 dans la grande région de Montréal, 91 000 dans l'île de Montréal, 28 000 sur la Rive-Sud et 21 000 à Laval et ses environs. De son côté, Vidéotron débranchera et rebranchera 145 000 foyers, dont 90 000 dans la région de Montréal.

On ne note par ailleurs pas d'augmentation du nombre de déménagements par rapport aux années passées.

Facture salée, multiples démarches

Au mois de juin, les Québécois délaissent leur principal sport national, le hockey, pour se consacrer à leur deuxième sport national : le déménagement. Cette importante activité implique des frais et nécessite plusieurs démarches auprès de différents services et organismes.

Tout d'abord, pour la somme de 30 $, Postes Canada réacheminera votre courrier à votre nouvelle adresse pendant une période de six mois. Il est recommandé de s'inscrire à ce service au moins deux semaines avant le déménagement, pour que le courrier vous soit livré à votre nouvelle adresse dès votre arrivée. Toutefois, ce service ne remplace pas l'obligation d'aviser les ministères et les autres organismes de votre déménagement.

Vous devrez donc également avertir la Régie de l'assurance-maladie de votre nouvelle adresse, ce que vous pouvez faire par téléphone (864-3411). Vous devrez faire de même pour votre permis de conduire et vos immatriculations, en téléphonant à la Société de l'assurance automobile du Québec, au 873-7620. Cette démarche peut également se faire via le site Internet de la SAAQ (www.saaq.gouv.qc.ca). On peut aussi se présenter à l'un des bureaux des organismes concernés, ou les aviser par la poste.

Du côté gouvernemental, un seul avis à Revenu Canada (283-6715) changera votre adresse en ce qui a trait à votre déclaration de revenus fédérale, au crédit sur la TPS et à la prestation fiscale pour enfants. Revenu Canada transmettra alors votre nouvelle adresse à la Régie des rentes du Québec. En appelant Revenu Québec, vous pourrez changer votre adresse pour votre déclaration de revenus provinciale et votre allocation-logement.

Pour les autres services, comme l'aide sociale, l'assurance-emploi et la CSST, vous devrez y aller à la pièce, en postant les rabats détachables des enveloppes réponse que vous recevez régulièrement.

Il est important d'informer le Directeur général des élections du Québec (1-800-461-0422) de votre déménagement, pour que vous soyez inscrit à la bonne adresse sur la liste électorale permanente lors d'un scrutin provincial, municipal ou scolaire. Ce changement d'adresse sera automatiquement communiqué à Élections Canada, vous évitant une démarche supplémentaire.

En avisant Hydro-Québec de votre changement d'adresse le plus tôt possible, vous vous dégagerez de la responsabilité de payer pour le service à votre ancien domicile. Vous devez faire cette démarche au plus tard sept jours avant de déménager vos pénates. Des frais de gestion de dossier de 20 $ seront alors ajoutés à votre prochaine facture si vous êtes déjà client d'Hydro-Québec. Dans le cas d'un nouveau client, les frais s'élèveront à 50 $ pour l'ouverture du dossier.

Pour ajouter à cette facture, Bell Canada vous chargera un minimum de 55 $ pour un rebranchement à votre nouvelle adresse. Vous devrez ajouter à cela des frais supplémentaires si un technicien doit se déplacer, comme lorsque vous voulez ajouter des prises additionnelles. De plus, si vous êtes un abonné de Vidéotron, vous devrez débourser 30 $ pour continuer à suivre vos émissions préférées, ou 40 $ si l'opération nécessite la visite d'un technicien.

ACURA EL 278 $*/mois
Transport et préparation inclus
Financement à l'achat 5,8%† Taux préférentiel
Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur CD • Roues en alliage • Volant garni de cuir • Régulateur de vitesse
Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

Acura
les concessionnaires fiables
ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard
LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou
ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

Offres de location-bail et de financement à l'achat, d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. *Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois, établi pour la 1.6EL (modèle MB456W), total des paiements : 13 344 $. Un acompte de 2 195 $ et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. † Financement sans limite à 5,8 %. S.A.C. Plusieurs termes offerts. Exemple de financement : 20 000 $. Paiement mensuel : 467,87 $ pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 457,76 $; coût total : 22 457,76 $. Un acompte pourrait être exigé. Taxes, immatriculation, assurance ainsi que transport et préparation (850 $) en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.
Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.
2645865

Le ministre Pierre Bélanger veut confier la gestion des situations d'urgence aux MRC

Les maires qui ont défilé hier devant la commission Nicolet ont exprimé leurs réticences

MARTHA GAGNON

Le ministre de la Sécurité publique veut confier aux municipalités régionales de comté le leadership lors de crises majeures, comme celle du verglas en janvier, ce qui soulève des inquiétudes et du mécontentement chez plusieurs dirigeants municipaux.

Le ministre Pierre Bélanger a été contraint hier, à la suite d'une fuite de Radio-Canada, de rendre publique l'ébauche d'un projet de loi dans lequel il est dit que chaque MRC « se verrait confier la responsabilité de la sécurité civile sur son territoire ». Elle devrait, entre autres, identifier les risques et les équipements stratégiques, adopter un plan de sécurité civile et de gestion de risques, assurer la formation des intervenants et mettre en place une organisation chargée de l'application des mesures d'urgence.

Lors d'un sinistre ou d'un sauvetage, le préfet de la MRC serait appelé à jouer un rôle primordial. En plus d'ordonner la mise en oeuvre des mesures d'urgence appropriées, il devrait coordonner et superviser leur application. C'est à lui aussi que reviendrait la tâche d'informer la population et d'ordonner son évacuation en cas de nécessité.

Quant aux municipalités, le projet de loi prévoit les obliger à adopter des plans d'urgence qui devront s'harmoniser avec ceux de la MRC. Dans chacune des régions administratives, un comité régional de sécurité civile, composé des préfets de chaque MRC et des représentants gouvernementaux, serait mis sur pied pour mieux coordonner les interventions.

À la Commission Nicolet qui tenait ses audiences publiques sur la tempête de verglas hier à Delson, la mairesse de Sainte-Catherine, Jocelyne Bates, a vite fait de réagir. « Que la Sécurité civile assume ses responsabilités », a-t-elle déclaré à *La Presse* après son témoignage.

Les dessous du verglas

Des réticences

La mairesse souligne que la Sécurité civile a attendu 14 jours avant de venir faire son tour à Sainte-Catherine. « Ils ont expliqué que notre municipalité était tellement bien organisée qu'il n'y avait pas lieu de se presser. »

Mme Bates considère que « ce n'est pas aux MRC d'assumer la responsabilité de la sécurité civile. Elles ne disposent pas des moyens nécessaires. Le gouvernement refile de plus en plus de factures et de responsabilités aux municipalités. À mon avis, la sécurité civile est une responsabilité de trop. »

Un avis que partage André J. Côté, maire de Candiac et préfet de la MRC de Roussillon, qui compte 130 000 habitants. « Les municipalités de notre territoire sont, dans l'ensemble, suffisamment structurées et autonomes pour pouvoir répondre à des situations de crise. Elles l'ont démontré lors du verglas. La MRC peut jouer un rôle de soutien, mais certainement pas de premier responsable. Je vois mal comment des maires, souvent à temps partiel, qui se réunissent une fois par mois et n'ont pas de ressources importantes, pourraient assumer un tel leadership régional. »

Selon M. Côté, le « gouvernement doit faire preuve de prudence avant de donner un mandat aussi large à toutes les MRC ».

Le ministre Bélanger a toutefois indiqué qu'il ne s'agissait, pour l'instant, que d'un document de consultation qui sera soumis à l'analyse du milieu municipal. Il a aussi précisé que le projet de loi définissant les rôles de chacun lors d'un sinistre sera arrêté, dans sa forme finale, seulement après le dépôt du rapport de la Commission Nicolet dont le mandat se termine le 30 novembre.

Pour sa part, le président, Roger Nicolet, a déclaré à La Presse qu'il n'était pas surpris des orientations proposées par le ministre. « En mai dernier, le sous-ministre, Florent Gagné, nous avait déjà fait part de ces orientations qui sont maintenant précisées dans un document. Elles sont loin de faire l'unanimité dans le monde municipal et, pour l'instant, nous les regardons comme une solution parmi d'autres. »

Par ailleurs, M. Nicolet estime que la « tempête de verglas ne doit pas servir de prétexte pour tenter de régler les vieux problèmes de structures municipales ».

Les agriculteurs veillent au grain pour ne pas être les « derniers rebranchés » en cas de sinistre

MARTHA GAGNON

« Les agriculteurs ne veulent pas être les derniers rebranchés lors de sinistres. »

C'est le commentaire qu'a fait hier le président du syndicat de l'UPA de Saint-Rémi, Guy Hébert, dans son témoignage devant la Commission Nicolet chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de pluie verglaçante de janvier.

Les agriculteurs demandent que la liste des priorités lors du rétablissement de courant soit revue pour éviter que des entreprises agricoles se retrouvent dans des situations très difficiles.

Selon le syndicat d'agriculteurs, les priorités doivent être établies en fonction des besoins et de la nécessité d'obtenir le service plutôt qu'en regard du nombre d'abonnés.

Le président de la commission, Roger Nicolet, a demandé aux représentants de l'UPA quel serait « l'arbitre crédible capable d'établir la liste des priorités ? » Le président a répondu que c'était une bonne question à laquelle il ne pouvait répondre.

« Seriez-vous à l'aise si c'était la Sécurité civile », a précisé M. Nicolet. « Peut-être », a simplement dit M. Hébert. À son avis, « il faut quelqu'un qui connaît bien le milieu agricole et sait que des producteurs de porcs ou de volailles risquent de subir des pertes à cause de trop grandes variations de température ».

Un autre témoin, Paul Brunet, directeur général adjoint et coordonnateur des mesures d'urgence à Châteauguay, a fait part de la difficulté de « gérer le travail des nombreux bénévoles » lors d'une crise. Certains, dont le leadership naturel est plus fort, prennent une trop grande place.

Un sujet qui préoccupe les commissaires qui ont demandé si la Croix-Rouge devrait être l'acteur principal pour coordonner le travail des bénévoles. M. Brunet a expliqué qu'il était loin d'en être convaincu.

Par ailleurs, le coordonnateur a exprimé l'avis, comme d'autres, que les « MRC, pour des raisons légales et politiques, ne deviennent pas les principales responsables de la sécurité civile et que l'intervention demeure municipale ».

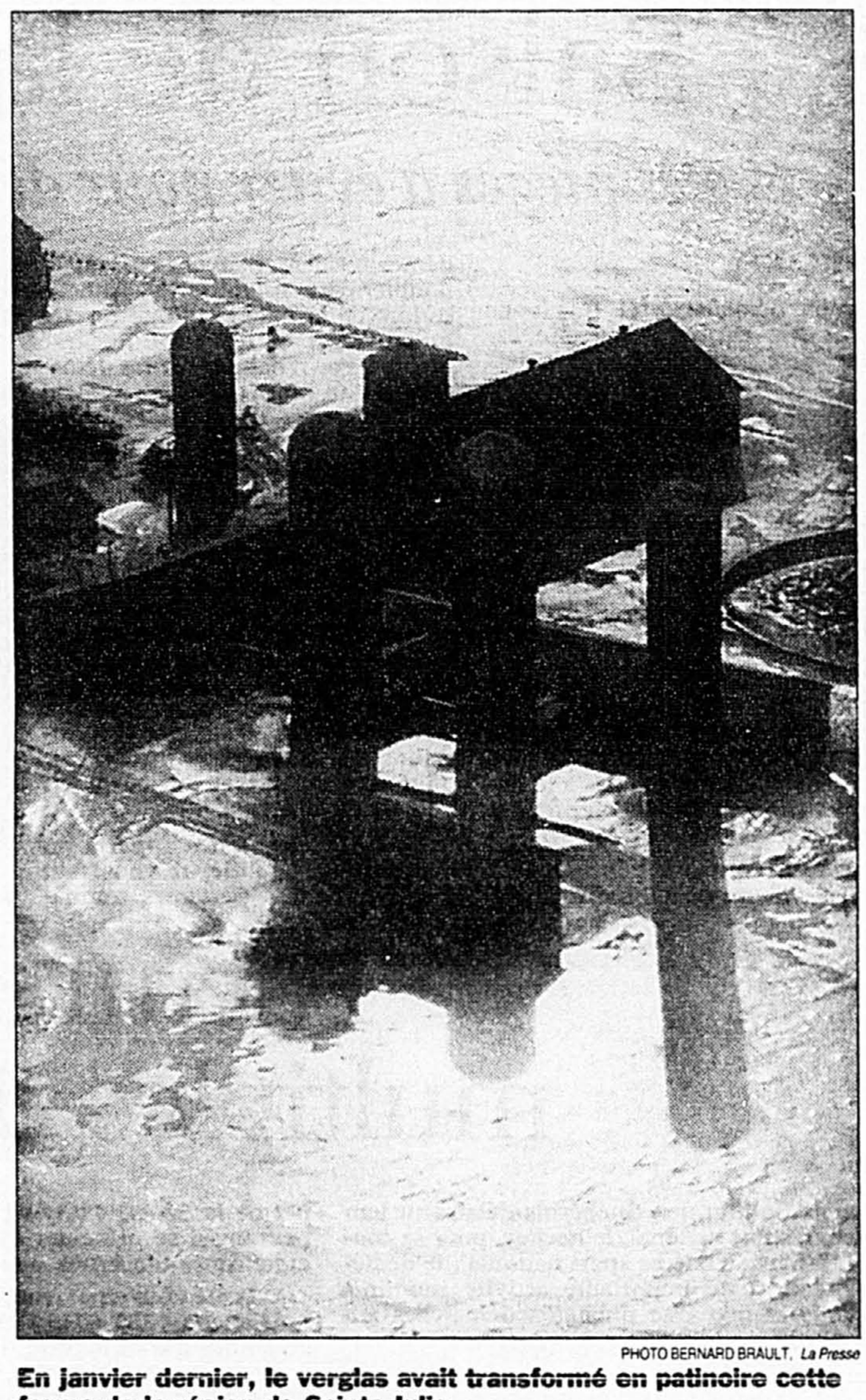

PHOTO BERNARD BRAULT, *La Presse*

En janvier dernier, le verglas avait transformé en patinoire cette ferme de la région de Sainte-Julie.

Baisse de 40 % des taxes à Granby en 2000

Presse Canadienne
GRANBY

Le maire de Granby, Michel Duchesneau a annoncé, hier, une chute de 40 % des impôts fonciers à Granby, le 1er janvier de l'an 2000, à la suite de l'élimination de la dette.

Les contribuables propriétaires connaîtront ainsi une diminution du taux de taxation de 1,43 $ à 85 cents par tranche de 100 $ d'évaluation, a précisé M. Duchesneau, qui a par ailleurs promis une diminution minimum de 10 pour cent de la taxe d'affaires en l'an 2000.

Grève évitée à Saint-Basile

MARC THIBODEAU

À moins d'un revirement inattendu, il n'y aura pas de grève des cols bleus et des cols blancs à Saint-Basile-le-Grand.

Une entente de principe est intervenue hier matin, à l'issue de négociations intensives entre la municipalité et le syndicat représentant les employés qui doivent se prononcer à ce sujet ce matin lors d'une assemblée spéciale.

La présidente du syndicat, Colette Mayer, s'est dite « satisfaite » de l'entente, tout comme le maire Bernard Gagnon.

Les cols bleus et les cols blancs toucheront une hausse salariale totale de 2,5 % d'ici à la fin de la convention collective.

Fini les voitures de luxe qui n'inspirent que des bâillements. Exit les voitures qui aguichent mais manquent à leurs promesses. Place à la toute nouvelle Audi A6. Place aux 200 chevaux d'un V6 à 30 soupapes. Au loisir de la traction avant FrontTrak^MD ou de la fameuse traction intégrale quattro^MD. À la polyvalence que procure la nouvelle boîte de vitesses auto/manuelle Tiptronic à 5 rapports. À une nouvelle approche en matière de designs d'intérieur qu'on appelle «Atmosphères». Bref, place aux avenues que les concurrentes de la A6 n'ont même pas encore entrevues. Votre concessionnaire Audi a tous les détails... Et bien sûr, la nouvelle Audi A6.

Audi

La nouvelle Audi A6. À partir de 48 880 $*

INTERNATIONAL BROMONT

Audi est fière de commanditer les compétitions équestres lors de l'International Bromont, du 24 du 28 juin.
Pour les billets d'admission, téléphonez au (514) 534-0787. Surveillez votre horaire télé pour la télédiffusion sur RDS ou TSN.

2548099

*Prix de détail suggéré par le fabricant de 48 880 $ pour la Audi A6 1998, incluant boîte automatique. Le concessionnaire peut vendre pour moins. Options, préparation, taxes, frais de financement et 510 $ frais de transport en sus. Taux de location aussi disponibles. Les roues présentées sur ce modèle sont en option. « Audi », « A6 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées; « FrontTrak » est une marque de commerce de AUDI AG. « Tiptronic » est une marque déposée de Dr. Ing. h.c. Porsche AG. Pour en savoir plus long sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou consultez notre site web: www.audi.com.

Fermeture de lits à Le Gardeur

Pénurie d'infirmières spécialisées à l'hôpital de Repentigny

ISABELLE HACHEY

La pénurie d'infirmières qui sévit dans la plupart des hôpitaux québécois pourrait contraindre la direction du Centre hospitalier Le Gardeur (CHLG), à Repentigny, à fermer des dizaines de lits au cours de l'été, ce qui entraînerait inévitablement une importante congestion de son service des urgences.

« On va faire des pieds et des mains pour éviter cela, mais si on ferme des lits, cela risque de rebondir à l'urgence », dit la directrice générale du CHLG, Gisèle Boyer. Le CHLG ne ferme plus de lits pendant la période estivale depuis trois ans, en raison de la « surcharge » de patients dans le seul hôpital du sud de Lanaudière, une région qui a connu depuis 15 ans le plus important boom démographique de la province.

« Les dernières années, on fermait une vingtaine de lits et on se retrouvait avec 50 patients en salle d'urgence. On ne peut pas se permettre de recommencer cela », dit Mme Boyer, qui avoue que la situation actuelle n'est « pas facile ». Depuis octobre, le recrutement intensif auquel s'est livré le CHLG — on a même fait paraître des annonces sur Internet — n'a pas permis de dénicher les dix infirmières spécialisées qui font cruellement défaut à l'hôpital depuis le départ à la retraite des infirmières d'expérience, l'an dernier.

La décision des infirmières de cesser de faire des heures supplémentaires à partir du 22 juin inquiète particulièrement Mme Boyer. « Jusqu'à cette annonce, on pensait pouvoir passer l'été sans trop de problèmes, mais aujourd'hui, on est incapable d'évaluer l'impact de cette décision pour la période d'été. » Jusqu'à maintenant, le CHLG a réussi à recruter 27 infirmières non spécialisées, un « équilibre fragile », estime la directrice générale. « On en aurait probablement engagé davantage si on avait pu », avoue-t-elle.

Mme Boyer affirme que le CHLG se « résignera à fermer des lits en dernier recours ». Mais les solutions de rechange sont rares, d'autant plus que le syndicat des infirmières refuse de signer des ententes pour que l'hôpital ait recours à des infirmières à la retraite.

Les hôpitaux du Québec se livrent aussi à une surenchère d'offres alléchantes aux infirmières. « Il y a beaucoup de compétition entre les hôpitaux », constate Mme Boyer, qui a garanti un nombre minimum de quarts de travail à ses nouvelles recrues. Des offres qui ne sont vraisemblablement pas suffisantes. « Des infirmières avec expérience, il n'y en a pas sur le marché ! »

Tour Eiffel ferme ses portes

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La charcuterie Tour Eiffel a annoncé hier la fermeture, le 25 septembre, de son usine de Laval qui emploie 165 salariés.

Le président de la société, Richard Bégin, a expliqué la décision de l'entreprise, propriété de McCain, en invoquant la vive concurrence qui s'est développée dans le secteur de la charcuterie ces dernières années et la diminution appréciable (20 %) de la consommation des produits du porc comme les jambons et les pâtés.

Toute la production sera concentrée à l'autre usine de la compagnie, à Vanier, près de Québec.

Chacun des employés a reçu un préavis de 13 semaines et des discussions devraient être engagées avec le syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce afin d'en arriver à une entente sur les indemnisations de cessation d'emplois.

Quelques employés de l'usine de Laval pourraient se voir offrir un transfert dans la région de Québec, tandis qu'un comité de reclassement sera mis sur pied afin de trouver de nouveaux emplois aux autres travailleurs.

Le représentant du syndicat, Guy Rivard, a sommé l'employeur de respecter la convention collective au chapitre des indemnités de licenciement et des autres droits des employés.

Les mémoires d'un maire fondateur

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le lancement du livre du père de Laval, Jean-Noël Lavoie, a été un véritable « happening » en fin d'après-midi hier à l'hôtel de ville qu'il a fait construire alors qu'il était maire de la municipalité de Chomedey.

Avant de pénétrer dans l'immeuble qui loge depuis 33 ans l'hôtel de ville de Laval, où l'attendaient de nombreuses personnes, le notaire Lavoie a déclaré à *La Presse* que Laval était devenue la ville qu'il avait espérée lors de sa création en 1965. Et qu'elle allait encore s'améliorer à cause des nombreux investissements.

Dans l'assistance, il y avait d'exmaires de l'une ou l'autre des 16 municipalités de l'île Jésus qui ont fait campagne avec ou contre lui dans son projet de créer une seule ville dans ce vaste territoire.

On a aussi remarqué d'ex-députés et ex-ministres libéraux, tant fédéraux et que provinciaux. M. Lavoie a revu hier des personnes dont il était sans nouvelle depuis plus de 30 ans.

Dans son livre, il fait l'historique de l'île Jésus et il écorche plusieurs personnes en se vidant le coeur et en rendant publiques des accusations gratuites qui lui ont fait très mal jadis. « En me voyant travailler à mon livre, ma femme Régine m'a souvent dit : 'Ce n'est pas un livre que tu écris, c'est plutôt une thérapie que tu fais' », a-t-il souligné sous les applaudissements de l'assistance.

PHOTO DENIS COURVILLE *La Presse*

Jean-Noël Lavoie a quitté sa retraite pour écrire ses mémoires d'homme politique et de premier maire de Laval.

ÉLECTIONS SCOLAIRES

Précision

La présidente des élections scolaires de Laval, Diane Desautels-Laurin, a fait savoir hier que deux changements étaient survenus à la suite du décompte final du scrutin de dimanche. Dans le district Sainte-Dorothée (16) la victoire va à Lorraine Nicol, de la Coalition scolaire de Laval, avec 438 voix contre 417 pour Patricia Klawam. Dans Orée-des-Bois (18), c'est Marie-Thérèse Vincent, elle aussi de la Coalition, qui l'emporte par sept voix sur Denise Filion-Chalifour. Dans ce secteur, 12 bulletins ont été rejetés. À la Commission scolaire de Laval, il y aura 11 représentants du Rassemblement scolaire de l'île et 10 de la Coalition. Le taux de participation a été de 8,6 %, 17 652 électeurs sur 200 778 ayant exercé leur droit de vote.

Bref retour de la juge Ruffo à Saint-Jérôme

ISABELLE HACHEY

La juge Andrée Ruffo effectuera un bref retour au tribunal de la jeunesse de Saint-Jérôme, la semaine prochaine, pour entendre une trentaine de dossiers dont elle avait la charge avant d'être transférée à Longueuil, en mars, à la suite de ses démêlées avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) des Laurentides.

Même si aucun nouveau dossier ne lui sera confié, il s'agit d'un revirement important pour la juge Ruffo, qui conteste la décision de la juge en chef du Québec, Huguette St-Louis, de la relever de ses fonctions à Saint-Jérôme.

Des pressions effectuées par des avocats de jeunes contrevenants de la région et le refus de certains juges du tribunal de la jeunesse d'entendre les dossiers de Mme Ruffo, auraient convaincu la juge St-Louis de lui permettre un retour dans les Laurentides, les 22 et 23 juin.

Les dossiers qui seront entendus par Mme Ruffo ne concernent pas les cas de protection, qui font l'objet de nombreuses contestations de la DPJ, mais plutôt des cas de jeunes contrevenants, accusés d'offense criminelle. Par la suite, la juge Ruffo aura sans doute à retourner à Saint-Jérôme pour compléter l'audition de certains dossiers. « En vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, elle était saisie de ces dossiers-là, et elle doit les terminer », explique François Beaudoin, juge coordonnateur du district judiciaire de Terrebonne.

En mars, la décision de la juge St-Louis était pourtant claire : Mme Ruffo était suspendue de toutes ses tâches à Saint-Jérôme, et tous ses dossiers étaient confiés à d'autres magistrats. Mais le Code criminel stipule qu'un juge ne peut reprendre le dossier d'un collègue uniquement dans le cas où ce dernier est dans l'incapacité de le faire lui-même, ce qui n'est évidemment pas le cas de Mme Ruffo, qui a été « mutée » en Montérégie.

Ce revirement pourrait donc fournir des arguments supplémentaires à la juge controversée lorsque sa requête sera entendue en Cour supérieure — probablement à l'automne — pour reprendre son siège dans les Laurentides. Elle plaidera notamment qu'afin de préserver l'indépendance des magistrats, la Loi sur les tribunaux judiciaires ne permet pas au juge en chef de transférer un juge nommé pour siéger dans une région précise.

La décision de retirer ses dossiers à Mme Ruffo a été prise au bout de 50 jours de boycottage systématique des intervenants des Centres jeunesse des Laurentides. Des dizaines de requêtes en récusation ont aussi été déposées contre elle, et les dossiers des enfants en étaient considérablement retardés. La juge St-Louis avait ainsi conclu que dans le meilleur intérêt de la justice et des enfants, il valait mieux suspendre Mme Ruffo de ses assignations à Saint-Jérôme jusqu'à ce que son cas soit réglé et que les sept plaintes déposées contre elle au Conseil de la magistrature par les Centres jeunesse des Laurentides soient entendues.

Concessionnaire autorisé
Six mois
Sans paiement*
Entièrement dédié au Macintosh & Mac OS
PowerMacintoshG3
Plus de puissance
Plus de compatibilité
Achetez un ordinateur
PowerMacintosh G3
Obtenez en prime
32Mo de mémoire vive ou...
Connectix Virtual PC mc 2.0
avec Windows 95 Gratuit
Du 1er mai au 26 juin 1998
Le Centre Macintosh
microserv @Laval
http://www.msl.ca
3240, Boul. St-Martin O., Laval Tél.: (514) 681-2030
* Détails en magasin. Temps limité. Quantités limitées. Certaines conditions s'appliquent. Sur approbation de crédit. Apple et le logo ainsi que Mac OS™ sont des marques déposées d'Apple Computer Inc. Macintosh et le logo Mac sont des marques de commerce d'Apple Inc. PowerPC est une marque de commerce de IBM
2650406-D

ACURA 2.5TL 358 $*/mois
Transport et préparation inclus
Financement à l'achat 2,8 %† Taux préférentiel
3.2TL 388 $*/mois
Transport et préparation inclus
☑ Toit ouvrant • Climatiseur • Chaîne sonore AM/FM à 8 haut-parleurs avec lecteurs de cassettes et de CD
Acura
les concessionnaires fiables
ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard
LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou
ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA
Offres de location-bail et de financement à l'achat, d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. * Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour les 2.5TL (modèle UA264W) et 3.2TL (modèle UA364W), total des paiements : 17 184 $/18 624 $. Un acompte (5 950 $ pour la 2.5TL et 6 500 $ pour la 3.2TL) et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. † Financement sans limite à 2,8 %. S.A.C. Plusieurs termes offerts. Exemples de financement : 35 000 $/42 000 $. Paiement mensuel : 771,61 $/925,93 $ pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 2 037,28 $/2 444,82 $; coût total : 37 037,28 $/44 444,82 $. Un acompte pourrait être exigé. Taxes, immatriculation, assurance ainsi que transport et préparation (850 $) en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.
Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.
2649966-D

« Les colours signs étaient mal faits »

Les progrès du français dans l'industrie aérospatiale se butent au jargon franglais

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

L'anglais ne domine pas autant qu'on pourrait le croire dans l'industrie aérospatiale de Montréal, mais les progrès du français comme langue de travail se butent à une sorte de dialecte franglais local. C'est l'une des conclusions d'une étude réalisée par quatre chercheurs de l'Université de Montréal, et présentée le mois dernier dans le cadre du congrès de l'ACFAS, à Québec.(1)

Trois sociologues et une linguiste ont décortiqué dans leurs moindres détails les journées de travail de 50 ingénieurs, agents de méthodes, contremaîtres et travailleurs de cette industrie. Ils se sont ensuite informés sur la langue employée pour chacune des activités de la journée, de la rédaction de mémos aux conversations durant les pauses, en passant par le courrier électronique.

De cette analyse il ressort que, sauf chez les ingénieurs, le français domine. Parmi les ingénieurs, même francophones, l'anglais est utilisé dans les tâches écrites. « C'est toujours en anglais parce que souvent, les gens qui vont l'approuver sont les patrons, puis la plupart des patrons sont anglophones », a confié l'un des ingénieurs interrogés pour cette recherche.

Dans leurs communications orales, les ingénieurs parlent généralement français lorsqu'ils sont entre francophones, mais passent à l'anglais dès qu'un collègue anglophone est présent. « J'ai fait un meeting l'autre fois, on était 12 ; il y avait un anglophone. Ça s'est fait en anglais », raconte un autre ingénieur.

Les francophones sont largement majoritaires dans les autres métiers étudiés et ils communiquent généralement en français entre eux et avec les autres catégories d'employés, sauf avec le service d'ingénierie.

Un jargon franglais

Cependant, le français dont il est question ici est une sorte de dialecte, composé de mots techniques anglais supportés par une syntaxe française. « Les gaps n'étaient pas respectés, les colours signs étaient mal faits. Le sealing n'était pas trimé », a expliqué par exemple un contremaître au sujet d'un problème technique survenu durant sa journée de travail.

Cette domination de la terminologie anglaise s'explique en partie, mais non uniquement, par la présence d'une documentation technique en langue anglaise. Les employés de l'industrie aérospatiale semblent préférer le vocabulaire anglais même lorsqu'ils connaissent les équivalents français. « Le problème, c'est que tu es assimilé pas mal vite, a noté un ouvrier. Les termes que tu as appris à l'école en français, tu ne peux pas les utiliser. »

Les termes dont il est question ici décrivent souvent des objets simples, qui n'ont rien à voir avec la haute technologie. « On pense souvent que les termes techniques dans cette industrie sont en anglais parce que c'est une industrie très internationale, mais des mots comme *truck* et *rack* ne relèvent pas d'un vocabulaire international, souligne le sociologue Christopher McAll. Ce sont des termes locaux qui viennent des décennies passées alors que la main-d'oeuvre était en grande partie anglophone. »

Il s'agit donc d'un héritage, d'une culture qu'il faut transformer. Pour ce faire il ne suffit pas de fournir des listes de traduction. Il faut, notamment, s'assurer que les mots français suggérés répondent aux besoins des travailleurs. Il est évidemment plus simple d'employer le terme anglais « flap » que la traduction suggérée « volet hypersustentateur ».

De cette « cartographie sociolinguistique », McAll et ses collègues concluent que la francisation de l'industrie aérospatiale n'est pas impossible, comme on l'a longtemps prétendu en invoquant son caractère international. Les ingénieurs francophones parviennent fort bien, entre eux, à résoudre des problèmes techniques complexes dans leur langue. Une bonne partie du vocabulaire technique quotidien pourrait être traduit sans incidence sur les relations de l'entreprise avec ses clients ou fournisseurs étrangers.

« Il n'y a rien d'inévitable dans la prédominance de l'utilisation d'une langue dans ce secteur, écrivent les chercheurs. Le travail lui-même ne l'exige pas (...) Il s'agirait surtout d'une question de gestion et de volonté. »

(1) McAll, C. et al. « La conquête de l'espace : Langues et territoires dans l'industrie aérospatiale montréalaise » Équipe de recherche en sociologie du langage, Université de Montréal, janvier 1998.

Windstar GL 98

Luxe

Espace

Puissance

Sécurité

Au meilleur prix

AVANTAGES 24 mois LOCATION

LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX DEUX ANS
OPTION D'ACHAT À VALEUR GARANTIE
MINIMISEZ VOTRE OBLIGATION FINANCIÈRE

CHOISISSEZ LE PAIEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX

Mise de fonds ou échange équivalent	Mensualité Location 24 mois
2995 $	269 $
1995 $	319 $

LOCATION SANS COMPTANT DISPONIBLE

269 $ PAR MOIS*

TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS
Groupe d'équipements préférés 357B

- ✔ 4 fauteuils Capitaine
- ✔ Climatiseur
- ✔ 7 passagers
- ✔ Jantes en aluminium de 15 po
- ✔ Freins ABS aux 4 roues
- ✔ Moteur V6 de 3,8 litres, 200 chevaux
- ✔ Volant réglable avec programmateur de vitesse
- ✔ Groupe d'équipements électriques : verrouillage des portes, rétroviseurs et lève-glaces
- ✔ Siège du conducteur basculant/coulissant
- ✔ Glaces unidirectionnelles
- ✔ Porte-bagages
- ✔ Radio AM/FM stéréo/cassettes
- ✔ Groupe éclairage
- ✔ Tapis avant/arrière

Ou 20 195 $**

pour le groupe d'équipements préférés 350B

- ✔ Moteur V6 de 3 litres
- ✔ Boîte automatique 4 vitesses à surmultipliée
- ✔ Deux sacs gonflables
- ✔ Freins ABS aux 4 roues
- ✔ Radio AM/FM stéréo
- ✔ Glaces teintées
- ✔ Climatiseur
- ✔ Groupe d'équipements électriques : verrouillage des portes, rétroviseurs et lève-glaces

FORD

Vos concessionnaires Ford et vos concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca

LINCOLN
Mercury
CAMIONS FORD

Offres d'une durée limitée

Photo à titre indicatif seulement.
*Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des **frais de 0,08 $ du kilomètre après 36 000 kilomètres** et d'autres conditions s'appliquent.
**Transport (895 $), immatriculation et taxes applicables en sus.

Laval comblera 24 postes vacants de policier par des auxiliaires

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Des policiers auxiliaires non armés pourront être embauchés pour combler les 24 postes d'agents ordinaires présentement vacants à la police de Laval.

C'est ce qu'a décidé le médiateur-arbitre Gilles Lavoie, appelé à trancher le litige opposant la Ville et la Fraternité des policiers quant aux modalités de la récupération de 6 % de la masse salariale imposée par le gouvernement. L'arrivée d'agents auxiliaires pour combler des postes vacants de policiers ordinaires est une première au Québec.

« Un policier auxiliaire non armé demeure un policier au sens de la loi et des règlements », indique l'arbitre.

Cette décision permettra à Laval d'économiser un million de dollars. La rémunération totale — incluant les avantages sociaux — de l'agent ordinaire de première classe est de 73 418,27 $ alors que celle de l'agent auxiliaire sera de 31 123,68 $, ce qui représente un écart de 42 294,59 $ par policier. En multipliant par 24, le montant économisé atteint 1 015 070,22 $.

Il va sans dire qu'en acceptant que des policiers auxiliaires occupent les postes vacants, M. Lavoie se rend entièrement aux arguments de l'administration municipale. Il a été impossible de joindre le président de la Fraternité des policiers de Laval, André Nadon, qui assiste à un congrès de la Fédération des policiers à Baie-Comeau, afin d'avoir ses commentaires sur cette importante décision qui risque d'ouvrir la porte à d'autres administrations municipales.

À son entrée en fonction, le taux horaire d'un policier auxiliaire sera de 13,07 $, ce qui représente sur une base annuelle un salaire de 23 778,50 $.

L'arbitre a aussi décidé que les congés fériés travaillés devront être repris en temps durant l'année et que les absences au travail ne devront pas entraîner des heures supplémentaires. Il décide aussi de retrancher 54 270 $ au budget des uniformes.

La venue d'un cadre de Laval irrite les policiers de Saint-Eustache

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les policiers municipaux de Saint-Eustache tiendront chaque mardi, comme ils l'ont fait hier, une journée d'étude afin de protester contre ce qu'ils appellent l'intrusion de Laval dans la gestion de leur service. C'est en effet un policier de Laval, Jean de Montigny, qui dirige temporairement la police de Saint-Eustache.

Lors de ces journées d'étude, il n'y aura sur la route qu'une voiture de police au lieu de quatre. Mais s'il y a un appel et que l'auto sur la route est déjà occupée, le syndicat en enverra une autre.

Pour se moquer de l'administration municipale de Saint-Eustache, des policiers ont installé au cours du week-end le drapeau de Laval sur le toit de leur poste. Mais il a été enlevé lundi matin à la demande de M. de Montigny.

Chaque policier porte bien en évidence sur sa chemise l'insigne de la police de Laval. La Fraternité des policiers a aussi fait mettre sur les voitures de police des autocollants sur lesquels on peut lire : géré par Laval.

Le vice-président de la Fraternité des policiers de Saint-Eustache, le sergent Marc Tremblay, a déclaré à *La Presse*, hier, que personne n'en a personnellement contre M. de Montigny. « Depuis plusieurs années, explique M. Tremblay, la gestion de notre corps de police était assumée par quatre personnes. Le nombre a été réduit quand le directeur Pierre Bourgeois a quitté pour Saint-Jérôme, qu'un inspecteur (Jérôme Richer) est décédé, qu'un autre (Gaston Tardif) a été nommé directeur à Jonquière et finalement, quand l'inspecteur Jean-Pierre Lecot, qui était directeur intérimaire, est tombé malade. M. Lecot était aidé par deux lieutenants syndiqués qui remplissaient des fonctions d'officiers cadres, mais, en mars, ces deux lieutenants ont décidé de remplir seulement leurs fonctions de syndiqués. »

M. Lecot est en congé de maladie depuis la mi-mai, et, à la suite de cette absence, le maire Jean Prévost est entré en communication avec son homologue de Laval, Gilles Vaillancourt, pour obtenir de l'aide. C'est ainsi que M. de Montigny a été envoyé à Saint-Eustache.

M. Tremblay est d'avis que l'administration de Saint-Eustache aurait pu demander aux lieutenants Marcel Mailhot et Robert Green de diriger temporairement le corps de police. Il se dit convaincu que la police de Saint-Eustache possède dans ses rangs les ressources nécessaires pour diriger le service.

Un nouveau forfait interurbain pour la plus grande force économique du Québec...

LA PME

PREMIÈRE *ligne* PME^MC

Grâce au nouveau forfait interurbain de fONOROLA, votre PME peut désormais bénéficier du niveau de service et d'économie jusque-là réservé aux grandes entreprises.

Notre force : *des tarifs fixes avantageux, facturés à la seconde après la première minute, des relevés sur mesure et un service personnalisé 24 heures sur 24. Profitez en plus du service 800 et des cartes d'appel.*

fONOROLA est une compagnie d'interurbain d'ici qui offre fiabilité et qualité aux grandes entreprises partout au pays depuis près de 10 ans.

Décrochez* PREMIÈRE *ligne* PME^MC *aujourd'hui.

NOUVEAUX TARIFS AVANTAGEUX

Partout au Canada	12,5 ¢
Partout aux États-Unis	15 ¢

(tarifs fixes à la minute)

Ailleurs dans le monde

France	35 ¢
Royaume-Uni	20 ¢
Italie	39 ¢
Allemagne	39 ¢
Australie	39 ¢

(Exemples seulement)
248 pays desservis

24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

***Composez le* 1 888 793-FONO**
(3666)

fONOROLA
Interurbain

www.fonorola.com

Tarifs en date du 1er juin 1998 pour un contrat d'un an et sujets à changement. Tarifs mensuels également disponibles. Les services sont assujettis aux modalités et conditions habituelles de *fONOROLA*.

LAP

loto-québec résultats

Banco

Tirage du 98-06-16

1 5 6 7 10
12 15 22 23 31
41 42 44 46 52
55 58 60 64 67

Quotidienne

Tirage du 98-06-16

3 4
136 9930

Extra

Tirage du 98-06-16

NUMÉRO: 020182

TVA. LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ACURA RL 548 $*/mois

Transport et préparation inclus

☑ Toit ouvrant électrique • Climatiseur • Chaîne sonore avec changeur 6 CD • Sièges avant chauffants • Régulateur de vitesse

Acura
les concessionnaires fiables

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon Ouest
Montréal

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est
Anjou

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

Offres de location-bail et de financement à l'achat, d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. * Tarif mensuel de location-bail d'une durée de 48 mois, établi pour la RL (modèle KA963W), total des paiements : 26 304 $. Un acompte de 7 975 $ et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, immatriculation et assurance en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. † Financement sans limite à 2,8 %. S.A.C. Plusieurs termes offerts. Exemple de financement : 55 000 $. Paiement mensuel : 1 212,53 $ pendant 48 mois. Coût de l'emprunt : 3 201,56 $; coût total : 58 201,56 $. Un acompte pourrait être exigé. Taxes, immatriculation, assurance ainsi que transport et préparation (850 $) en sus. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.
Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

2648667-D

LES SUPER OFFRES PONTIAC

Vos concessionnaires Pontiac Buick GMC laissent leurs super modèles s'envoler à des prix incroyables.

1,9 % de financement**

- Aucun dépôt de sécurité
- Transport et préparation inclus à la location
- Offert pour un temps limité

Sunfire GTX A

189 $ /mois* Location 36 mois

- Radio AM-FM stéréo
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Aileron arrière
- Moteur 2,2 litres de 115 chevaux

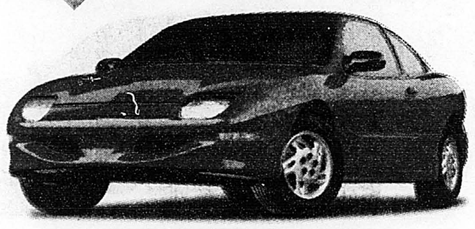

Sunfire 4 portes B

199 $ /mois* Location 36 mois

- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Traction asservie
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Freins antiblocage aux 4 roues

Jimmy SL C

À partir de 239 $ /mois* Location 24 mois

4 x 4, 2 portes

- Moteur V6 Vortec 4300 de 190 chevaux
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Roues en aluminium
- Climatiseur

Trans Sport D

259 $ /mois* Location 36 mois

- Moteur V6 de 3,4 litres développant 180 chevaux
- Sacs gonflables latéraux
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Climatiseur

Jimmy SLT E

À partir de 359 $ /mois* Location 24 mois

4 x 4, 4 portes

- Freins antiblocage aux 4 roues
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Sièges en cuir, volant gainé de cuir
- Rétroviseurs chauffants

Sierra Spécial F

179 $ /mois* Location 24 mois
20 498 $ à l'achat***

(modèle 1500, 4 x 2)

- Caisse de 8 pieds à double paroi
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Pont arrière autobloquant
- V6 de 4,3 litres développant 200 chevaux

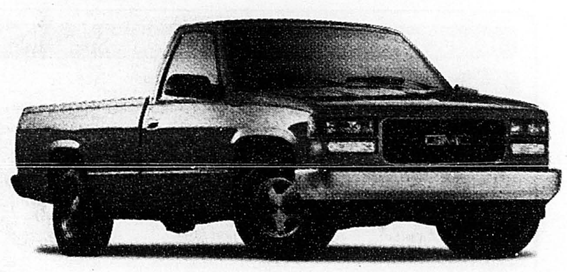

Century G

299 $ /mois* Location 36 mois
À partir de 23 498 $ à l'achat***

- Verrouillage des portes, lève-glaces, rétroviseurs électriques
- Boîte automatique 4 rapports
- Moteur V6 de 3,1 litres à injection séquentielle
- Climatiseur

Sierra à cabine allongée H

199 $ /mois* Location 24 mois
24 698 $ à l'achat***

(modèle 1500, 4 x 2)

- Moteur Vortec 5000 V8 de 230 chevaux à injection séquentielle
- Pont arrière autobloquant
- Boîte automatique 4 rapports avec surmultipliée
- Climatiseur

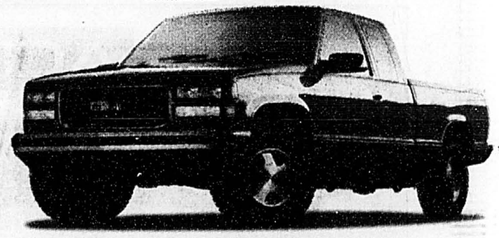

Grand Prix GT I

329 $ /mois* Location 36 mois

- Siège avant, rétroviseurs, verrouillage des portes et lève-glaces électriques
- Moteur V6 3800 de 195 chevaux
- Climatisation à deux zones
- Roues en aluminium de 16 pouces

PONTIAC
BUICK
GMC
GM

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

La Carte GM** Assistance routière TOTAL 24 H

*Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1998 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de A, B: 1 025 $, C: 3 569 $, D: 2 599 $, E: 3 322 $, F: 3 100 $, G: 2 319 $, H: 2 850 $, I: 2 637 $. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Aucun dépôt de sécurité sur approbation de GMAC. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 12 ¢ du kilomètre après 60 000 km pour une location de 36 mois et 40 000 km pour une location de 24 mois. **Taux de financement de 1,9 % disponible jusqu'à 48 mois à l'achat sur la plupart des modèles en inventaire et jusqu'à 36 mois à la location sur certains modèles. Exemple de financement : 15 000 $ incluant transport, préparation et taxes : 36 versements de 428,98 $, coût en intérêts 443,29 $, coût total 15 443,28 $. ***À l'achat, préparation incluse, transport (F, H : 895 $, G : 785 $) et taxes en sus. †L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL** sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. ††Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. †††Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

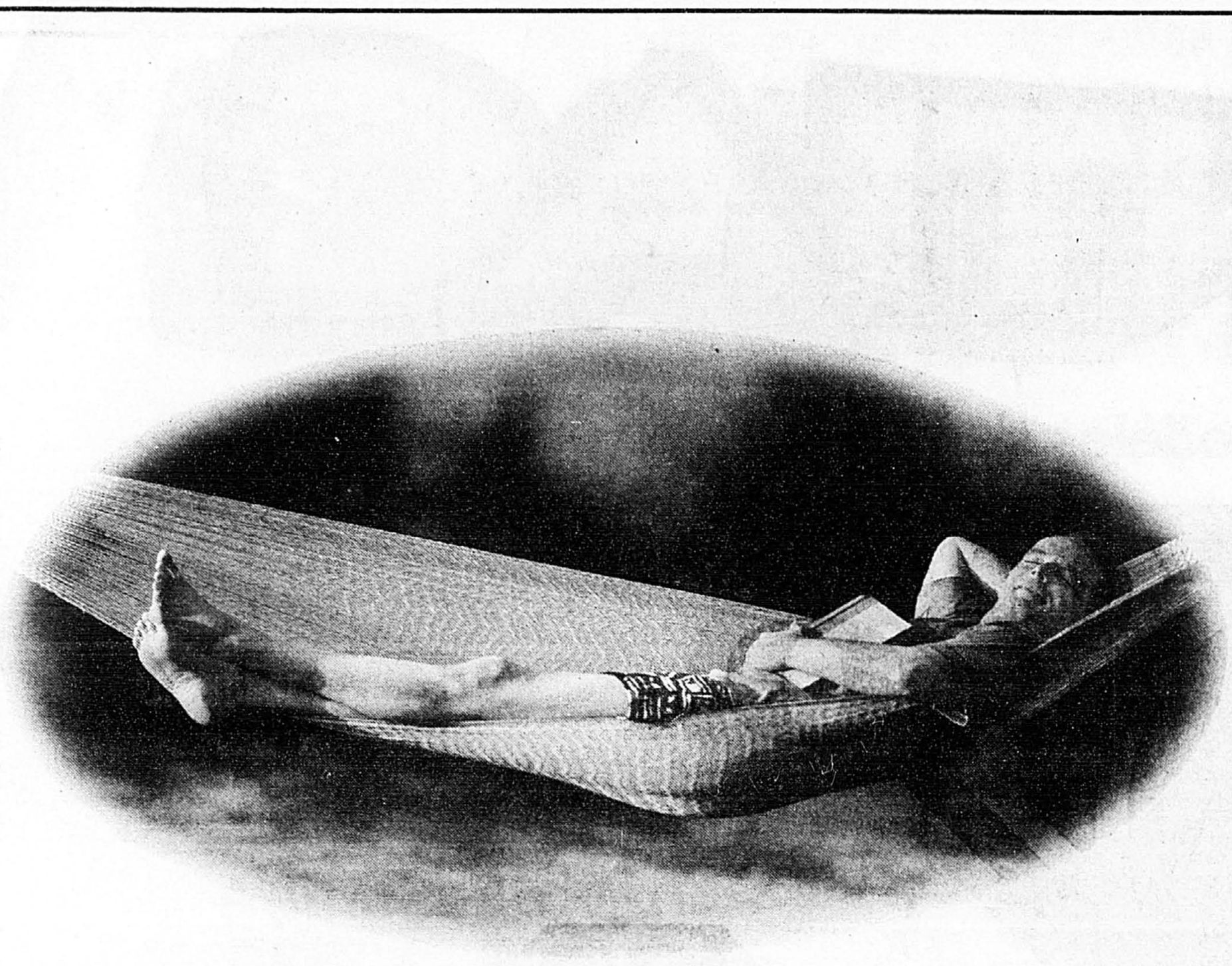

François peut dormir sur ses deux oreilles

Ex-officier de l'armée pakistanaise condamné dans une affaire de drogue

ANDRÉ CÉDILOT

Un ex-officier de l'armée pakistanaise qui vit de l'aide sociale à Montréal, Alam Saïd Haj Malik, 65 ans, a été condamné, hier, à 18 mois de prison avec sursis pour avoir collaboré à un projet d'importation de 400 kilos de haschisch, en 1996.

Acquiesçant à une demande de la Couronne, le juge Claude Vaillancourt, de la Cour du Québec, a forcé le sexagénaire à effectuer 120 heures de travaux communautaires au cours des prochains douze mois.

« Si on ne lui impose qu'une peine avec sursis, aussi bien dire qu'on ne lui donne rien. Ce serait comme une simple probation », a expliqué le juge, en rejetant les arguments de la défense voulant que le vieil homme soit trop malade pour être soumis à des travaux communautaires.

Tout en déposant un rapport médical, Me Gregory Freund a mentionné que l'ancien militaire souffre de diabète et d'arthrite. Il manque aussi de concentration. Ce problème, jumelé à l'amputation de sa jambe droite, empêche Alam Malik de rester debout plus de cinq minutes.

« Il est peut-être malade, mais je ne crois pas qu'il ne puisse rien faire », a répliqué le procureur du ministère public, Thierry Nadon, ajoutant qu'il était déjà exceptionnel que Malik obtienne une peine avec sursis dans une affaire d'importation de drogue d'une telle importance.

« Je suis convaincu qu'un agent de probation est en mesure de lui donner des tâches qui tiennent compte de son âge et de son état de santé. Comme répondre au téléphone pour un organisme communautaire », a tranché le juge.

Malik s'est reconnu coupable d'avoir aidé des trafiquants montréalais à tenter de faire entrer 400 kilos de haschisch en provenance du Pakistan.

La mission de l'officier à la retraite avait été de ramener à Montréal le connaissement qui devait servir à retracer et, surtout, à dédouaner l'importante cargaison de cannabis quand elle arriverait à l'aéroport de Mirabel.

Selon les informations que la Couronne a transmises au tribunal, Malik était présent quand son fils, Shams Ul-Haq Farooq, 37 ans, également inculpé dans ce dossier, avait reçu de l'argent du Pakistan.

Malik avait été arrêté le 11 mars 1996 à Mirabel, au lendemain de la saisie de la drogue à Dubaï.

Jusqu'à ce que la GRC mette fin à son opération, le 27 mai 1997, les principaux organisateurs de l'importation avaient toujours pensé que le chargement avait été volé !

Selon l'ancien capitaine de l'armée pakistanaise, un certain Vicky, qu'il jure ne pas connaître, lui avait remis le précieux reçu de transport de la cargaison avant de partir de son pays natal, où il avait rendu visite à son beau-père et à d'autres membres de sa famille. « Je ne savais pas ce que ce bout de papier signifiait. Je parle anglais, mais j'ai de la difficulté à lire », a-t-il indiqué à l'issue de l'audience. À preuve, durant le voyage, il avait simplement placé le document dans son Coran.

Résidant du quartier Rivière-des-Prairies, Malik vit de l'aide sociale. Après 37 ans et demi dans les forces armées, il s'est expatrié ici pour rejoindre ses six enfants. Il dit avoir perdu une jambe en marchant sur une mine lors de la guerre entre le Pakistan et l'Inde, en 1971.

Son aîné, Shams Farooq, vit au Canada depuis 18 ans. Il doit subir son procès en avril, en même temps que d'autres trafiquants internationaux. Morris Mayers et son groupe sont soupçonnés d'avoir planifié l'entrée clandestine de plus de 8300 kilos de haschisch en moins d'un an, de 1995 à 1996.

INSPECTION PRÉVENTIVE EN 15 POINTS

26,95$ un prix sans mauvaise surprise

Incluant changement d'huile, de filtre et lubrification. Sans rendez-vous.
En 29 minutes ou moins, ou la prochaine fois c'est gratuit.

Inspection complète
• usure et pression des pneus
• filtre à air
• liquide de refroidissement
• boyaux
• essuie-glace
• courroie
• batterie
• phares et feux

Vérification et remplissage de ces liquides
• liquide de freins
• lave-glace
• servodirection
• différentiel
• boîte de transfert
• boîte de vitesses

CHEVROLET OLDSMOBILE PONTIAC BUICK GMC Cadillac

Service Goodwrench
Une question de confiance

Cette offre s'applique à la plupart des voitures et camionnettes GM. Prix en vigueur jusqu'au 31 août 1998. TPS et TVQ en sus. Voyez votre concessionnaire du Service Goodwrench de GM pour plus de détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Pour connaître votre concessionnaire GM Goodwrench le plus près, composez sans frais : 1 800 463-7483.

2647797-D

Accueil d'urgence : dons pour la reconstruction de l'Accueil Bonneau

La Presse et le réseau TVA sollicitent votre générosité pour favoriser la reconstruction de l'Accueil Bonneau.

Objectif : 2 000 000 $

Soyez généreux

Composez :

Montréal 845-6009
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 877 845-6009

du lundi au vendredi entre 8 h et 21 h.

2648120-D

Recours collectif autorisé contre une usine polluante du quartier Émard

YVES BOISVERT

La Cour supérieure vient d'autoriser le Comité d'environnement de Ville-Émard et Patrice Michaud à exercer un recours collectif contre la société Domfer Poudres métalliques, de Montréal, qui empoussière les environs de l'usine.

Dans un jugement rendu public hier, la juge Diane Marcelin a estimé que toutes les conditions étaient réunies pour l'exercice d'un tel recours.

Domfer, qui emploie 80 personnes, produit à partir de rebuts métalliques de la poudre de fer et d'acier. Installée dans le quartier depuis les années 1950, ses activités ne posaient pas tellement de problèmes. Mais dans les années 1980, la Ville de Montréal a modifié le zonage et des habitations ont été construites « pratiquement dans la cour de l'usine », note la juge.

M. Michaud demeure dans une coopérative d'habitation en face de l'usine. Domfer fonctionne sept jours par semaine, 24 heures par jour. Ses activités ont pour effet d'envoyer dans l'atmosphère une poussière noire et grasse qui s'incruste partout et devient rougeâtre. Sur les voitures, elle provoque apparemment une rouille prématurée. Selon le comité, seul l'acide oxalique, un produit dangereux, peut venir à bout de cette poussière.

Dès 1989, un comité de citoyens a été mis sur pied. On se plaint du bruit des ventilateurs et de la ferraille qu'on décharge, des odeurs de soufre et de la poussière. Les citoyens s'entendent avec les gens de Domfer et inspectent l'usine pour voir si les améliorations promises sont effectuées.

Domfer dit avoir dépensé deux millions depuis neuf ans pour régler les problèmes. Mais le comité, même s'il reconnaît quelques améliorations, n'est pas satisfait des résultats et décide d'entreprendre des démarches judiciaires.

Le comité réclame 1000 $ par adulte, 500 $ par enfant et 700 $ pour chaque propriétaire de voiture. Les personnes visées par le recours demeurent ou ont demeuré « en bordure de la rue Irwin, du boulevard des Trinitaires, de la rue Mazarin, de la rue Jolicoeur et de l'avenue Newman » depuis le 7 avril 1994.

Un autre juge devra maintenant entendre le recours et déterminer si Domfer a été négligente, si les gens des environs ont subi des dommages à cause de cette négligence et si, en plus du dédommagement, une injonction est appropriée pour faire cesser de force la pollution.

ITHQ 30

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

DIPLÔMÉS ET EMPLOYÉS

AVIS DE RECHERCHE

1968-1998

DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DE SON 30e ANNIVERSAIRE,

l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) recherche tous ses anciens employés ainsi que tous ses diplômés qui ont complété un programme officiel du ministère de l'Éducation du Québec, soit un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) au secondaire, ou encore un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC), ou un baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie.

Ces personnes sont priées de communiquer, le plus rapidement possible avec M. Bernard Légaré, au (514) 282-5104 ou par télécopieur au (514) 864-3183, afin que nous puissions leur faire parvenir une invitation spéciale à une grande soirée de retrouvailles qui aura lieu le **17 novembre prochain, au Palais des congrès de Montréal.** 2649582

La Cour d'appel décidera du sort du juge Therrien cet été

YVES BOISVERT

Pour la première fois depuis la Confédération, la Cour d'appel du Québec a entrepris hier une audition pour décider s'il faut destituer un juge de nomination provinciale, en l'occurrence Richard Therrien, de la Cour du Québec.

Le juge Therrien, nommé en 1996, a siégé deux semaines à la chambre criminelle, à Longueuil. Le ministre de la Justice a appris qu'il avait été condamné pour une infraction à la Loi sur les mesures de guerre, en 1971, alors qu'il était étudiant et qu'il n'en avait pas informé son comité de sélection. Il avait aidé les assassins du ministre Pierre Laporte à se cacher.

Le 11 novembre 1996, le juge a été traîné devant un comité d'enquête du Conseil de la magistrature, qui a conclu à quatre contre un que le juge devait être destitué pour avoir manqué de transparence. La juge Michèle Rivest, dissidente, estimait que le pardon obtenu par le juge le dispensait de divulguer son démêlé judiciaire.

La loi prévoit que pour faire destituer un juge, le ministre de la Justice doit soumettre le dossier à la Cour d'appel, qui elle fera rapport au gouvernement. C'est le Conseil des ministres, sur la base de ce rapport, qui prendra la décision finale.

Hier, l'avocat du juge Therrien a tenté d'obtenir un sursis car il entend se présenter en Cour suprême pour attaquer la constitutionnalité du processus ayant mené à la recommandation de destitution. Les cinq juges ont refusé. Aucun droit n'est en péril parce que la cour entend l'affaire immédiatement, a dit le juge en chef Pierre Michaud. L'audition a donc pu commencer.

Le terme « audition » décrit mal ce qui se déroule : les juges se sont fait soumettre en six volumes la transcription du dossier du Conseil de la magistrature, et ce sera la base de leur étude. Les avocats ajoutent quelques arguments supplémentaires.

Les choses se passent tellement rapidement que l'audition sera vraisemblablement terminée dès aujourd'hui.

Me Hébert a soulevé la possibilité de faire entendre des témoins, mais la Cour d'appel a montré peu d'enthousiasme. Me Hébert voulait faire témoigner « des juges » sur leur perception du cas Therrien — un juriste fort apprécié dans sa communauté.

Le noeud du problème n'est pas que le juge Therrien a fait de la prison, ont dit plusieurs juges : la question est de savoir si le pardon permettait au juge Therrien de cacher cette information au comité de sélection ; si la réponse est non, alors on se demandera s'il peut encore être juge.

Finalement, Me Hébert a décidé de ne faire entendre aucun témoin. Hier, il a présenté des arguments juridiques visant à démontrer que le système du Conseil de la magistrature est inconstitutionneldans sa structure et son fonctionnement.

Aujourd'hui, Me Hébert plaidera sur la question centrale : faut-il destituer le juge Therrien. Les répliques devraient être complétées cet après-midi et l'affaire mise en délibéré aussitôt, sinon elle sera complétée au mois d'août.

Pour la fête des pères, voici des cadeaux qui surprendront...

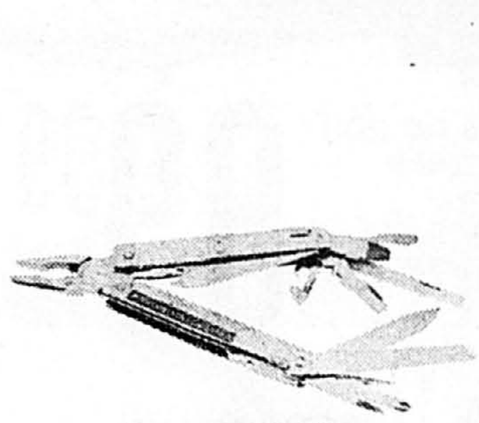
Pince-couteau Swiss Army

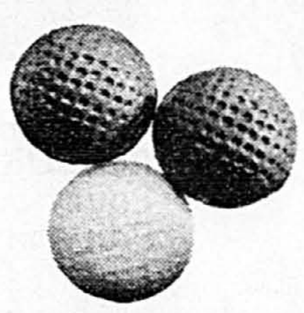
Balles de golf en chocolat

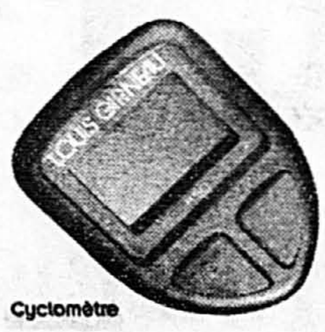

Cyclomètre

Chemise

Caleçon Letiga

Moulin à poivre et épice Trudeau

Casque d'écoute et microphone (ordinateur)

Lotion Polo Extreme 50ml

Lunettes d'approche pour observation d'oiseau

Lampe de lecture

Refroidisseur à vin

Mallette rigide argent

...surtout si vous gardez la cravate pour une autre occasion !

Besoin de renseignements ?
Notre personnel du service à la clientèle se fera un plaisir de vous aider.

Les certificats-cadeaux sont disponibles au kiosque du service à la clientèle.

- Promenades St-Bruno
  Angle des autoroutes 30 et 116, sortie Montée des Promenades
  Service à la clientèle : (514) 653-1581
- Fairview Pointe Claire
  Angle de l'autoroute Transcanadienne et boul. St-Jean (sortie 52)
  Service à la clientèle : (514) 695-1610

LES CENTRES À LA MODE
Les quatre coins de la mode

- Carrefour Laval
  Autoroute des Laurentides (15), sortie 10
  Service à la clientèle : (514) 687-1360
- Galeries d'Anjou
  Angle de l'autoroute Métropolitaine et boul. Louis-H Lafontaine
  Service à la clientèle : (514) 353-6140

Promenades St-Bruno • Carrefour Laval • Fairview Pointe Claire • Galeries d'Anjou

2619266-M

Feu vert à la déréglementation des débits de boisson

GILLES GAUTHIER

La Commission du développement urbain du conseil municipal de Montréal a donné le feu vert hier soir à la déréglementation des débits de boisson dans le quartier des affaires. La proposition n'a pas suscité d'opposition.

Il n'y aura donc plus de restrictions dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Urbain, Sherbrooke, Drummond et Notre-Dame, avec une extension, entre Saint-Antoine et René-Lévesque, jusqu'à Lucien-L'Allier.

Présentement, une distance minimale de 25 mètres doit séparer deux débits, rue Sainte-Catherine. Elle doit être d'au moins 50 mètres dans le reste du centre des affaires. Les édifices comptant 10 000 mètres carrés et plus de superficie n'étaient pas soumis à cette réglementation, tout comme les restaurants servant de l'alcool avec les repas. Les restrictions s'appliquaient aux tavernes, bars, brasseries, bistros, cafés et discothèques.

L'administration explique qu'il s'agit du quartier des édifices à bureaux et des hôtels, que les touristes s'y rendent en nombre et qu'on y trouve peu de logements. Le service de l'urbanisme n'a toutefois pas été en mesure de préciser combien de personnes y habitent. « Les bars et restaurants contribuent au dynamisme du centre des affaires », a expliqué un responsable. « Ils constituent des activités de soutien du secteur, font partie de la structure d'accueil. »

Des 125 établissements avec permis d'alcool qu'on y trouve présentement, a-t-on également affirmé, entre 30 et 35 appartiennent à la catégorie des tavernes, bars, discothèques et salles de spectacles avec bar. Les autres sont aussi des restaurants.

Il n'y a pas de contingentement dans le Quartier latin (rue Saint-Denis), le quartier du Musée (Bishop, Crescent), le quartier chinois et, dans le Vieux-Montréal, sur la place Jacques-Cartier et dans certains tronçons des rues de la Commune et Saint-Paul. Le caractère de divertissement de ces secteurs avait déjà été reconnu, a expliqué une représentante de l'urbanisme.

Le conseiller indépendant de Saint-Jacques, Sammy Forcillo, dont le district s'étend principalement à l'est du quartier des affaires, a demandé qu'on minimise, rue Sainte-Catherine, la « discrimination » à l'endroit de l'est, en acceptant d'étudier « cas par cas » les demandes de dérogation au contingentement.

L'école Marguerite-de-Lajemmerais ne changera pas son code de vie cette année

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

L'école secondaire Marguerite-de-Lajemmerais, cet établissement pour filles de la CECM qui s'est retrouvé sous les feux des médias il y a deux mois après avoir interdit à une de ses élèves d'arborer des cheveux bleus, a réaffirmé hier soir son intention de maintenir tel quel son « code de vie ».

« Le conseil d'orientation a été unanime à retenir le statu quo sur tous les articles du code de vie », a confirmé la directrice de l'école, Lise Ouimet, au terme de la réunion conjointe du comité d'école et du conseil d'orientation, hier soir.

La décision de suspendre Véronique Morrissette, 16 ans, après qu'elle se soit teint les cheveux en bleu, avait causé toute une commotion à la mi-avril. Environ 250 élèves s'étaient entre autres réunies pour manifester leur appui à la jeune fille, devant l'école située au coin de la rue Sherbrooke et du boulevard l'Assomption, dans l'est de Montréal.

L'adolescente, à qui l'on avait d'abord offert de suivre temporairement des cours à domicile, avait finalement changé d'établissement, se retrouvant à l'école Eulalie-Durocher, également située à proximité de son domicile.

Il n'est par ailleurs pas exclu que des changements au code de vie soient apportés l'an prochain. « On a recommandé que l'ensemble du code soit revu par tous les partenaires — parents, élèves, enseignants — l'an prochain, sous l'égide du nouveau conseil d'établissement », a expliqué Mme Ouimet.

Jointe par *La Presse* hier, Véronique Morrissette ne s'en faisait pas vraiment avec les intentions de son ancienne école. « Je ne suis pas vraiment ce qui se passe, a-t-elle confié quelques heures avant la réunion du conseil d'orientation. Mais je ne pense pas qu'ils vont revenir en arrière. »

Pour ceux que ça intéresse, sachez que l'adolescente a désormais les cheveux... roses.

C'est du sport d'être papa!

Chemise à manches courtes **BROOKS** Pour homme Couleurs assorties Prix cour. 39,99

24.99 Plus de 35% de rabais

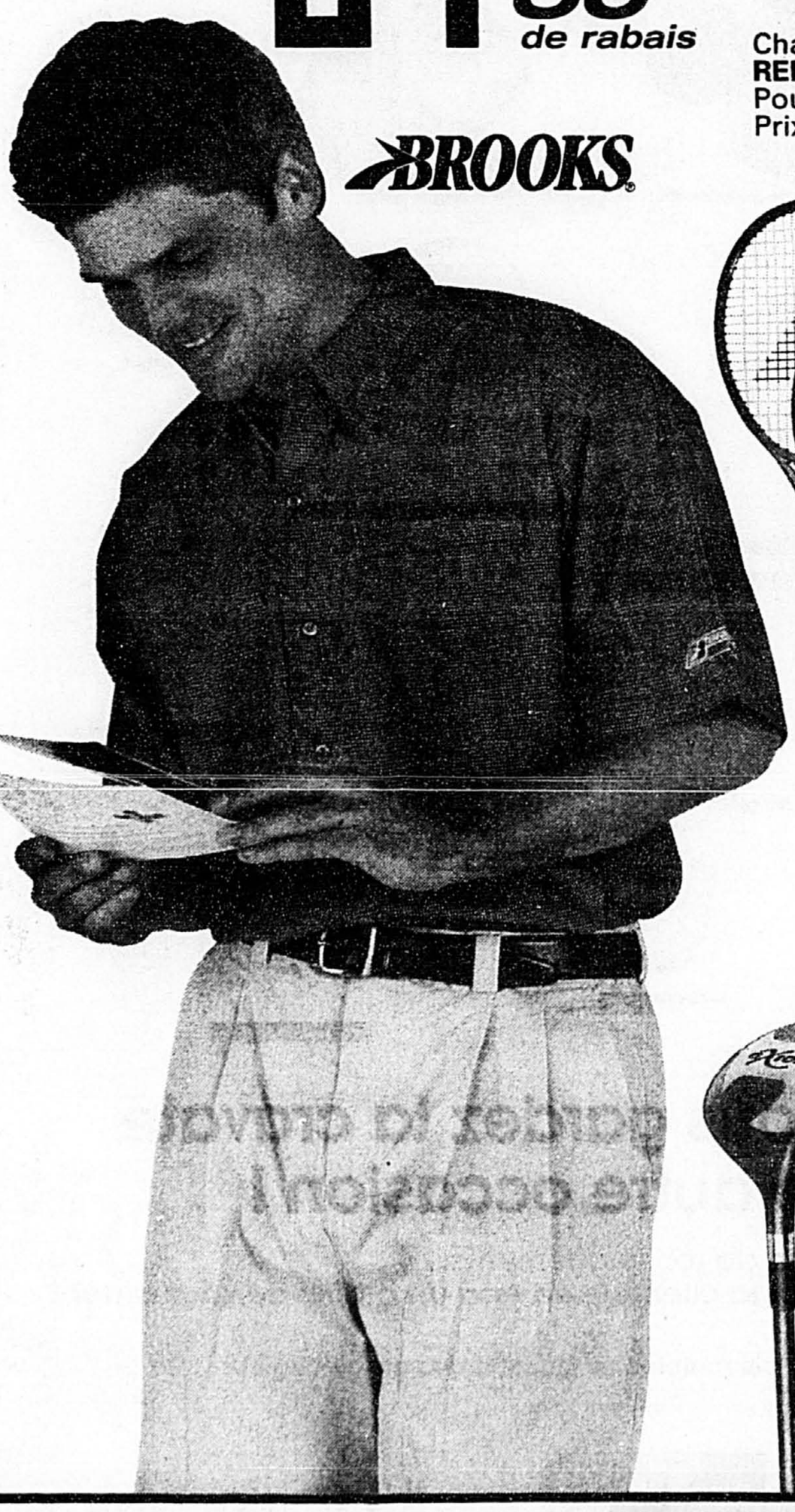

BROOKS

Reebok

Chaussures de golf **REEBOK Attack** Pour homme Prix cour. 219,99

99.99 Rabais de 120$

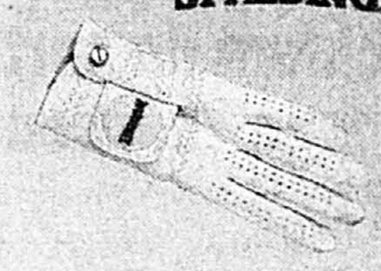

SPALDING

Gant de golf en cuir **SPALDING** Pour homme Droitier ou gaucher Prix cour. 12,99

8.99 Rabais de 30%

PRO KENNEX

Raquette de tennis **PRO KENNEX Comp Light ou Destiny Boron** En graphite Prix cour. jusqu'à 199,99

59.99 Jusqu'à 70% de rabais

Polo pour homme Couleurs assorties Prix cour. 34,99

17.49 Rabais de 50%

Balles de golf **SPALDING Magna EX** Boîte de 12 Prix cour. 24,99

14.99 Rabais de 40%

SPALDING

Bois **DYNATOUR Axiom** Disponible #1, 3, 5, 7 Tige en graphite renflée Pour homme Droitier ou gaucher Couvre-bois inclus Prix cour. 99,99

79.99 Rabais de 20%

DYNATOUR

Ensemble de golf 11 pièces **FAIRWAY Response** Bois et fers en acier Bois #1 avec tige graphite Pour homme Droitier ou gaucher Prix cour. 429,99

269.99 Rabais de 160$

fairway

Anjou Les Galeries d'Anjou (514)354-2995 7201, boul. les Galeries d'Anjou (514)353-9000

Beloeil Mail Montenach (450)467-7201

Boucherville Promenades Montarville (450)655-6003

Bressard Mail Champlain (450)671-7275

Chambly 533, boul. Périgny (450)658-0561

Châteauguay 298, boul. d'Anjou (450)699-3939

Joliette 50, rue Gauthier N. (450)756-1645

LaSalle Carrefour Angrignon (514)365-1286

Laval Carrefour Laval (450)682-0032 Centre Laval (450)688-1021

Longueuil Place Longueuil (450)463-3452

Montréal Centre-Ville 930, rue Ste-Catherine O. (514)866-1914

sports experts

Centre Maisonneuve 2951, rue Sherbrooke E. (514)522-5108

Place Versailles 7275, rue Sherbrooke E. (514)355-2330

Pointe-Claire Centre Fairview (514)694-8181

Repentigny Les Galeries Rive-Nord (450)581-3220

Rosemère Les Galeries Mille-Iles (450)437-1933

St-Bruno Les Promenades St-Bruno (450)653-1364

St-Eustache 200, boul. Arthur-Sauvé (450)472-5485

St-Jean-sur-Richelieu Le Carrefour Richelieu (450)348-0937

St-Jérôme Carrefour du Nord (450)432-9400

St-Sauveur-des-Monts Les Galeries des Monts (450)227-4617

Ste-Adèle Les Promenades Ste-Adèle (450)229-2812

Salaberry-de-Valleyfield 277, rue Victoria (450)377-9000

Sorel Promenades de Sorel (450)746-1213

Terrebonne Les Galeries Terrebonne (450)471-3688

Ville Mont Royal Centre Rockland (514)735-4751

Ville St-Laurent La Place Vertu (514)745-3202

Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture dimanche le 21 juin 1998

Le règlement sur l'eau potable se fait attendre

ANDRÉ NOËL

Le gouvernement québécois tarde à améliorer les normes de qualité de l'eau potable, qui restent bien en deça des normes internationales, a dénoncé hier l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ).

Au début du printemps, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, avait promis qu'un nouveau règlement serait vite adopté pour garantir un approvisionnement en eau de qualité. Le temps passe, et le règlement n'est toujours pas adopté, déplore le président de l'APIGQ, Pierre Sirois.

Des municipalités puisent l'eau dans des lacs et des rivières et la livrent à 650 000 Québécois par leur réseau d'aqueduc sans aucune filtration, désinfection ou traitement. Près de 915 000 personnes boivent de l'eau qui est seulement chlorée, mais non filtrée.

Les normes en vigueur au Québec sont parmi les plus faibles dans le monde industrialisé, rappellent les ingénieurs. Ainsi, la présence de matières en suspension est de 5 UTN (unités de turbidité néphélémétriques), soit cinq fois plus que la norme américaine. L'Agence de l'environnement des États-Unis (EPA) propose qu'elle soit abaissée à 0,3 UTN.

« À 5 UTN, l'eau est si opaque qu'elle ne permet pas de voir le fond d'une piscine de 12 pieds », souligne M. Sirois, qui précise qu'un taux élevé de turbidité rend en partie inefficace la désinfection bactériologique.

Les experts établissent un lien entre la turbidité élevée — qui indique la présence d'une importante quantité de matières microscopiques en suspension — et un risque pour la santé publiique. Il y a plus de risques de trouver des parasites dangereux comme le *Giardia lamblia* dans des eaux troubles. Une équipe de chercheurs de l'institut Armand-Frappier et de l'École polytechnique ont analysé la performance de 38 usines de traitement au Québec et découvert que la plupart ne parviennent pas à détruire le *Giardia* de façon satisfaisante. Un résumé de l'étude affirme que « l'eau provenant des usines étudiées est d'une qualité parfois médiocre ».

L'APIGQ ne comprend pas pourquoi le gouvernement ne resserre pas rapidement les normes de trihalométhanes (THM), des produits cancérigènes qui se forment avec la désinfection au chlore. La norme québécoise est de 350 parties par milliard au Québec, alors que l'EPA vise un taux de 40 parties. Pour le plomb, la teneur permise au Québec est de 50 parties par milliard, alors qu'elle est de 10 ailleurs au Canada et aux États-Unis. « Pourtant, le gouvernement vient de relancer un programme de 160 millions de dollars, payé à moitié par les municipalités, pour mieux traiter l'eau potable », souligne M. Sirois.

Caroline Drouin, attachée de presse du ministre Paul Bégin, a dit que le ministère de l'Environnement venait de terminer son mémoire pour le Conseil des ministres. Mme Drouin a dit à *La Presse* que le règlement pourrait être adopté bientôt, mais elle ignorait son contenu. « Le ministre veut éviter aux municipalités d'augmenter les charges fiscales de leurs contribuables jusqu'à ce que le futur pacte fiscal soit adopté, vers l'an 2000 ou l'an 2001, a dit Mme Drouin. Il y a des pourparlers avec l'Union des municipalités et l'Union des municipalités régionales de comté. »

Cet argument ne tient pas, rétorque M. Sirois, car « un mauvais traitement de l'eau entraîne des coûts importants dans le réseau de la santé ».

Métro-Richelieu: la CSN menace de poursuivre les dirigeants en cas de délai

CLAUDE-V. MARSOLAIS

« Si Métro-Richelieu ne s'exécute pas, nous finirons le travail en poursuivant les dirigeants de la compagnie », a lancé hier le président de la CSN, Gérald Larose, en soulignant que dans son jugement condamnant la compagnie pour outrage au tribunal, la juge Carole Julien laisse entendre qu'une telle preuve pourrait être faite à l'encontre des trois principaux dirigeants, Pierre H. Lessard, Gérald Tremblay et Guy Piuze.

« Le syndicat n'a pas réussi à prouver, hors de tout doute raisonnable, la commission de l'outrage reproché par les trois dirigeants impliqués. Cette conclusion ne signifie pas que cette preuve soit impossible à faire », écrit la juge Julien qui doit rendre sa sentence la semaine prochaine.

Saga judiciaire

Ce dernier jugement fait suite à une longue saga judiciaire qui a débuté à l'automne 1992 devant le Tribunal du travail pour se poursuivre devant un arbitre, puis en Cour supérieure, à la Cour d'appel et finalement à la Cour suprême qui avait refusé en janvier 1997 d'entendre la cause. Depuis, la Cour supérieure et le Tribunal du travail ont rendu diverses décisions ordonnant la réintégration des camionneurs de la compagnie et d'autres travailleurs du secteur de l'imprimerie.

Gérald Larose estime que Métro-Richelieu a étiré l'élastique jusqu'au bout et il la somme de s'exécuter dans les prochains jours en sortant les sous-traitants qui font la livraison aux marchands du groupe, en forçant ces derniers à utiliser les services de transport de la compagnie, en réintégrant tous les chauffeurs non rappelés et en embauchant d'autres s'il y a lieu pour revenir à la situation de 1993 où l'on comptait 89 employés réguliers.

Le directeur des affaires corporatives de la compagnie, Gilles Roberge, s'est dit déçu et surpris par le jugement, mais il a ajouté que Métro-Richelieu a l'intention de s'y conformer. « Dans le moment, nos conseillers juridiques analysent le jugement et se préparent pour la convocation sur la sentence. Entretemps nous avons l'intention de poursuivre les discussions avec le syndicat afin de mettre en vigueur les sentences de l'arbitre Lefebvre et fixer les indemnités des travailleurs non rappelés en vertu du jugement Croteau du 26 août 1997. »

25 millions

La CSN demeure perplexe face aux intentions de la compagnie, surtout qu'au cours du congé de Pâques, elle avait engagé des discussions avec la direction de Métro-Richelieu pendant quatre jours afin d'en venir à un règlement. « Mais cela a tourné à l'eau de vaisselle », de dire Larose. C'est par la suite que la centrale a déposé sa requête pour outrage au tribunal.

D'après l'avocat du syndicat, Clément Groleau, la compagnie s'expose à des amendes pouvant atteindre 50 000 $ par jour et par infraction.

Quant aux compensations pour les travailleurs privés de leur emploi pendant cinq ans, la CSN les évalue entre 22 à 26 millions de dollars, les indemnités pouvant varier de 35 000 $ à 225 000 $ par personne. « Moi si j'étais actionnaire de la compagnie, des têtes rouleraient », de conclure Gérald Larose.

Eileen Murphy
Yogi, Montréal
Gagnante du concours
Mannequin d'un jour

Jusqu'à
40% de rabais
Liquidation de mode

Jusqu'à 40% de rabais*
sur une sélection de tenues mode pour femmes
Liz Claiborne, Jones New York, Bianca Nygard, Nygard Collection, Emma James, Jax II, Louben, Elisabeth, TanJay, Alia, Kates, Elite, Casual Connection, The Work Connection, Attitude et tous les manteaux et les vestes de printemps pour femmes

25% de rabais*
sur une sélection de denim et de tenues sport pour femmes
cK Jeans, Polo Jeans, DKNY Jeans, tenues sport Tommy Hilfiger, mode Jones Wear et sélection de maillots de bain

25% de rabais
sur une sélection de sacs à main, ceintures, écharpes, chapeaux et accessoires pour les cheveux
Guess, Nine West, Liz Claiborne, cK, Unlisted de Kenneth Cole, Esprit, Écho, Jones New York

Jusqu'à 40% de rabais
sur une sélection de tenues mode pour enfants
Calvin Klein, Ocean Pacific, Reebok, Nike, Converse, OshKosh, Pink Soda, Attitude, Enfants Eaton et Bébé Eaton

Liquidation semi-annuelle de chaussures
20% à 40% de rabais
Sélection de modèles pour femmes, hommes et enfants et chaussures de sport
Comprend : Nine West, Kenneth Cole, Aerosoles, Liz Claiborne, Enzo Angiolini, Florsheim, Nunn Bush, Nike, Adidas, French Toast, OshKosh et plus. La sélection varie d'un magasin à l'autre.

30% de rabais
sur les montres Pulsar

25% à 40% de rabais
sur les tenues mode pour hommes
Sélection de modèles Tommy Hilfiger, Polo Ralph Lauren, Nautica, Gant, Timberland, Perry Ellis, Claiborne, Retreat, Nike et Russell Athletic

30% de rabais
sur les Vanity Fair
Jusqu'au 21 juin seulement
Tenues de nuit et peignoirs Vanity Fair (tailles courantes et spécialisées), culottes Vanity Fair (paquets de 3 non compris), dessous Vanity Fair, dessous galbants Vanity Fair, T-shirts Vanity Fair et tous les bas Vanity Fair (paquets de 3 à 14,99 $ non compris – modèles 2406, 5742, 2330 et 2420)

Veuillez noter que le magasin Eaton Centre-ville est maintenant ouvert jusqu'à 21 h du lundi au vendredi.

La sélection et les marques varient d'un magasin à l'autre. Achats en personne seulement. Solderie des manufacturiers et centres de liquidation non compris. *Les rabais s'appliquent aux prix étiquetés d'origine sauf indication contraire.

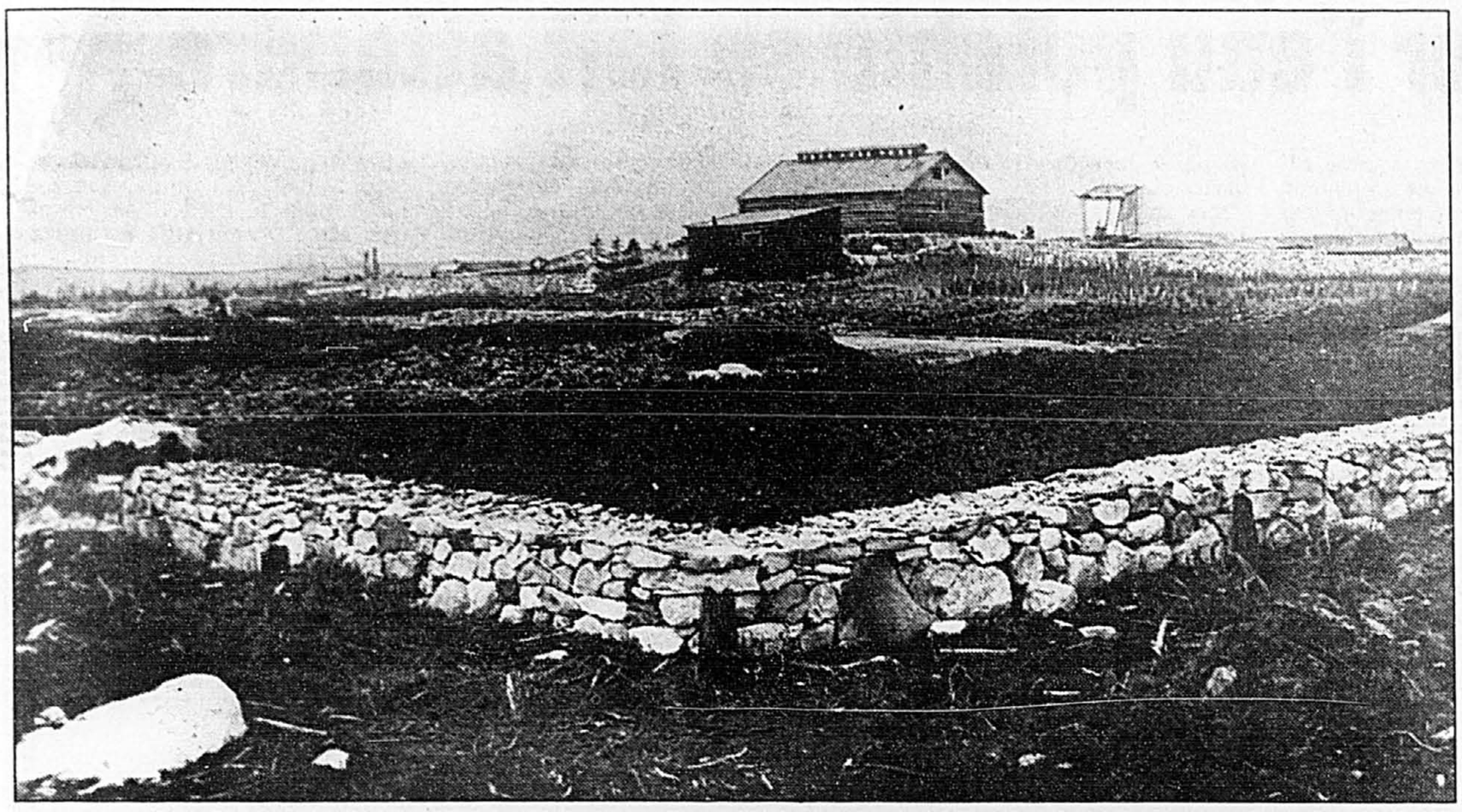

PHOTOS *La Presse*

En 700 jours, les prisonniers ont défriché 500 acres de terre et construit tous les baraquements. De quoi, après la guerre, aménager une ferme expérimentale qui deviendra finalement le village de La Ferme.

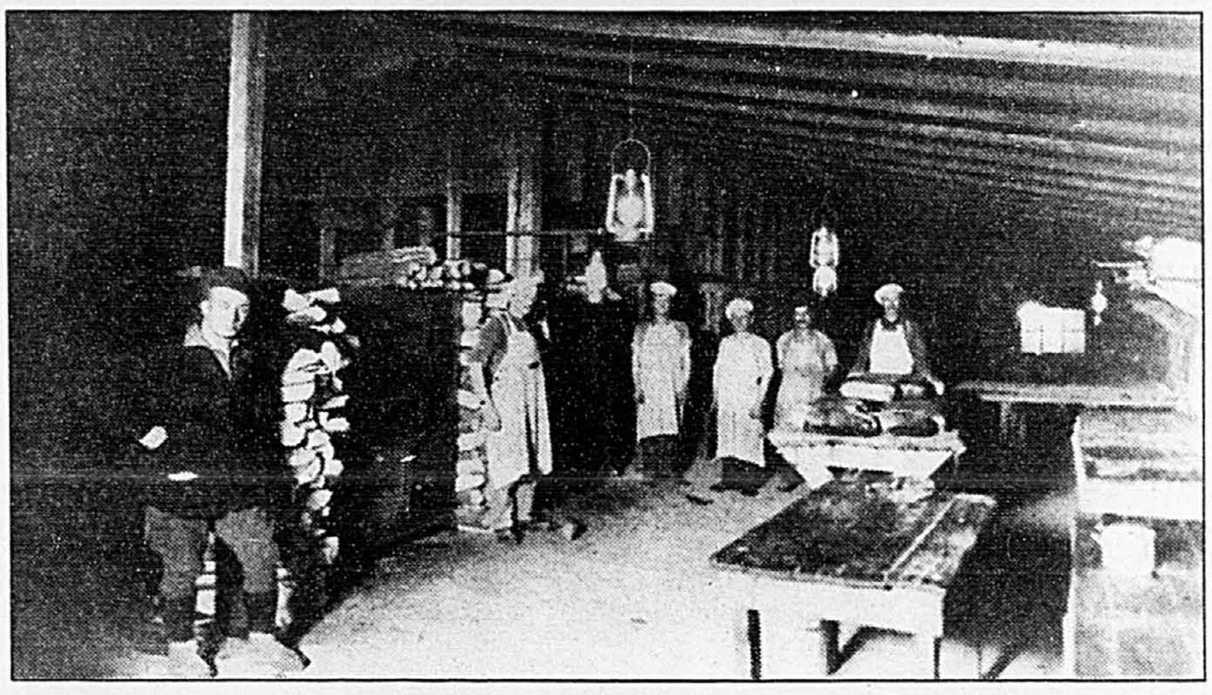

Spirit Lake : camp de concentration d'Abitibi

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale, AMOS

Plusieurs sont devenus fous. Une dizaine se sont suicidés. D'autres furent victimes de la tuberculose. Ceux-là reposent maintenant dans le petit cimetière, seul vestige encore apparent du camp de concentration abitibien qui comptait deux fois plus de résidants que la ville voisine d'Amos (550 habitants) durant la Première Guerre mondiale.

En deux ans, un seul prisonnier, Iwan Gregoraszcruk, réussit à s'évader pour être abattu de deux balles quelque temps après par un colon, dans le secteur de LaSarre.

L'endroit s'appelle « Lac des Esprits » (Spirit Lake) parce que des Amérindiens y auraient aperçu au-dessus des eaux une grosse étoile prise pour une divinité.

S'ils y avaient bivouaqué entre janvier 1915 et janvier 1917, nos autochtones auraient plutôt vu un goulag de 1300 pauvres bougres. Presque tous des civils frais immigrés au Canada venant de l'Empire austro-hongrois, majoritairement des Ukrainiens. Des malheureux surtout astreints à de durs travaux, sous la garde vigilante de 200 soldats du régiment 282 des forces armées canadiennes commandés par le lieutenant-colonel J.W. Rodden.

En 700 jours, les bagnards ont monté tous les baraquements du camp, défriché 500 acres de terre, posé des drains, construit des routes et une partie du chemin de fer de la ligne Cochrane-La Tuque. Cette page cachée de l'histoire québécoise s'est écrite loin dans le Nord de l'époque, derrière un rideau étanche de forêt boréale.

Le guerre déclarée, le comité du Conseil privé du gouverneur général du Canada ordonnait l'enregistrement et dans certains cas l'emprisonnement des étrangers de nationalité ennemie.

Les travailleurs forcés recevaient l'équivalent de la solde du soldat : 25 cents par jour. Les plus chanceux trimaient sur le chemin de fer à raison de 1,50 $ par jour.

Les ordres étaient stricts : ne tirer qu'en cas de tentative d'évasion. Mais la discipline restait toute militaire. Les paresseux et autres flâneurs écopaient six jours de corvée, huit heures de travail pénible, ou encore neuf jours de prison.

Au milieu de nulle part

Tout se déroulait dans un décor de « no man's land ». Pas de routes. Seul le chemin de fer Transcontinental reliait les baraquements de 27 pieds par 75 au monde civilisé. Les internés habitaient deux rangées de baraquements séparés par un enclos pour protéger le camp des soldats, la salle de garde, une boulangerie, une cuisine, un magasin, un entrepôt. En retrait sur la butte, le mess des officiers, celui des sergents, la prison et l'hôpital (on devra rapidement en construire un deuxième à l'usage exclusif des tuberculeux). L'ensemble, d'une superficie de 1200 acres, était à nouveau cerné de barbelés. Plus loin, au bord du lac, après le cimetière, quelques chalets logeaient une soixantaine de familles de détenus.

La Grande-Bretagne avait déclaré la guerre à l'Allemagne le 4 août 1914. Quatorze jours plus tard, le comité du Conseil privé du gouverneur général du Canada ordonnait l'enregistrement et dans certains cas l'emprisonnement des étrangers de nationalité ennemie. En tout, 26 camps ont donc poussé comme des champignons au pays. Quatre se trouvaient au Québec : Montréal, Valcartier, Beauport et Spirit Lake, mais les trois premiers ont rapidement transféré leurs locataires vers Spirit Lake.

La stratégie fédérale consistait à réquisitionner des territoires provinciaux. Puis à contraindre les internés à défricher et cultiver pour diminuer les coûts de fonctionnement des camps. C'est ainsi que Spirit Lake n'a coûté en deux ans que 250 000 $ en aliments et vêtements pour 1500 prisonniers avec leurs gardiens. Tout ça en jetant les bases du futur réseau des fermes expérimentales fédérales pour l'après-guerre.

La ferme expérimentale de Kapuskasing, dans le nord-ouest ontarien, en est un bel exemple. La ferme expérimentale de Spirit Lake, elle, a fait long feu, mais le village qui occupe aujourd'hui cet emplacement en a hérité son nom : La Ferme.

Les Dames fermières de La Ferme parrainent le projet en cours de réalisation d'un musée-centre d'interprétation de la vie quotidienne des prisonniers et des soldats au camp de concentration de Spirit Lake. Des musées similaires existent déjà à Fort Henry, en Ontario, et à Glengo, en Alberta.

Un Montréalais d'origine ukrainienne, Yurig Luhovy, a réalisé un film relatant le sort de ses compatriotes durant la Première Guerre mondiale : *Freedom had a price*, qu'on trouve à l'Office national du film. De son côté, l'historien Jean Laflamme fait revivre cette tragédie dans son ouvrage de 1973 : *Les Camps de détention au Québec durant la Première Guerre mondiale.*

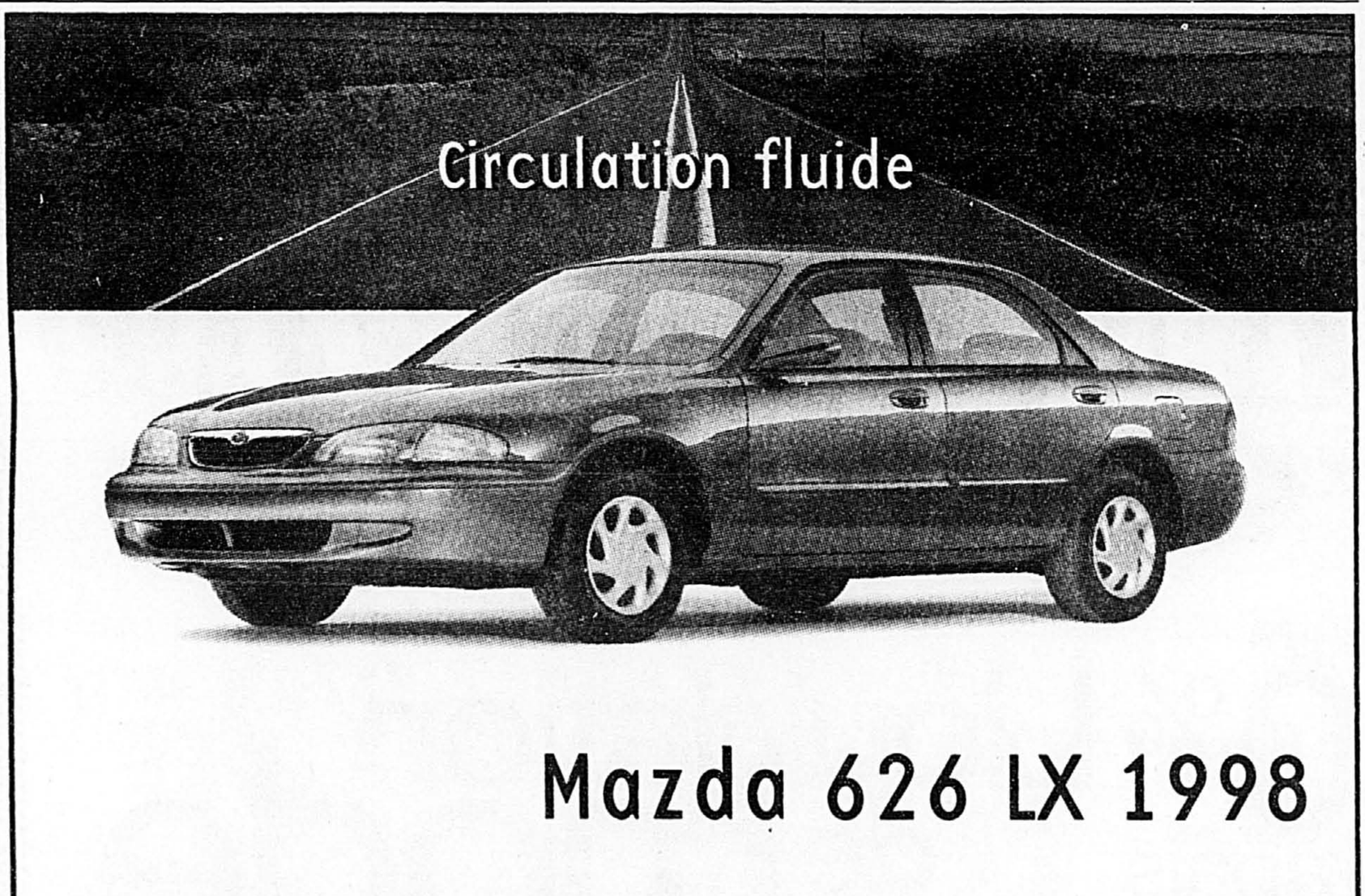

Mazda 626 LX 1998

Location à partir de
298 $* OU 3,9 %†
par mois, pour 48 mois
Transport et préparation INCLUS !
Financement à l'achat
pour un maximum de 60 mois

- Boîte automatique
- Glaces à commande électrique et système de télédéverrouillage
- Système audio AM/FM stéréo avec lecteur CD, montre et 4 haut-parleurs
- Coussins de sécurité conducteur et passager avant
- Climatisation et régulateur de vitesse

Élégante. Spacieuse. Sportive. Racée. Aucun adjectif ne peut, à lui seul, décrire toutes les qualités de votre nouvelle Mazda 626. Souple et confortable, elle glisse sur la route des vacances comme sur un tapis de velours. Sa suspension arrière brevetée, la qualité de l'assemblage et de la finition ainsi que son habitacle ergonomique en font la berline familiale rêvée pour profiter au maximum du plaisir de conduire cet été. Séduisante. Féline. Luxueuse. Irrésistible. Elle transcende sa catégorie. Une classe à part.

Coup de foudre ! Coup de fougue !

mazda

Les concessionnaires Mazda du Québec

2650103-D

mazda PROGRAMME POUR ÉTUDIANTS
LOCATION Pharmaluxe MAZDA

VISITEZ NOTRE SITE WEB : www.mazda.ca — Informez-vous au sujet du programme universitaire et collégial Mazda pour les diplômés.

Le modèle illustré peut différer et est utilisé à titre indicatif seulement. Offres réservées aux particuliers, d'une durée limitée et portant uniquement sur la Mazda 626 LX 1998, modèle f4LS78AA00. † Taux de financement de 3,9 % pendant 12, 24, 36, 48 ou 60 mois. Financement consenti sur approbation du crédit. Exemple de financement à l'achat : 10000 $ au taux de 3,9 % ; 60 versements mensuels de 183,71 $; coût d'emprunt de 1 022,60 $; total à payer de 11 022,60 $. * Taux de location personnalisée Mazda. Offre portant uniquement sur le location-bail au détail pour une période de 48 mois. Autres programmes de location offerts. Comptant initial de 2 300 $ ou échange équivalent, premier versement mensuel et dépôt de sécurité de 350 $ exigés. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offre soumise à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 80 000 km ; frais de 8 ¢ le km additionnel. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Approvisionnement et stock variables selon le concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre et louer à prix inférieur.

RÉCLAMATIONS ?
comptes, loyers, dommages et intérêts...
« honoraires en cas de succès seulement selon résultats obtenus »
GRÉGOIRE PERRON, avocats
droit civil et perception de créances
84, rue Notre-Dame Ouest, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 1S6
téléphone : (514) 285-6441
sans frais : 1 888 285-6441
télécopieur : (514) 285-8589
2643088
2645450—D

Un agent de la SQ réprimandé pour une mauvaise blague

MARCEL LAROCHE

Un policier de la SQ qui a dégainé son arme pour faire une blague vient d'apprendre qu'une telle conduite constitue un manque flagrant de prudence et de discernement dans l'exercice de ses fonctions d'agent de la paix.

C'est à cette décision qu'en arrive le Comité de déontologie policière qui recommande que l'agent Luc Beausoleil, attaché au poste de Campbell's Bay, soit réprimandé pour son geste irréfléchi commis à l'endroit d'une citoyenne de Chapleau, en Outaouais.

Selon les faits soumis à Me Richard W. Iuticone, assesseur du tribunal disciplinaire, l'incident est survenu le 14 mars 1996 au moment où l'agent Beausoleil venait d'intercepter un automobiliste pour une infraction au code de la route.

Le policier discutait avec le conducteur lorsqu'il a vu une voiture s'approchant rapidement. Croyant qu'il s'agissait de collègues de travail voyageant à bord d'un véhicule banalisé, il a dégainé son arme de service, la tenant près de sa cuisse en pointant vers le sol, et, en blaguant, a fait signe au conducteur de se ranger.

Constatant sa méprise, l'auto étant conduite par une femme accompagnée de son fils de 14 ans, l'agent Beausoleil a immédiatement rengainé son arme, s'est approché du véhicule et s'est confondu en excuses en expliquant le but de son geste.

Affolée en voyant l'arme du policier, la dame a quitté les lieux et s'est rendue directement au poste de la SQ pour loger une plainte contre l'agent Beausoleil.

Lors de l'audience du Comité de déontologie policière tenue au début de juin, à Hull, les avocats ont tenu compte des circonstances et de la gravité de l'incident pour suggérer que le policier Beausoleil, membre de la SQ depuis avril 1992, soit réprimandé pour son geste injustifié et inutile.

Le procès de Ron Carrière débutera en novembre

MARC THIBODEAU

Le procès de l'homme d'affaires Ronald Carrière, soupçonné d'être le conducteur de la Mercedes noire qui a happé le jeune Vincent Desjarlais, à Vaudreuil-Dorion, au printemps 1997, débutera finalement le 23 novembre.

La juge Odette Perron, de la Cour du Québec, a accepté hier au palais de justice de Valleyfield la suggestion conjointe du procureur de la Couronne, Jean-Pierre Proulx, et de l'avocat de Carrière, Richard Shadley, qui ont réservé pas moins de dix jours d'audience. Si tout se déroule comme prévu, le procès ne devrait donc pas se terminer avant le 8 décembre.

Une conférence préparatoire, au cours de laquelle les deux parties pourront faire diverses admissions en vue du procès, se tiendra le 1er septembre.

M. Carrière qui était représenté par son avocat hier, avait renoncé au mois de mars à la tenue de son enquête préliminaire en raison notamment de la complexité de la preuve et de la nécessité de faire appel à plusieurs experts en reconstitution d'accidents.

L'homme d'affaires de 42 ans fait face à des chefs d'accusation de délit de fuite et de facultés affaiblies ayant causé la mort du jeune Desjarlais qui rentrait à la maison en vélo le soir du 30 mai 1997 lorsqu'il a été heurté par une voiture, rue de Lotbinière.

M. Carrière devait être appréhendé 82 jours après l'accident, à l'issue d'une laborieuse enquête policière.

POUR PAPA
DIMANCHE 21 JUIN

POLOS UNIS DE COTON PIQUÉ
Grand choix de couleurs
P à TG
Prix courant: 38$
SOLDE 29.99
Tailles fortes et élancées. TG à 4G — Prix courant: 45$ SOLDE: 34.99

20% DE RABAIS
sur les collections de polos, bermudas, gilets, blousons et chemises sport
* excepté les pantalons
GANT U.S.A. — BISON CLUB SCANDINAVIA
GREG NORMAN COLLECTION — LYLE & SCOTT – HAWICK SCOTLAND –

CHEMISES SPORT À MANCHES COURTES
Tons unis ou à motifs
P à TG
Prix courant: 55$ et plus
SOLDE 39.99
Tailles fortes et élancées. TG à 5G — SOLDE: 44.99

COUREZ LA CHANCE D'ASSSISTER AU Skins Game MD
Venez essayer un vêtement GREG NORMAN et obtenez un billet de participation pour gagner ce voyage et assister au Skins Game.
TIRAGE LE 3 JUILLET – VALEUR DE 3 000$

IDÉES-CADEAUX

BERMUDAS
Mélange de polyester/coton lavable
Unis, choix de couleurs
Tailles: 32 à 46
Prix courant: 49,95$
SOLDE 39.99
Tailles fortes 48 à 56 — Prix courant: 55$ SOLDE: 43.99

Sélection de chemises habillées
Prix courant jusqu'à 60$
39.99
Toutes les tailles

SÉLECTION DE POLOS À MANCHES COURTES
De fantaisie à motifs. P à TG
Prix courant: 65$ et plus
SOLDE 49.99
Tailles fortes et élancées. TG à 5G — SOLDE: 54.99

Sous-vêtements signés ABANDERADO
Prix courant 13$
9.99 OU 3/25$

20% DE RABAIS sur les pyjamas et robes de chambre d'été

50% DE RABAIS sur une sélection de cravates de soie
Prix courant de 45$ à 65$

ACHETEZ UNE PAIRE DE PANTALON
habillé ou sport
excepté les jeans
à prix courant et obtenez
la 2e PAIRE
à 50% DE RABAIS
de valeur égale ou moindre

Bovet

• 4475, boul. Métropolitain Est 374-4555
• Carrefour Laval.....687-1670
• Centre Eaton (niveau métro).....849-9281
• Fairview Pointe-Claire.....694-9050
• Galeries d'Anjou.....353-6310
• Promenades St-Bruno 653-5100
• Carrefour Angrignon 366-0762
• Centre Rockland 735-5441
• Place Portobello 466-8204
Québec
• Place Sainte-Foy 653-6255
• Galeries de la Capitale.....627-5730

Office national de l'énergie

Gazoduc TQM

Avis d'audience publique

Ordonnance d'audience MH-2-98

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM »)
Plan, profil et livre de renvoi
Prolongement vers PNGTS

Dans une lettre datée du 7 avril 1998, Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM » ou le « demandeur ») a demandé à l'Office national de l'énergie (l'«Office » ou l'« ONÉ ») d'approuver aux termes de l'article 33 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la « Loi ») les plan, profil et livre de renvoi (« PPLR ») portant sur le tracé détaillé du prolongement vers PNGTS, une canalisation de transport de gaz naturel qui s'étendra de Lachenaie à East Hereford, au Québec. Les installations associées à cette canalisation principale étaient l'objet de la décision GH-1-97 de l'ONÉ et ont été approuvées aux termes du certificat d'utilité publique GC-96.

Dans une lettre datée du 8 avril 1998, l'Office a approuvé les modalités selon lesquelles TQM, aux termes des alinéas 34(1)a) et b) de la Loi, procéderait à la signification aux propriétaires de terrains concernés et à la publication des avis requis. La signification des avis aux propriétaires fonciers, aux termes de l'alinéa 34(1)a), a été effectuée entre le 11 avril et le 7 mai 1998 et la dernière publication de l'avis dans les journaux locaux, aux termes de l'alinéa 34(1)b), a été effectuée le 9 avril 1998.

L'Office a reçu des déclarations d'opposition concernant certaines sections spécifiques du tracé détaillé du gazoduc. Par conséquent, conformément au paragraphe 35(1) de la Loi, l'Office tiendra une série d'audiences publiques, débutant le 13 juillet 1998, afin d'examiner les déclarations d'opposition qui répondent aux exigences de la Loi.

Aux termes du paragraphe 35(3) de la Loi, l'Office peut autoriser toute personne intéressée à lui présenter des observations, s'il le juge indiqué, au sujet des sections du tracé détaillé à l'égard desquelles des déclarations d'opposition ont été déposées. Toute personne intéressée à intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du secrétaire de l'Office et en signifier copie à TQM à l'adresse suivante :

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 3M4

Les parties intéressées sont priées de faire parvenir leurs interventions écrites au plus tard à la fermeture des bureaux le 22 juin 1998. Le secrétaire publiera la liste des parties peu après.

Les demandes d'interventions écrites doivent :

(i) préciser clairement si la partie a l'intention de comparaître à l'audience publique;

(ii) indiquer le nom, l'adresse postale (pour la signification à personne), le numéro de téléphone et les autres numéros de télécommunications (tel le télécopieur), le cas échéant, de la partie ou de son représentant autorisé;

(iii) décrire la nature exacte de l'intérêt de la partie dans le cadre de l'audience et énoncer clairement les questions que la partie prévoit traiter au cours de l'audience, ainsi que la section du tracé sur laquelle porte l'intervention; ou

(iv) si la partie n'a pas l'intention de prendre une part active à l'audience, préciser les raisons pour lesquelles l'intérêt de la partie justifie qu'elle obtienne le statut d'intervenant à l'audience.

Pour obtenir les directives sur la procédure de cette audience (Ordonnance MH-2-98) ou une copie des *Règles de pratiques et de procédure de l'Office national de l'énergie, 1995* régissant la tenue de toutes les audiences (les deux documents sont disponibles en anglais et en français), prière d'en faire la demande par écrit au secrétaire ou d'appeler M^me^ Lorna Patterson, agente de réglementation, au (403) 299-3987 ou M. Guy Hamel, agent de réglementation, au (403) 299-3927.

Michel L. Mantha
Secrétaire
Office national de l'énergie
311, 6^e^ Avenue s.-o.
Calgary (Alberta)
T2P 3H2
Télécopieur : (403) 292-5503

Secteur Stukely-Sud
Localisation des lettres de commentaires

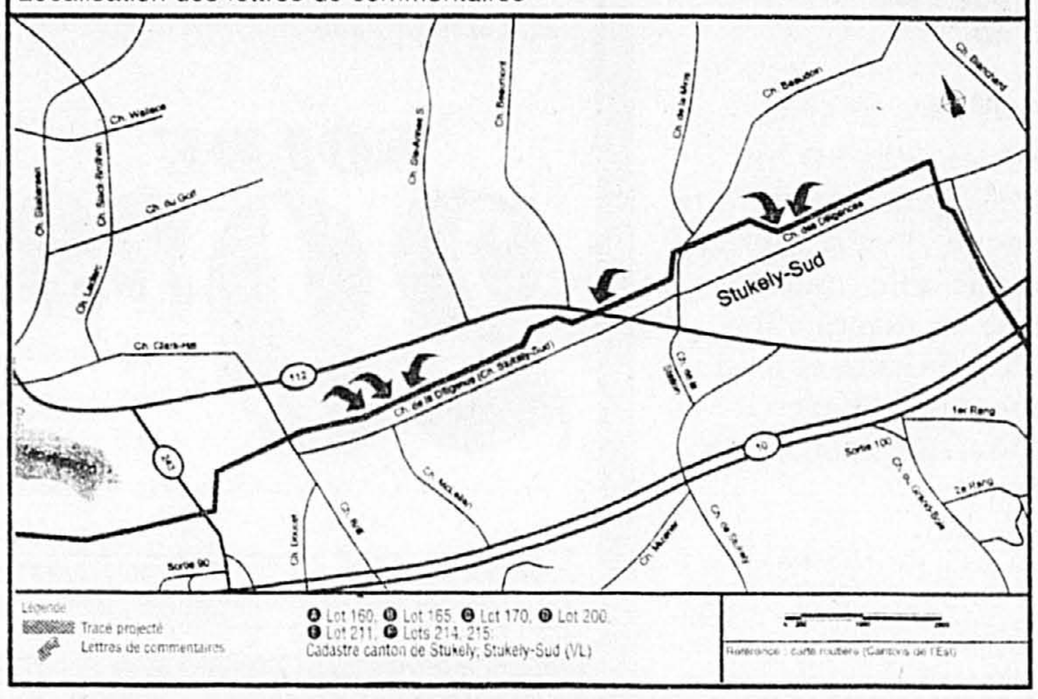

Secteur Saint-Étienne-de-Bolton; Eastman; Bolton-Est
Localisation des lettres de commentaires

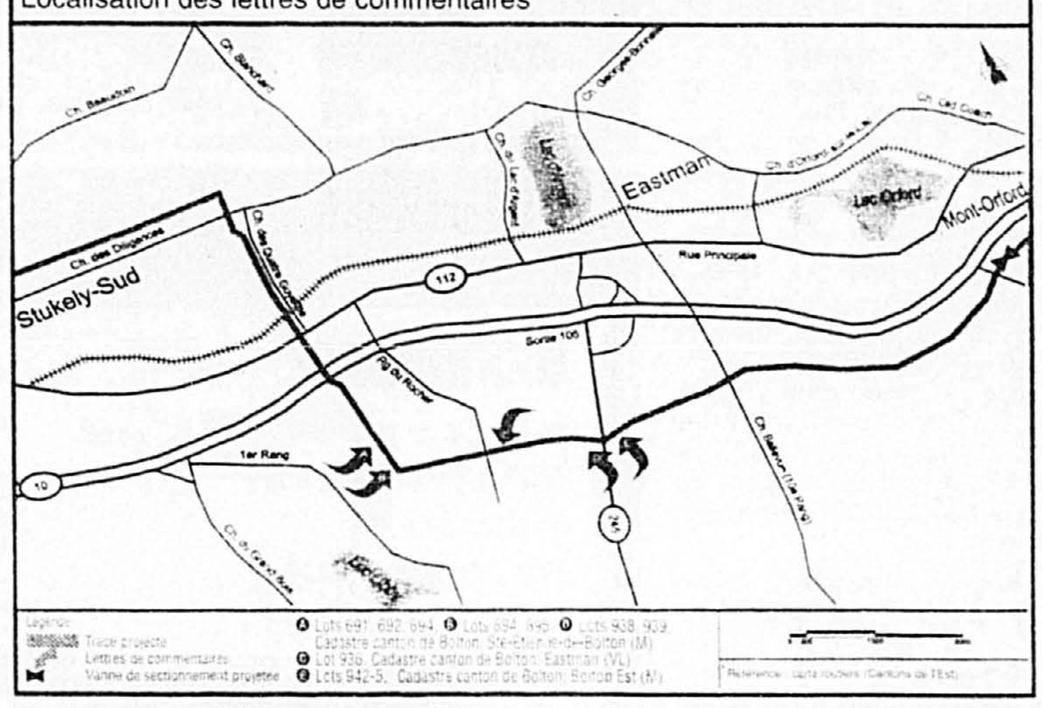

Secteur Eastman; Bolton-Est
Localisation des lettres de commentaires

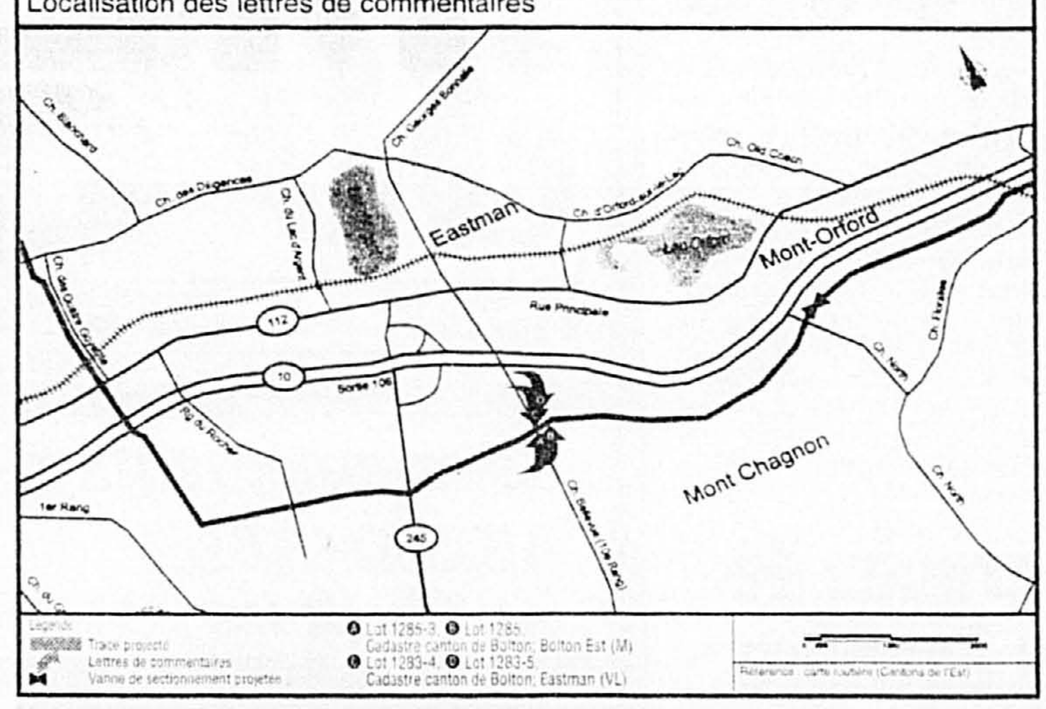

Secteur Sainte-Julie
Localisation des lettres de commentaires

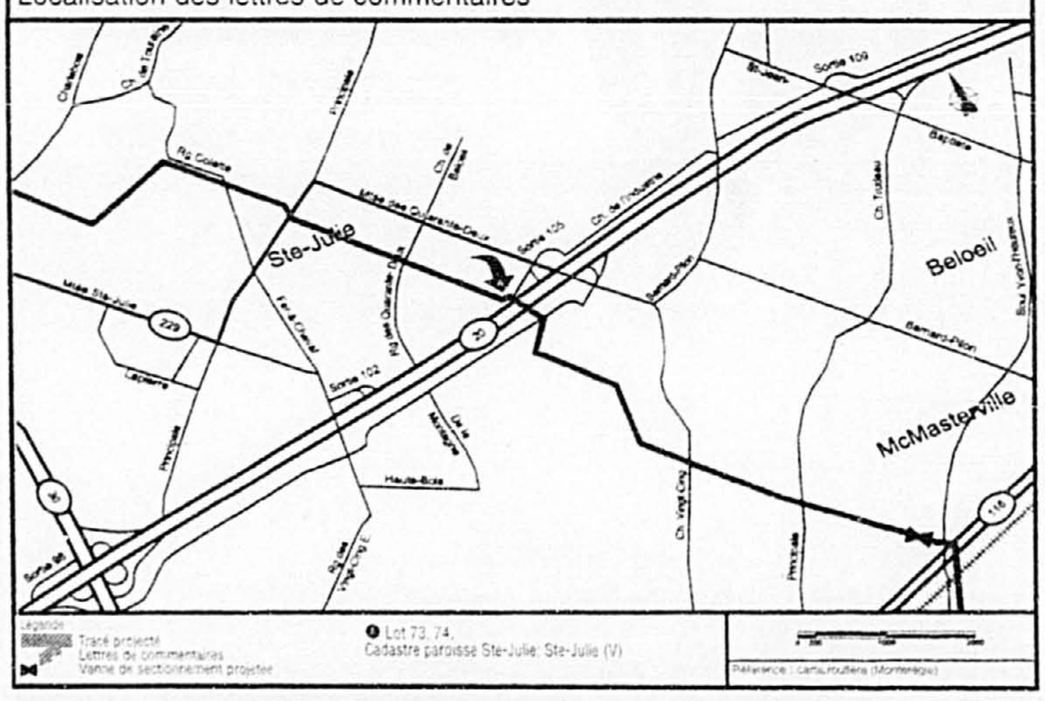

Secteur Sainte-Catherine-de-Hatley
Localisation des lettres de commentaires

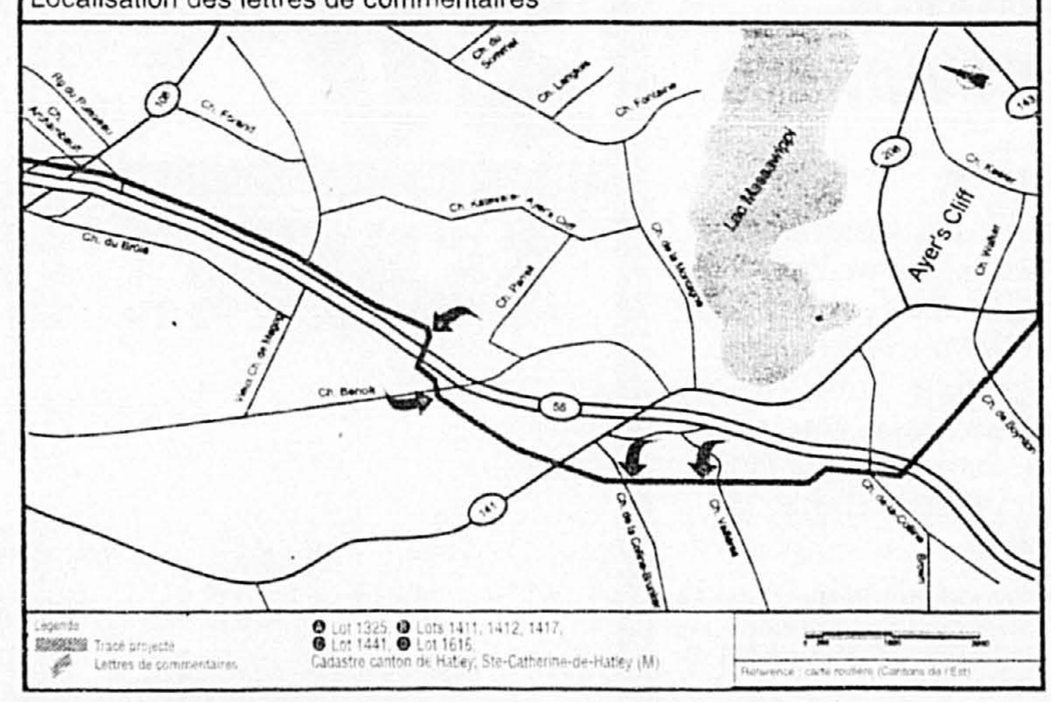

Secteur Saint-Paul-d'Abbotsford; Saint-Ange-Gardien
Localisation des lettres de commentaires

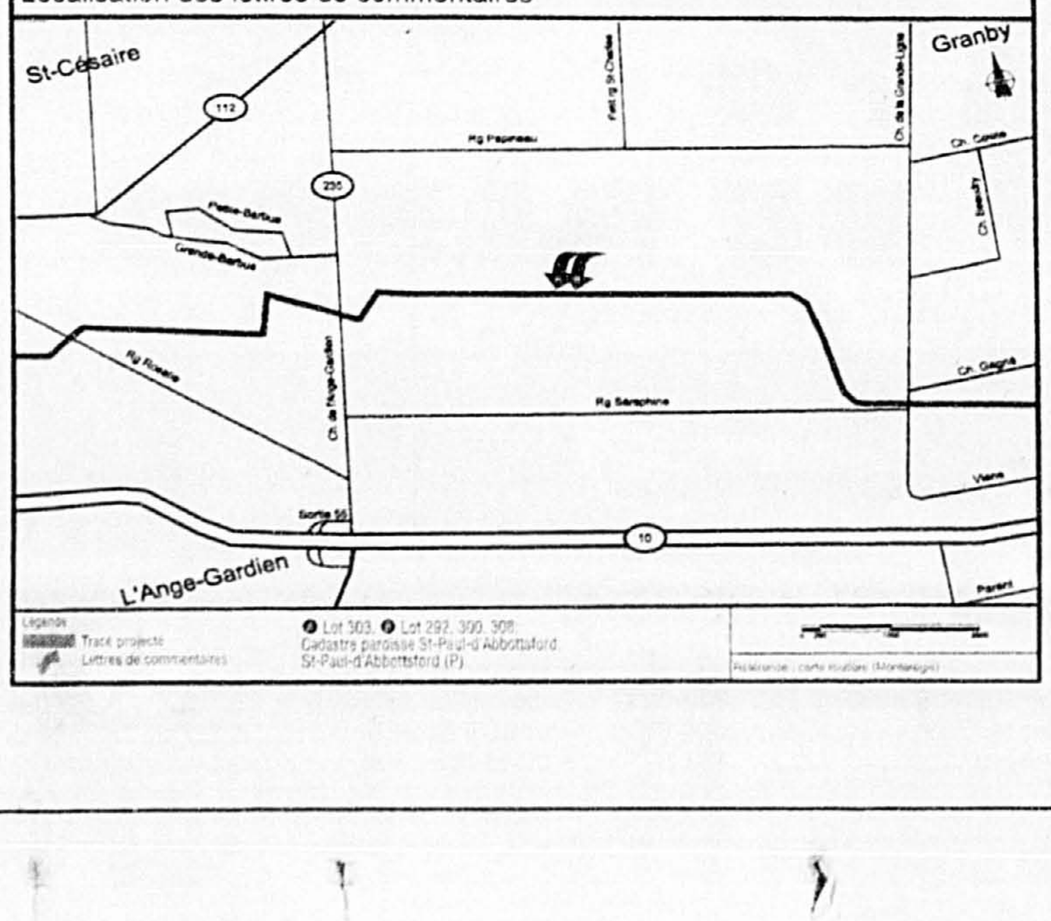

Secteur East Hereford
Localisation des lettres de commentaires

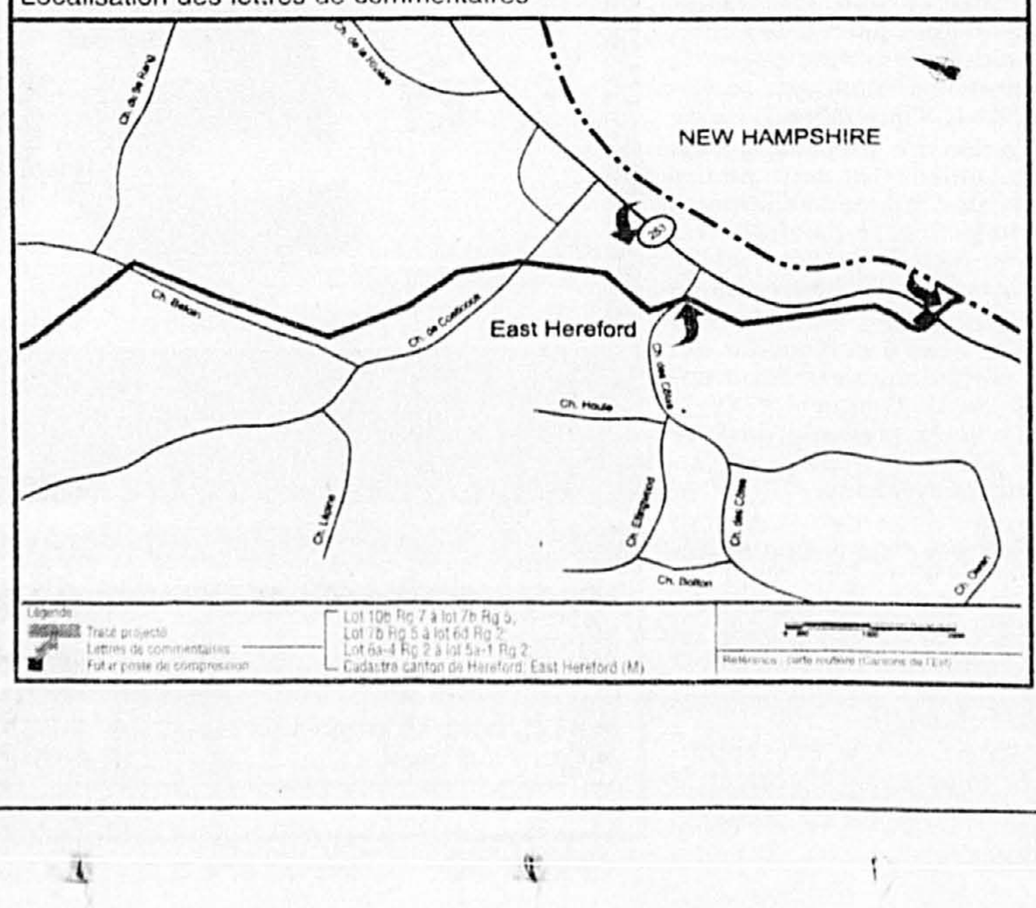

Chiens-guides formés au Mexique par la Fondation Mira

NADINE FILION

Qu'ont en commun les casinos du Québec, la Fondation Mira et le Mexique ? Les premiers permettront à la seconde de financer ses opérations sur le territoire du troisième, grâce au ministère des Relations internationales du Québec.

Le ministère a lancé son programme d'aide à l'action humanitaire internationale il y a plus d'un an avec l'objectif de soutenir des projets liés aux besoins fondamentaux de l'être humain en Afrique, en Amérique latine et aux Antilles. Sa source de financement : les casinos du Québec, qui lui versent 1 % de leurs profits.

Jusqu'à présent, ce sont 3,7 millions de dollars qui ont été accordés pour 52 projets à 25 organismes québécois, tels la Fondation Paul Gérin-Lajoie (525 000 $), Médecins du monde (215 340 $), OXFAM-Québec (556 648 $) et Terre sans frontières (325 167 $).

Sans oublier la Fondation Mira qui, avec 225 000 $ en poche pour les trois prochaines années, pourra implanter un centre au Mexique, former des étudiants à l'entraînement des bêtes et attribuer une soixantaine de chiens-guides à des Mexicains aveugles. Coût du projet, d'une durée de cinq ans : 1 125 000 $.

Malgré la grève au Casino de Montréal, les prévisions du gouvernement sont telles qu'en 1998-1999, le ministère des Relations internationales compte encore empocher son dû. « En fait, on devrait toucher 7,5 millions en deux ans », de dire Christiane Fabiani, attachée politique du ministre Sylvain Simard.

Les 18-30 ans invités à reboiser le Mali

NADINE FILION

Construire des puits au Sénégal, reboiser un coin du Mali, mettre à profit ses connaissances en écologie à Cuba, aider les femmes haïtiennes à améliorer leurs conditions de vie, retaper un théâtre en Bolivie ou encore initier les jeunes du Cameroun aux arts du cirque, voilà quelques-uns des stages d'initiation à la coopération internationale qu'offre Québec sans frontières pour une quatrième année consécutive.

Les jeunes de 18 à 30 ans qui détiennent la citoyenneté canadienne, un diplôme de cinquième secondaire et qui désirent voir ce qui se fait ailleurs ont l'embarras du choix. Il leur suffit de se procurer le répertoire 1998-99 de Québec sans frontières et de choisir l'un des 23 stages, d'une durée de deux à trois mois, offerts dans 18 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Antilles.

S'ils sont parmi les 191 jeunes sélectionnés sur environ 1500 aspirants, les futurs coopérants devront suivre une formation préparatoire avant d'être accueillis en terre étrangère. Le transport et l'hébergement est à la charge du ministère des Relations internationales du Québec, de même que l'allocation de subsistance qu'ils reçoivent une fois là-bas. À leur retour au Québec, ils s'engagent à faire la promotion de leur expérience par le biais de reportages, de photographies ou de conférences.

Bref, une aventure qui prendra de sept à huit mois de leur temps mais qui, aux dires de David Normand, l'un des 600 jeunes qui, depuis 1995, ont participé à Québec sans frontières, est « sans doute l'expérience la plus intense de (sa) vie, tant du point de vue personnel que social ».

Du nouveau cette année avec l'arrivée du Centre de ressources sur la non-violence de Montréal. Celui-ci se joint à la dizaine d'organismes oeuvrant déjà de concert avec Québec sans frontières et propose un projet d'accompagnement Québec/ Guatemala. « Il s'agira de travailler avec les groupes de réfugiés guatémaltèques qui, après 15 ans d'exil au Mexique, retournent dans leur pays », explique Denise Babin de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale.

C'est cette dernière organisation qui gère le programme Québec sans frontières. Elle le fait conjointement avec le ministère des Relations internationales du Québec, qui investit 860 000 $ dans l'aventure 1998-99.

Les perles...
Une idée des plus cultivée
Perles des mers du sud et perles noires de Tahiti également disponibles.
Sondage Léger & Léger 2 années consécutives
Le plus grand choix au Québec.
À partir de 89 $
Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnées par le Laboratoire gemmologique du Canada.
LE PARCHEMIN
Mezzanine, Métro Berri UQAM, 1500, rue Berri, Montréal
845-5243 sans frais 1-800-667-6878
2624557-M 2648510
MONT BLANC TISSOT SEIKO LONGINES S.T. Dupont SWAROVSKI

Avis . . .
à tous nos clients
Le mercredi 24 juin 98, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, nos bureaux seront fermés toute la journée.
B1464
LES PETITES ANNONCES La Presse
2650565-D

GAUTHIER HOMME
SOLDE DE FIN DE SAISON
Jusqu'à 50% de rabais
8631, boul. Saint-Laurent
(au sud de la Métropolitaine)
381-3591
2647711 2647712

Fait n°11 sur la SP
Deux fois plus de femmes que d'hommes sont atteints de sclérose en plaques.
Société canadienne de la Sclérose en Plaques
1-800-268-7582

• VERSACE • FERRE • MUGLER • D & G • VERRI • MOSCHINO •
VENTE D'ÉTÉ
GIORGIO EMPORIO
MONTRÉAL
JUSQU'À 50 %
CETTE SEMAINE SEULEMENT NOUS PAYONS LA T.P.S. ET LA T.V.Q. SUR MENTION DE CETTE PROMOTION
BONNE FÊTE DES PÈRES
1455, RUE PEEL, (COIN DE MAISONNEUVE) TÉL. : 282-0022
2650382-M 2650382

Offre spéciale de votre concessionnaire
LE MEILLEUR CHOIX
Tout le monde a besoin d'une mini-fourgonnette Autobeaucoup de Chrysler. Tout simplement parce que les mini-fourgonnettes Chrysler, les plus vendues au Canada, vous offrent le meilleur choix : empattement court ou long, deux portes coulissantes offertes sur tous les modèles, 37 façons différentes d'organiser l'espace pour le chargement et les passagers, voie large pour une meilleure tenue de route, intérieur spacieux et le plus grand espace de chargement de sa catégorie.†
249 $* par mois
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 140 $ Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Dodge Caravan/Plymouth Voyager 1998, ensemble 26T + GKD, empattement court
• Deux portes coulissantes • Moteur V6 de 3,0 L • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Radio AM/FM stéréo • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Sièges pour 7 passagers • Porte-bagages au toit • Poutres de renfort dans les portes • Verrous à l'épreuve des enfants • Sacs gonflables de nouvelle génération • Garantie de 3 ans ou 60 000 km

269 $* par mois
Location, terme de 36 mois. Comptant initial de 3 050 $ Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Dodge Grand Caravan SE/Plymouth Grand Voyager SE 1998, ensemble 28D, empattement long
• Deux portes coulissantes • Moteur V6 de 3,3 L • Transmission automatique à 4 rapports • Climatiseur • Insonorisation de luxe • Sièges de luxe pour 7 passagers • Ensemble éclairage • Porte-bagages au toit • Glaces et verrouillage des portes à commande électrique • Radiocassette AM/FM stéréo • Sièges à roulettes Easy Out^MC • Sacs gonflables de nouvelle génération • Poutres de renfort dans les portes • Garantie de 3 ans ou 60 000 km

Plein d'essence†† avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf
Programme d'aide pour handicapés physiques. Remise additionnelle de 750 $ à l'intention des diplômé(e)s†† Tous les détails chez le concessionnaire.

CHRYSLER Dodge Camions Dodge
CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle
Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.
† S'applique au modèle à empattement long. * Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Comptant initial ou échange équivalent, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 kilomètres, au taux de 12 ¢ le km. Offre d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks. †† Cette offre s'applique aux diplômes de cégep et d'université 1998, 1997 et 1996. †† Plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf.
CHRYSLER

Yves Prud'Homme à la présidence de la Fédération des policiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

À la suite du retrait de Michel Martin de la course à la présidence, l'actuel président de la Fraternité des policiers de la CUM, Yves Prud'Homme deviendra vendredi président de la Fédération des policiers du Québec.

M. Martin, qui terminait un premier mandat de trois ans à la tête de cet organisme qui regroupe plus de 9000 policiers municipaux, a fait savoir, hier, qu'il retirait sa candidature pour des raisons personnelles et de santé. Il a dû être hospitalisé d'urgence lundi, alors qu'il se trouvait à Baie-Comeau pour présider le 30e congrès de la Fédération. Son état n'inspire aucune crainte.

À la suite de son élection à la tête du regroupement provincial des policiers, M. Prud'Homme doit abandonner son poste de président de la Fraternité des policiers ; il va toutefois demeurer membre du conseil d'administration.

Il est déjà officiel qu'Alain Simoneau, un lieutenant qui s'occupe des relations de travail à la Fraternité, sera candidat à la succession de M. Prud'Homme.

Devant la maladie de M. Martin, c'est le vice-président de la Fédération des policiers, André Nadon, qui a pris la présidence du congrès, dont le thème est *Le syndicalisme policier : un projet collectif.*

À ces assises, il est aussi question des services spécialisés et des répercussions de la Loi 414 à la suite de la récupération de 6 % de la masse salariale des employés municipaux imposée par le gouvernement.

La répression du banditisme : objet d'orgueil et source de déboires

Presse Canadienne

Pour le directeur du service de police de Laval, Jean-Pierre Gariépy, un ancien de la Sûreté du Québec, l'escouade de la répression du banditisme aura été à la fois un objet d'orgueil et une source de déboires pour la SQ.

M. Gariépy a été en mesure de constater que l'escouade de la répression du banditisme fonctionnait bien différemment des autres escouades spécialisées de la SQ, comme celles des crimes contre la personne, la propriété et les crimes économiques, au moment où il était commandant du district de Montréal, pendant deux ans, jusqu'en 1995.

« La difficulté majeure avec la direction des enquêtes sur le crime organisé (incluant l'escouade de la répression du banditisme) était qu'elle était fermée avec les autorités du district de Montréal à un point où c'était insultant », a dit M. Gariépy, hier, devant la commission Poitras.

« La direction des enquêtes sur le crime organisé s'est isolée du reste de enquêtes spécialisées, elle était une bulle unique », a-t-il ajouté.

M. Gariépy jette le blâme sur la direction de la SQ qui « s'est lancée à corps perdu, aveuglément dans le dossier du banditisme, sans formation, sans analyse et avec un désir aveugle d'avoir des résultats et presque à tout prix ».

Il considère que les policiers qui y travaillaient ne constituaient pas nécessairement la crème des enquêteurs mais disposaient de moyens extraordinaires comparativement aux autres escouades spécialisées.

Enquête sur la SQ

« C'était une décision de l'état-major de faire en sorte que cette escouade soit l'orgueil de la SQ. De là les déboires importants qui font en sorte qu'on se retrouve ici devant vous », a commenté le témoin.

« Le banditisme était l'orgueil des enquêtes criminelles et devait donner des résultats importants et concrets comme si cette escouade pouvait racheter toutes les erreurs que pouvait commettre la SQ », a-t-il poursuivi.

M. Gariépy a suggéré aux commissaires d'examiner le roulement important des officiers ayant travaillé à cette escouade. « Ça devient indécent de voir à quelle vitesse certains officiers ont été mutés parce que les résultats ne venaient pas. Jamais personne ne dira que c'était à cause du manque de résultats, mais on peut fortement le présumer à l'interne », a-t-il soutenu.

Au sujet des gestionnaires de cette escouade, M. Gariépy s'est dit convaincu qu'il y a eu bien du laxisme au chapitre du contrôle administratif.

« Ça a dérapé et laissé un mauvais goût quant à la délinquance que pouvaient se permettre les policiers de cette escouade. L'escouade du banditisme jouissait de toutes les largesses nécessaires pour fonctionner. Il n'y avait pas de prix pour atteindre des résultats », a confié le chef de police de Laval.

M. Gariépy a également critiqué le système de placement et de promotion des policiers qui entraîne une perte de l'expertise acquise au fil des années ou encore attribue à des policiers inexpérimentés des tâches dépassant leurs capacités.

Il a cité le cas d'un jeune patrouilleur de Montréal avec une année d'expérience qui a décroché un poste d'enquêteur aux crimes majeurs en province.

Cette dernière expérience l'a favorisé quand un poste d'enquêteur à l'escouade des crimes économiques à Montréal s'est ouvert 18 mois plus tard.

Le témoin Gariépy a attribué cette ascension rapide à « Dis moi qui tu connais et je te dirai où tu vas aller. Ce n'est pas sérieux dans une organisation sérieuse ».

Il a aussi parlé d'un patrouilleur en Abitibi qui après un an à la patrouille obtient un poste d'enquêteur. Et quand un poste d'enquêteur s'est ouvert à Montréal l'expérience acquise lui a valu d'être retenu.

M. Gariépy estime qu'il n'est pas facile d'obtenir l'accord du syndicat pour modifier le système de promotion et de placement.

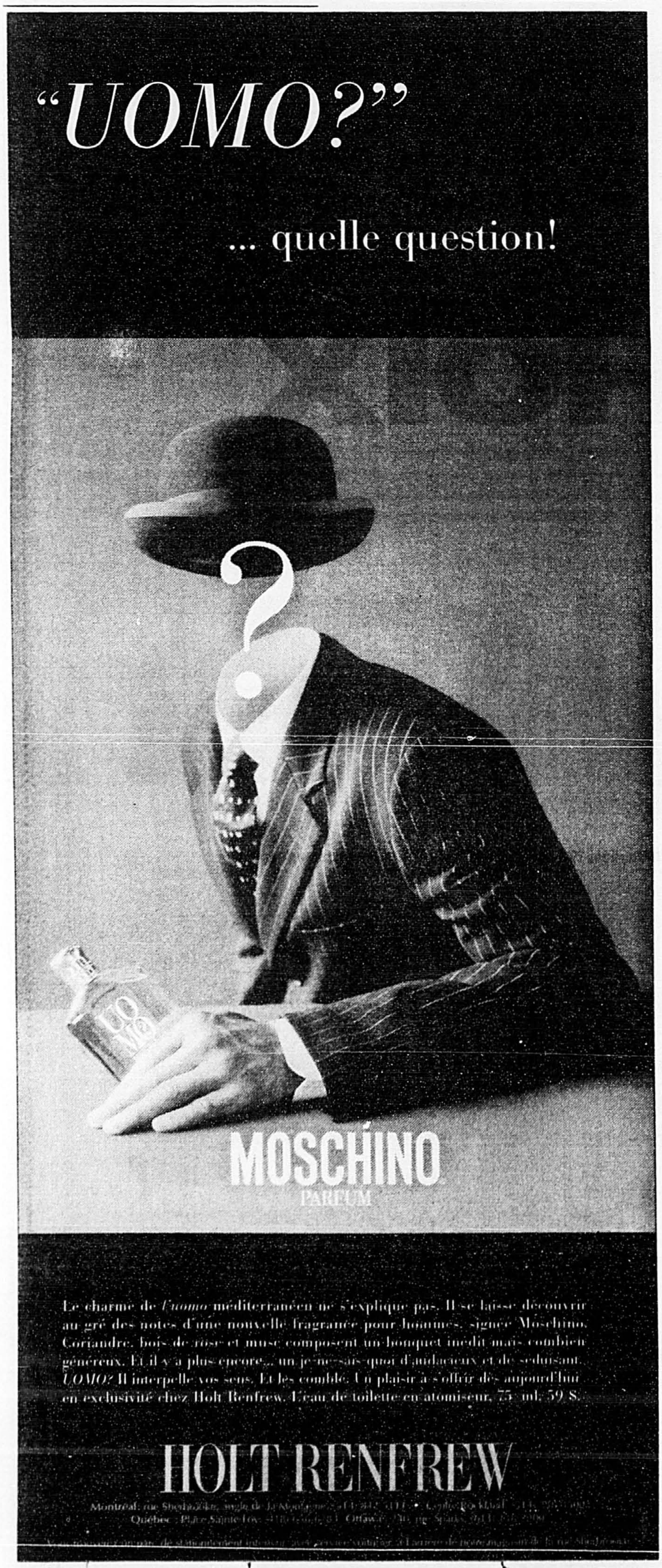

Deux policiers de la SQ suspendus

ISABELLE HACHEY

Deux agents de la Sûreté du Québec, Alain Bergeron et Pierre Trottier, ont été suspendus sans traitement par le Comité de déontologie policière, respectivement pour cinq et deux jours, pour l'arrestation brutale d'un citoyen sans histoires, Sylvain Cloutier, à Saint-Célestin.

Le 9 juin 1995, M. Cloutier, un pompiste, reçoit la visite de deux hommes intéressés à acheter la moto qu'il a mis en vente dans un journal local. L'un d'entre eux essaie la moto pendant quelques minutes, roule très vite et effectue des manoeuvres dangereuses. Un peu plus tard, M. Cloutier est intercepté, sur sa moto, par les deux policiers, qui croient avoir affaire au même homme.

Les policiers le fouillent, lui passent les menottes et l'amènent au poste. Dans la voiture, l'agent Trottier gifle M. Cloutier à la figure lorsqu'il refuse de s'identifier. Au poste, le pompiste tente de contacter sa patronne pour l'avertir qu'il sera en retard au travail. L'agent Bergeron coupe la conversation en lui disant qu'il ne peut contacter qu'un avocat. M. Cloutier traite l'agent d'« épais », les deux hommes en viennent aux poings, et M. Cloutier est rapidement maîtrisé au sol par les policiers. En quittant la cellule, l'agent Bergeron lui écrase la main avec son pied.

L'incident étant survenu un vendredi après-midi, M. Cloutier passe le week-end en cellule, et ce n'est que le lundi qu'il comparaît devant un juge sous des accusations de conduite dangereuse et de voies de fait avec lésions sur la personne de l'agent Bergeron. Il sera plus tard acquitté de ces accusations.

Dans sa décision, le Comité de déontologie policière souligne qu'il accorde beaucoup de crédibilité au témoignage « clair et sans animosité » de M. Cloutier, alors que les témoignages des policiers — qui nient avoir été brutaux — sont « parfois contradictoires, parfois invraisemblables, ce qui nuit grandement à leur crédibilité ».

En ce qui concerne la gifle de l'agent Trottier — un « geste hautement répréhensible qui dénote une violence inutile et gratuite » —, le Comité retient le témoignage « honnête et franc » de M. Cloutier et non celui de l'agent, qui affirmait que la manoeuvre était presque impossible. L'agent Trottier a été suspendu sans traitement pour deux jours.

Le Comité retient aussi la version de M. Cloutier dans le cas de l'agent Bergeron et conclut que « s'emporter de cette façon suite à une remarque même impolie d'un citoyen dénote un tempérament fougueux que l'agent Bergeron aurait avantage à mieux contrôler ». Il a été suspendu pour cinq jours.

Le Comité souligne que M. Cloutier n'aurait pas dû être arrêté sans mandat par les deux policiers, qui n'ont jamais été témoins de la conduite dangereuse dont ils ont accusé M. Cloutier, à la suite de plaintes de citoyens. Il s'agissait donc d'une arrestation illégale en vertu du code criminel.

Enfin, le Comité tient à faire la distinction entre le geste « impulsif » de l'agent Trottier et celui « prémédité » de l'agent Bergeron qui, après avoir bousculé M. Trottier, lui a marché sur la main, manifestant ainsi son manque de contrôle. « Il s'agit là de comportements carrément abusifs qui ternissent de façon importante l'image que notre société voudrait avoir de ses policiers », conclut le Comité dans sa décision, rendue le 5 juin.

Intoxication alimentaire : 4000 Québécois en 1997

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne, QUÉBEC

On a dénombré 4059 cas d'intoxication alimentaire au Québec l'an dernier, indique un bilan rendu public hier par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Malgré les efforts du ministère pour garantir la qualité des aliments consommés par les Québécois, « le risque zéro est une utopie », a admis la sous-ministre responsable du dossier, Jocelyne Dagenais, en dressant un dossier de la situation.

Le Québec a connu quelques intoxications alimentaires majeures depuis 1997.

Plus de 300 personnes ont dû être traitées à titre préventif à la suite de la présence de fraises contaminées sur la Côte Nord et au Bas-Saint-Laurent au printemps 1997.

Il y a un an, une épidémie de shigellose a touché 350 clients d'une chaîne de restaurants qui a dû fermer pendant quelques jours.

En août 1997, des framboises contaminées provenant de l'ex-Yougoslavie ont intoxiqué 300 personnes à Québec et dans Chaudière-Appalaches.

Enfin, lors d'une conférence agroalimentaire à Saint-Hyacinthe, en mars dernier, une centaine de personnes, dont le ministre de l'Agriculture Guy Julien lui-même, ont été malades après s'être servies à un buffet froid.

Il faut rapporter aussi une recrudescence de 30 % de cas de la maladie dite « du hamburger », dont on comptabilise 300 cas. Il pourrait s'agir d'une augmentation attribuable à une plus grande sensibilisation de la population à la suite de diverses campagnes de publicité.

La sous-ministre Dagenais a indiqué que le ministère compte sensibiliser de manière plus immédiate ceux qui manipulent les aliments afin de lutter contre les dangers d'intoxication. Depuis 1991, 13 000 personnes ont reçu le certificat du ministère les qualifiant pour manipuler des aliments.

De manière générale, les mesures prises par le ministère pour assurer la salubrité des aliments consommés par les Québécois sont très efficaces.

Quelque 450 employés sont en poste à la Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale afin de surveiller les quelque 33 000 établissements traitant de la nourriture au Québec, dont 16 600 restaurants et 8800 épiceries et dépanneurs.

Les inspecteurs du ministère ont effectué 117 000 inspections dans ces établissements au cours de l'année. Plus de 850 poursuites ont été intentées pour des infractions à la salubrité. Elles ont amené des amendes de 414 000 $ et huit ordonnances de fermeture ont été préparées.

L'inspection de certains aliments a par ailleurs été requise, par exemple pour vérifier la présence de pesticides dans certains fruits ou légumes, ou pour vérifier des fruits de mer et des poissons. On a dû vérifier aussi certains jus de pomme non pasteurisés.

Quelque 6000 agneaux ont dû être abattus récemment à cause d'une maladie appelée la tremblante du mouton.

BREF

Lien entre pollution chimique et testicules ?

■ Des chercheurs japonais vont mener des travaux pour déterminer si des produits chimiques toxiques dans l'atmosphère peuvent être à l'origine de dérèglements hormonaux et d'un rétrécissement des testicules chez l'homme, rapportait hier l'agence Kyodo. L'Agence de l'environnement va utiliser l'imagerie à résonnance magnétique (MRI) pour vérifier une telle hypothèse, ajoute l'agence. L'agence gouvernementale a refusé de commenter la nouvelle. L'agence a dressé une liste de 67 produits chimiques possibles responsables de dérèglements hormonaux, qui comprend notamment le DDT, pesticide interdit, et des dioxines, décelées dans la terre, dans les lits des rivières et dans l'atmosphère. Certains de ces produits chimiques agissent comme des hormones femelles et peuvent être à l'origine de dysfonctionnements des testicules, entraînant une moindre production de sperme et parfois même un rétrécissement des testicules, ajoute Kyodo citant des experts.

Sida et herpès : médicament approuvé

■ Un nouveau médicament destiné à traiter l'herpès chez les séropositifs et malades du sida, le Famvir (famciclovir), a été approuvé aux États-Unis par l'administration chargée du contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA), a annoncé hier le laboratoire SmithKline Beecham. Le Famvir est le seul médicament par voie orale contre l'herpès autorisé aux États-Unis pour les personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). L'herpès, notamment sur les parties génitales, est très courant chez ces malades et il est considéré comme un important vecteur de transmission de la maladie. « Étant donné que le VIH peut se répandre du fait des lésions de l'herpès, un traitement sûr et efficace est un outil important pour les médecins » suivant ces patients, a souligné dans un communiqué le Dr Barbara Romanowski, qui a mis au point le remède.

L'alcool aussi dangereux que l'héroïne

■ Trois substances, l'héroïne, la cocaïne et l'alcool, sont classées premières en termes de dangerosité, alors que le cannabis est placé dans le groupe des drogues les moins dangereuses, dans un rapport remis au secrétaire d'État français à la Santé Bernard Kouchner. Ce rapport, rendu public hier par le quotidien *Le Monde,* classe au milieu, dans le deuxième groupe, les psycho-stimulants, les hallucinogènes, le tabac et les benzodiazépines. Ce rapport, signé par le Pr Pierre-Bernard Roques, spécialiste de pharmacologie moléculaire et structurale, avait été demandé par M. Kouchner en janvier dernier. Il a été rédigé par des experts français et étrangers. En raison notamment du classement du tabac (dangereux) et du cannabis (placé dans le groupe trois), il remet indirectement en cause le classement entre drogues licites et illicites et risque d'alimenter le débat sur la dépénalisation en France.

Une mère est pincée en achetant des cigarettes

■ Une mère vient d'être reconnue coupable d'avoir acheté deux paquets de cigarettes, pour son fils de 18 ans. En vertu de la loi ontarienne, qui exige d'avoir 19 ans pour acheter du tabac, une sentence suspendue a été imposée à cette femme, de sorte qu'elle n'aura pas à payer une amende. Un responsable des services de santé locaux, Paul Jarman, a souligné que cette condamnation constitue un avertissement clair : « Beaucoup de parents achètent des cigarettes pour leurs enfants, c'est un crime. » M. Jarman est un de ceux qui voient à l'application de la loi en Ontario : « Je les ai vus devant le magasin, la mère est entrée, a acheté deux paquets, est ressortie et les a remis à son fils. » La fautive aurait pu dès lors payer l'amende, 180 $, mais elle a décidé d'aller en cour, plaidant que l'adolescent devait en fait remettre à son père l'objet du délit.

Diabète : inhalateur aussi efficace que l'injection

■ L'insuline indispensable aux diabétiques peut être administrée de façon aussi efficace par inhalateur que par les traditionnelles injections, ont indiqué hier des médecins américains devant le congrès de l'Association américaine des diabètes (ADA) réuni à Chicago. Les résultats de leur étude préliminaire sont les premiers à conclure à l'efficacité d'un inhalateur qui, si elle était vérifiée, changerait la vie de nombreux diabétiques, contraints de se « piquer » plusieurs fois par jour pour se soigner, a expliqué le docteur Jay Skiler, de l'université de Miami. Pour cette étude, les chercheurs ont comparé un groupe de patients souffrant de diabète insulino-dépendant traités par deux à trois piqûres quotidiennes d'insuline à un autre groupe, qui a inhalé une dose d'insuline avant chacun de ses repas et reçu une injection complémentaire avant le coucher. Au terme de trois mois, le verdict a été sans appel.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

N'oubliez pas d'informer la Régie des rentes de votre nouvelle adresse même si vous utilisez le dépôt direct. Voici comment faire...

Prestations familiales

Si vous déménagez et que vous recevez soit :
- l'allocation familiale
- l'allocation pour enfant handicapé
- l'allocation à la naissance.

Vous devez communiquer votre nouvelle adresse au Service de la prestation fiscale pour enfants de Revenu Canada, qui informera la Régie des rentes des changements que vous lui aurez signalés.

283-8577 (région de Montréal) OU 1 800 387-1194 (ailleurs au Québec)

Prestations du Régime de rentes du Québec

Si vous déménagez et que vous recevez une rente du Régime de rentes du Québec, vous devez aviser directement la Régie de votre changement d'adresse.

Vous pouvez nous écrire : OU Vous pouvez nous téléphoner sans frais :
Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9
- pour la région de Québec : 643-5185
- pour la région de Montréal : 873-2433
- ailleurs au Québec : 1 800 463-5185

Dépôt direct

Si vous changez de compte ou d'établissement financier, vous devez remplir une nouvelle formule d'inscription au dépôt direct. Veuillez attendre d'avoir eu un premier versement à votre nouveau compte avant de fermer l'ancien. La formule d'inscription est offerte dans les établissements financiers, les bureaux de Communication-Québec et les centres de service à la clientèle de la Régie des rentes. Vous pouvez aussi aviser la Régie par téléphone à l'un des numéros figurant à la rubrique *Prestations du Régime de rentes du Québec.*

Régie des rentes du Québec

2644981-D

Notre SOLDE SEMESTRIEL
et ses réductions de
30 % à 50 % !

Madame, Monsieur, Holt Renfrew vous propose
des réductions de 30 % à 50 % sur une sélection
d'accessoires et de vêtements dernier cri.
L'occasion? La réédition de notre célèbre solde semestriel.
Voilà donc une chance unique de vous offrir
la mode printemps-été la plus courue en ville.
Voilà aussi le moment tant attendu
de profiter d'occasions inouïes.

HOLT RENFREW

Rue Sherbrooke, angle de la Montagne, (514) 842-5111 • Centre Rockland, (514) 738-3500.

Vous trouverez un parc de stationnement intérieur, avec service voiturier, à l'arrière de notre magasin de la rue Sherbrooke.

2648706-D

Chez Birks, l'heure est à l'élégance.

Montre mince plaquée or, cadran à chiffres romains, date à six heures. Un cadeau apprécié en toute occasion. Garantie Birks de trois ans, service de gravure gratuit et remplacement à vie gratuit de la pile. Pour hommes et femmes, 125 $ ch.

BIRKS
REND TOUTE OCCASION ENCORE PLUS MÉMORABLE

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 1-800-682-2622 • http://www.birks.com

2650038

Louise Woodward est libre sans être innocentée

Agence France-Presse
BOSTON

La jeune Anglaise au pair, Louise Woodward, dont le procès avait passionné des deux côtés de l'Atlantique, peut rentrer en Angleterre : ainsi en a décidé hier la cour d'appel de l'État du Massachusetts, qui a cependant refusé de l'acquitter.

« La peine imposée par le juge est légale. La condamnation pour homicide involontaire ainsi que la peine imposée sont confirmées », ont décidé les sept juges de la cour d'appel, par une décision adoptée par quatre voix contre trois.

Plusieurs experts ont souligné l'étroitesse de cette décision, par laquelle les magistrats ont maintenu la peine imposée par le juge Hiller Zobel en novembre : Louise Woodward, 20 ans, dont les avocats avaient demandé l'acquittement en appel, reste coupable de la mort de Matthew Eappen, le bébé qu'elle gardait près de Boston. Elle reste condamnée pour ce faire à 279 jours de prison, déjà effectués lors de sa détention préventive.

La jeune Anglaise n'a fait aucun commentaire hier, mais tant les procureurs que la défense se sont dits déçus, considérant cependant que l'affaire était terminée.

Les parents du bébé, qui était mort des suites d'une fracture du crâne en février 1997, ont eux immédiatement intenté une nouvelle procédure contre leur ancienne jeune fille au pair, réclamant un nouveau procès, au civil, et des dommages et intérêts d'au moins 75 000 $. Ils ont également demandé que soit retiré à Louise Woodward tout éventuel profit de livres ou prestations liées à son procès.

Une première audience a été fixée pour cet après-midi.

Cela ne devrait cependant pas obliger la jeune femme à rester aux États-Unis. Son avocat Andrew Good a déclaré qu'elle entendait rentrer en Angleterre « aussi vite que le permet la loi ».

Le procureur Thomas Reilly a de son côté déclaré que bien que la sentence ne soit « vraiment pas la bonne », il souhaitait que Woodward quitte ce pays « aussi vite que possible ».

Même si la jeune femme n'a pas été acquittée, son avocat a reconnu que « l'issue de cette affaire aurait pu être bien pire ».

Le père de Louise, Gary, qui vivait ces derniers temps avec elle, a été vu hier matin à l'extérieur de sa maison à Marblehead, embrassant des proches. Mais il a très vite battu en retraite, alors qu'arrivaient de très nombreux journalistes.

L'ancienne avocate de la jeune femme, Elaine Whitefield Sharp, qui avait récemment fait les titres de la presse pour avoir affirmé selon un policier ne plus croire en l'innocence de Woodward — ce qu'elle a démenti —, s'est également dite « déçue » mais « heureuse ».

La jeune Anglaise au sourire de Mona Lisa avait été au coeur d'un procès retentissant l'automne dernier, accusée d'avoir tué le bébé de 8 mois qu'elle gardait près de Boston (Massachusetts). La jeune fille avait plaidé non coupable, ses avocats affirmant que le bébé était mort après qu'une ancienne blessure non détectée se fut rouverte.

L'accusation affirmait que la jeune fille, inexpérimentée et lassée des pleurs de l'enfant, lui avait frappé la tête contre une surface dure.

La défense avait joué « quitte ou double » ne laissant le choix au jury populaire qu'entre la condamnation pour meurtre et l'acquittement.

Fin octobre, les jurés avaient estimé la jeune femme coupable, ce qui, selon la loi du Massachusetts, la condamnait automatiquement à la prison à vie sans libération possible avant quinze ans.

Ce verdict avait déclenché un tollé en Grande-Bretagne, où des milliers de personnes s'étaient mobilisées en faveur de Louise Woodward. Deux jurés avaient également regretté avoir dû la condamner pour meurtre.

Mais dix jours plus tard, le juge Hiller Zobel, dénonçant une « erreur judiciaire », avait requalifié la décision en homicide involontaire. Il avait ensuite condamné Woodward aux 279 jours de prison qu'elle avait déjà effectués.

En mars, la défense et l'accusation avaient toutes deux fait appel. Les avocats de Louise Woodward avaient réclamé l'acquittement, l'accusation avait demandé que le verdict du jury soit réimposé.

Depuis, la jeune femme vivait aux États-Unis, soutenue par son fonds de soutien et travaillant occasionnellement.

PHOTO REUTERS

Louise Woodward est maintenant libre de rentrer en Angleterre. Cette photo a été prise en octobre dernier.

Manif du KKK sur les lieux du crime

Associated Press
JASPER, Texas

Le Ku Klux Klan a obtenu des autorités de Jasper le droit de manifester dans cette petite ville texane où un auto-stoppeur noir a été victime d'un crime raciste qui a bouleversé l'Amérique il y a deux semaines.

Les deux branches de ce mouvement prônant la suprématie de la race blanche se retrouveront le 27 juin pour démentir toute implication dans la mort de James Byrd, 49 ans.

L'homme rentrait chez lui à pied après une réunion de famille lorsqu'il a été pris en stop par trois hommes. Ces derniers l'auraient enchaîné à l'arrière d'un pick-up, puis traîné sur près de trois kilomètres, le mutilant atrocement. Sa tête, sa nuque et son bras droit ont été retrouvés à environ un kilomètre du reste de son corps, méconnaissable, sur une route située à quelques kilomètres de Jasper.

Les dirigeants du Klan ont promis aux autorités de Jasper qu'ils ne seraient pas armés et s'abstiendraient de tous slogans racistes ou provocateurs. Mais le shériff de la ville n'a pas caché son inquiétude quant à la présence de manifestants à cagoule blanche.

Trafic de mari à des fins médicales

Agence France-Presse
CALGARY

Un Canadien qui se bat pour la légalisation de l'utilisation de la marijuana à des fins médicales a été reconnu coupable hier de possession de drogues en vue d'en faire le trafic.

En juin dernier, Grant Krieger, 43 ans, avait été inculpé après avoir fumé de la marijuana en public, à l'extérieur d'un tribunal de Calgary qui entendait la cause d'une homme ayant utilisé cette drogue à des fins médicales.

Il avait alors affirmé lui avoir procuré la marijuana.

M. Krieger connaîtra sa sentence le mois prochain mais a indiqué qu'il allait faire appel de la décision judiciaire devant la Cour suprême.

« Les gens meurent ici sans raison et c'est inacceptable pour la société canadienne », a déclaré M. Krieger.

Il défend l'idée que la marijuana peut soigner ou alléger les souffrances de malades et devrait donc être légalisée.

M. Krieger, qui fume et mange de la marijuana depuis plusieurs années pour alléger les symptômes d'une sclérose en plaques, avait été arrêté en 1996 à Amsterdam, aux Pays-Bas, alors qu'il tentait de rapporter un kilogramme de marijuana au Canada.

Cette affaire est encore en instance de jugement.